

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2019



**Plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC des Etchemins
Le 14 octobre 2015**

TABLE DES MATIÈRES

ABREVIATIONS.....	5
1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	6
2. PORTRAIT DE LA MRC DES ETCHEMINS	7
2.1 Description géographique.....	7
2.2 Description démographique.....	12
2.4 activités économiques	19
2.6 caractéristiques des générateurs de matières résiduelles	24
3. LA GESTION DES MATIERES RESIDUELLES.....	26
3.4 Les Ententes intermunicipales.....	29
4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES	44
5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	66
5.1 Identification des problématiques et des enjeux.....	66
5.2 LE RAPPORT DE SUIVI ANNUEL 2013.....	66
5.3 Secteur résidentiel/ municipal	66
5.4 Secteur ICI.....	67
5.5 Secteur CRD	68
5.6 Gestion sur les terres publiques	68
5.7 Gestion des boues.....	68
5.8 Gestion des RÉSIDUS AGRICOLES	69
6. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	70
6.1 Objectifs nationaux.....	70
6.2 Objectifs nationaux et orientations du PGMR	71
7. PLAN D'ACTION.....	76
8. MESURES PROPOSEES.....	78
10. SURVEILLANCE ET SUIVI	117
REFERENCES	120
ANNEXES.....	121

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les municipalités de la MRC des Etchemins

Tableau 2 : Nombre de kilomètres de routes par municipalité, 2003

Tableau 3 : Évolution de la population 1991-2011

Tableau 4 : L'évolution des familles 2001-2011, MRC des Etchemins

Tableau 5 : L'évolution des cohortes d'âges

Tableau 6 : Projections démographiques MRC des Etchemins, 2011 à 2024

Tableau 7 : Évolution des revenus entre 2007 et 2011

Tableau 8 : Nombre et types de logements présents par municipalité

Tableau 9 : Nombre et taux des travailleurs de 25 à 64 ans – 2010-2011

Tableau 10 : Taux d'activité et taux de chômage

Tableau 11 : Industries, commerces, institutions (ICI) et fermes par municipalité

Tableau 12 : Échantillon des principaux producteurs potentiel de matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins

Tableau 13 : Capacité des installations d'élimination du territoire

Tableau 14 : Capacité des installations d'élimination des MR environnantes et des autres MR desservies

Tableau 15 : Responsabilités des intervenants municipaux

Tableau 16 : Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2012

Tableau 17 : Contrats de collecte des ordures sur territoire de la MRC des Etchemins

Tableau 18 : Contrats de collecte sélective sur territoire de la MRC des Etchemins

Tableau 19 : Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques

Tableau 20 : Installations de traitement des boues municipales en 2012

Tableau 21 : Coûts attribués aux différentes collectes et installations en 2012

Tableau 22 : Quantité de matière enfouie pour le secteur municipal en 2012 en tonnes (données de la MRC)

Tableau 23 : Quantité de matière récupérée lors de la collecte sélective en 2012 en tonnes (données de la MRC)

Tableau 24 : Résidus domestiques dangereux recueillis par les écocentres sur le territoire en 2012

Tableau 25 : Résidus domestiques dangereux recueillis lors de la collecte réalisée par la Régie Beauce-Sud en 2012 pour Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie

Tableau 26 : Matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2013 en tonnes

Tableau 27 : Boues de fosses septiques en 2012

Tableau 28 : Installations de traitement des boues municipales en 2012

Tableau 29 : Quantité de matières enfouies pour le secteur des ICI en 2012

Tableau 30 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI selon les données du MDDELCC en 2012

Tableau 31 : Synthèse des matières résiduelles de la MRC des Etchemins en 2012 (en tonnes)

Tableau 32 : Objectifs de valorisation de la MRC, 2015 à 2019

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Situation géographique de la MRC des Etchemins

Figure 2 : Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins

Figure 3 : Pyramide des âges, 2011

Figure 4 : Projections démographiques MRC des Etchemins, 2011 à 2031

Figure 5 : Scolarité de la population de 15 ans et plus en 2011

Figure 6 : Répartition de l'emploi selon le secteur d'activité de la MRC des Etchemins

Figure 7 : Gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective

Figure 8 : Caractérisation des matières résiduelles générées tous secteurs confondus

Figure 9 : Caractérisation des matières résiduelles éliminées tous secteurs confondus

Figure 10 : Caractérisation des matières résiduelles valorisées tous secteurs confondus

Figure 11 : Caractérisation des matières éliminées du secteur résidentiel

Figure 12: Caractérisation des matières valorisées du secteur résidentiel

Figure 13 : Caractérisation des matières éliminées du secteur ICI

Figure 14 : Caractérisation des matières valorisées du secteur ICI

Figure 15 : Caractérisation des résidus de CRD éliminés

Figure 16 : Caractérisation des résidus de CRD valorisés

ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
FS	Fosses septiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieux d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Matières résiduelles
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PCVMP	Papier, carton, verre, métal, plastique
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMH	Tonnes de matières humides

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Au cours des dernières années, le gouvernement québécois s'est définitivement engagé dans la voie du développement durable en mettant en place la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et le *Plan d'action 2011-2015*. Cette politique s'insère dans la même lignée et poursuit globalement les mêmes orientations que la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, c'est-à-dire qu'elle vise une réduction de l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec. Elle propose toutefois une vision différente de la valorisation des matières résiduelles en favorisant l'émergence d'une économie plus verte qui préconise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de ces matières.

En effet, environ 13 millions de tonnes de déchets sont générées chaque année au Québec et recèlent un important potentiel à exploiter pour la fabrication de biens et la production d'énergie. Ils avaient une valeur de 550 millions de dollars et procuraient plus de 10 000 emplois directs (MDDEFP, Plan d'action 2011). En 2010, plus d'un million de tonnes de matières résiduelles ont été récupérées par la collecte sélective (métaux, papier et carton, plastique, verre et autres), ce qui représente une hausse de 6,8% par rapport à 2008 (Recyc-Québec, 2012). De plus, près de 6 millions de tonnes de matières résiduelles, boues comprises, ont été éliminées en 2011, ce qui représente une diminution de près de 13% par rapport à 2008 (Recyc-Québec, 2012). La nouvelle politique poursuit donc les efforts de réduction de matières résiduelles et encourage notamment les comportements plus respectueux de l'environnement, de même que de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles dès le début du cycle de vie des produits.

La municipalité régionale de comté (MRC) des Etchemins et le plan de gestion des matières résiduelles

Consciente de son rôle de premier plan dans la gestion de matières résiduelles et des impacts importants de celles-ci au niveau environnemental, économique et social de l'ensemble de son territoire, la MRC des Etchemins endosse les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015*. Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC des Etchemins a démarré la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Un plan de gestion des matières résiduelles est un outil de gestion qui, en plus d'énoncer les grandes orientations, détermine des objectifs à atteindre ainsi que les moyens et le niveau de service pour y parvenir. Les PGMR sont mis à jour tous les cinq ans et peuvent être modifiés en tout temps (LQE, 2001).

Le présent document fait mention des outils d'intervention que la MRC entend adopter pour atteindre les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles énoncés dans la *Politique*. Il propose une série d'actions qui seront mises en place sur le territoire afin de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières, de façon à ce que la quantité de résidus destinés au site d'enfouissement soit nettement diminuée.

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins s'applique aux 13 municipalités constituantes. Les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur le territoire de la MRC et doivent, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, mettre leur réglementation en conformité avec le plan, s'il y a lieu.

2. PORTRAIT DE LA MRC DES ETCHEMINS

2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

2.1.1 LOCALISATION ET ACCESSIBILITE

D'une superficie de 1810,8 km², la MRC des Etchemins est située au sud de la région administrative de Chaudière-Appalaches, occupant une partie de son « arrière-pays ». Elle est bordée au sud par la frontière du Maine, à l'ouest par les MRC de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche, au nord par la MRC de Bellechasse et finalement à l'est par la MRC de Montmagny. Il est possible d'accéder à la MRC des Etchemins principalement en empruntant les routes régionales que sont la 204, la 276 et la 277. La route 204 traverse entièrement la MRC dans un axe est-ouest et la relie à la ville de Saint-Georges, qui est un pôle régional important. La MRC des Etchemins est également accessible en une heure à partir de l'agglomération urbaine de Québec. En effet, la route 276 permet de rejoindre l'autoroute 73 à Saint-Joseph-de-Beauce, reliant ainsi la MRC à la ville de Québec. De plus, la route 277 offre un lien direct avec la ville de Lévis (figure 1).

2.1.2 LES MUNICIPALITES

Le territoire de la MRC des Etchemins se divise en 13 municipalités qui ont conservé un caractère fortement rural. En ce sens, la MRC répond aux critères établis par le gouvernement québécois pour désigner officiellement une MRC comme « rurale », soit celui de ne contenir aucune agglomération de recensement au sens de Statistique Canada. Selon le MAPAQ, 53 % du territoire de la MRC est couvert par une zone agricole, comparativement à la moyenne québécoise de 4%. Cette désignation permet à la MRC des Etchemins de déclarer sa compétence dans divers domaines, notamment au sujet de la gestion des matières résiduelles, sans que les municipalités locales puissent exercer un droit de retrait.

Les données du tableau 1 facilitent la mise en évidence de la forte ruralité du territoire. Les densités de population pour les municipalités de la MRC oscillent entre 3,1 et 27,1 habitants par km², avec une moyenne pour l'ensemble du territoire de 9,79 habitants par km², comparativement à la moyenne de Chaudière-Appalaches de 27 habitants par km².

Ce sont les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine qui jouent le rôle de pôles de services au sein de la MRC (figure 2). Positionnés sur le réseau routier régional, ces pôles concentrent l'essentiel des commerces et services pouvant desservir la population etcheminoise. La majorité de la population est également située autour de ces axes. Les autres municipalités sont des villages de petite ou de moyenne tailles et sont localisées sur le réseau routier collecteur ou gravitent autour de ces pôles de service.

Figure 1 Situation géographique de la MRC des Etchemins



Figure 2 Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins

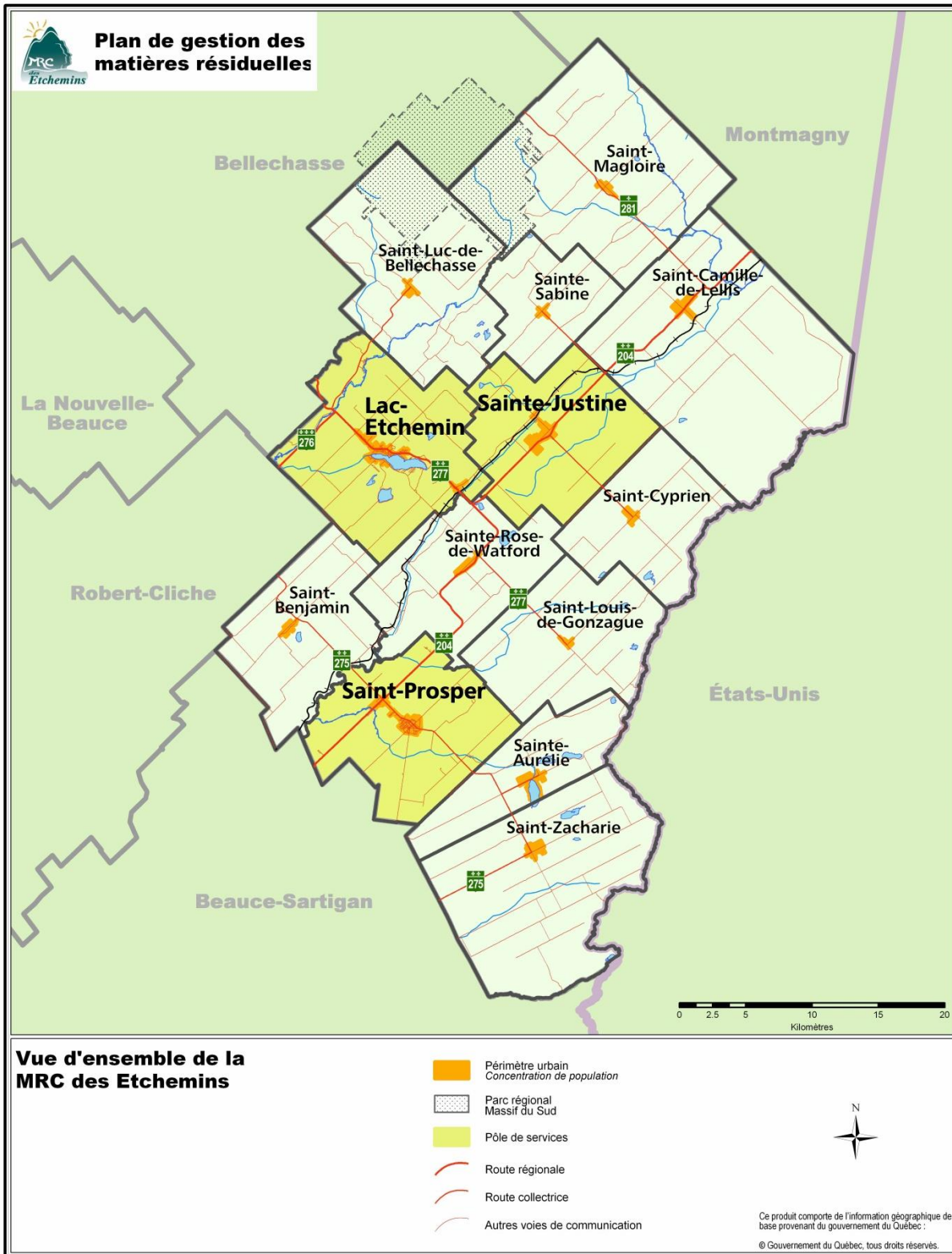


Tableau 1 Les municipalités de la MRC des Etchemins

Municipalités	Superficie en km ² ⁽¹⁾	Population ⁽²⁾ (2013)	Densité Pop./km ²
Lac-Etchemin	161,60	4 073	25,20
Sainte-Aurélie	79,90	918	11,49
Saint-Benjamin	112,50	888	7,89
Saint-Camille-de-Lellis	251,50	856	3,40
Saint-Cyprien	94,20	553	5,87
Sainte-Justine	126,40	1 839	14,55
Saint-Louis-de-Gonzague	118,50	425	3,59
Saint-Luc-de-Bellechasse	159,50	493	3,09
Saint-Magloire	208,70	721	3,45
Saint-Prosper	134,10	3 630	27,07
Sainte-Rose-de-Watford	115,70	776	6,71
Sainte-Sabine	68,00	385	5,66
Saint-Zacharie	188,80	1 753	9,28
MRC des Etchemins	1 819,40	17 310	9,79

* Secteur rural : densité d'occupation du sol inférieure à 400 habitants par km² ou moins de 1000 habitants
 Source : Statistique Canada, 2011

Le territoire de la MRC est parcouru par un réseau routier de plus de 700 km (tableau 2). Compte tenu du relief et de la présence de lacs, plusieurs municipalités doivent composer avec des chemins étroits ou privés et des rues en culs-de-sac, ce qui peut entraîner des restrictions au niveau des collectes. Bien que les données du tableau 2 remontent à 2003, il n'y a pas eu, depuis ce temps, de modifications notoires.

¹ Affaires municipales, régions et occupation du territoire MAMROT; <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>.

² Affaires municipales, régions et occupation du territoire MAMROT; <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>.

Tableau 2 Nombre de kilomètres de routes par municipalité, 2003

Municipalité	Classification routière				Total
	Régionale	Collectrice	Accès aux ressources	Locale	
Lac-Étchemin	21,24	6,08		70,15	97,47
Sainte-Aurélie		7,94	7,32	27,73	42,99
Saint-Benjamin		10,10		45,42	55,52
Saint-Camille	14,97	7,49	3,92	19,15	45,53
Saint-Cyprien		5,55		52,54	58,09
Sainte-Justine	13,05	3,49		34,14	50,68
Saint-Louis		5,06		38,43	43,49
Saint-Luc		5,30		46,54	51,84
Saint-Magloire		15,27		31,50	46,77
Saint-Prosper	13,14	12,53		33,25	58,92
Sainte-Rose	17,16	4,68		39,88	61,72
Sainte-Sabine		3,27		22,27	25,54
Saint-Zacharie		11,23	5,65	61,98	78,86
Total MRC	79,56	97,99	16,89	522,98	717,42

Source : MTQ, Centre des services Lac-Étchemin, janvier 2003.

2.1.3 ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 23 mars 2006. Il propose les lignes directrices en matière de planification et d'intervention sur le territoire et facilite ainsi la prise de décisions. Pour la MRC des Etchemins, cinq grandes orientations ont été décrétées :

- *Pratiquer une gestion de l'urbanisation efficace en consolidant les noyaux villageois existants tout en assurant une occupation minimale du territoire ;*
- *Assurer un développement multiressource durable et complémentaire des milieux agricoles et forestiers porteurs d'emplois ;*
- *Assurer la présence de services, d'infrastructures et d'équipements de qualité et diversifiés pour l'ensemble de la population, selon une répartition efficace inhérente à la structure de la MRC ;*
- *Assurer la protection de l'environnement tant naturel qu'humain afin de préserver un cadre de vie de qualité ;*
- *Mettre en valeur les secteurs à potentiel récréotouristique du territoire en misant sur la complémentarité des éléments de plein air, de patrimoine et de villégiature.*

De plus, le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins autorise dans ses affectations agricoles, agroforestières et forestières, les équipements municipaux comme les sites de disposition et de traitement des boues de fosses septiques et les lieux d'enfouissement technique. Ils ont l'obligation de respecter la réglementation prescrite au document complémentaire, de même que les lois et autres règlements applicables. Ils ne doivent toutefois pas impliquer de contraintes majeures aux exploitations agricoles ni avoir un impact négatif sur l'agriculture.

Concernant la gestion des matières résiduelles, le schéma d'aménagement s'est penché plus particulièrement sur la question de la gestion des boues des fosses septiques. En effet, il y est mentionné qu'« au cours des dernières années, la MRC a exploré différentes alternatives à l'enfouissement. Compte tenu des faibles volumes (plus ou moins 250 tonnes de solides par an) et de la faible densité de population du territoire, aucune solution ne s'est avérée viable financièrement. Toutefois, compte tenu d'une hausse prévisionnelle pour 2004 des coûts liés au transport et à l'enfouissement, d'autres solutions sont envisagées (le compostage, entre autres). La MRC demeure réceptive à toute opportunité d'association qui pourrait remplacer l'enfouissement » (dans les faits, ce sont 175 t de boues à 35% de siccité qui sont enfouies). Par ailleurs, le schéma d'aménagement fait état des dépotoirs désaffectés sur le territoire de la MRC ainsi qu'une mention de la date de fermeture du LES de Lac-Etchemin, soit le 10 mars 2003.

2.1.4 PARTICULARITES TERRITORIALES

On note la présence sur le territoire de la MRC, d'une partie du Parc régional du Massif du Sud (figure 2). Ce parc fut légalement créé conjointement par les MRC de Bellechasse et des Etchemins. La partie etcheminoise de ce parc est comprise sur le territoire des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire. Aussi, les infrastructures intensives que l'on retrouve à l'intérieur des limites du parc (poste d'accueil, centre de ski alpin, réseau intensif de sentiers pédestres) se situent sur le territoire de la MRC de Bellechasse. Aucune réserve écologique ou faunique n'est présente dans la MRC des Etchemins. Par contre, un écosystème forestier exceptionnel est situé dans la municipalité de Saint-Camille, soit la Forêt ancienne de Saint-Camille-de-Lellis, de même que deux refuges biologiques. On retrouve aussi trois aires de confinement (ravages) du cerf de Virginie, soit le ravage Famine sur le territoire des municipalités de Saint-Benjamin et Saint-Prosper, le ravage du Mont-Original ainsi que celui de Sainte-Germaine-Station à Lac-Etchemin.

Par ailleurs, il n'y a aucun développement important en terres publiques. L'exploitation forestière, incluant l'acériculture, quelques sentiers pédestres de longue randonnée et récréatifs motorisés (moto-neige, quad) de même que les activités de chasse constituent l'essentiel des usages sur ces terres.

2.2 DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE

2.2.1 POPULATION PERMANENTE

Au cours des dernières décennies, la MRC des Etchemins a connu une baisse de population que l'on pourrait qualifier de modérée, mais soutenue. Le phénomène semble tout de même inquiétant pour l'avenir des petites municipalités qui composent le territoire. C'est surtout au cours des années 60 que la population de la MRC des Etchemins a diminué de façon appréciable, passant en une décennie de 24 073 à 21 127 habitants, soit une baisse de 12,2%. Plus récemment, on remarque que la période de 1991 à 2011 a été particulièrement critique comparativement aux années précédentes et subséquentes (tableau 3). En effet, la MRC a alors perdu 7,6% de sa population. Cette perte devient plus modérée après 2006 alors que le taux passe à -2,0 % : la population qui était de 17 599 habitants en 2006 est tombée à 17 254 habitants en 2011.

De 2001 à 2011 (tableau 3), on observe une diminution de 491 personnes. Soit une baisse de 2,8% de la population totale de la MRC.

Par contre, durant la période de 2001 à 2011, on note une augmentation de 45 familles. En considérant que ces familles peuvent comprendre un total de 180 personnes (4 pers. X 45 familles), il apparaît

que la majorité des migrants étaient célibataires. De plus, il est possible que cette migration comprenne plus de 40% de jeunes âgés de 20 à 39 ans, si l'on observe les cohortes d'âges du tableau 5.

La variation de population à la baisse observée sur le territoire de la MRC touche particulièrement les municipalités de petite taille. En effet, de 1991 à 2011, les municipalités de Saint-Zacharie, Saint-Cyprien, Saint-Magloire, Saint-Camille de-Lellis et Sainte-Sabine ont subi une baisse importante d'au moins 15% de leur population, la plus considérable étant celle de Saint-Zacharie avec un important taux de -20,8%. À l'opposé, les municipalités les plus peuplées et qui jouent le rôle de pôle de services de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, et Saint-Prosper recèlent des pertes de population plus faibles, de moins de 4%. Il semble donc y avoir un lien causal entre la taille de la population et sa variation. En fait, la quantité de services offerts par une municipalité influence grandement le choix de résidence des habitants.

Tableau 3 Évolution de la population 1991-2011

Municipalité	Effectifs de population					Variation (%)	
	1991	1996	2001	2006	2011	91-2011	2006-2011
Lac-Etchemin	4 213	4 053	3 870	4 045	4 061	-3,6%	0,4%
Sainte-Aurélie	930	867	928	965	910	-2,2%	-5,7%
Saint-Benjamin	926	917	855	865	891	-3,8%	3,0%
Saint-Camille-de-Lellis	1 001	963	907	904	844	-15,7%	-6,6%
Saint-Cyprien	664	617	603	630	548	-17,5%	-13,0%
Sainte-Justine	1 906	1 939	1 884	1 825	1 845	-3,2%	-1,1%
Saint-Louis-de-Gonzague	488	455	437	442	421	-13,7%	-4,8%
Saint-Luc-de-Bellechasse	556	524	483	490	480	-13,7%	-2,0%
Saint-Magloire	871	800	705	745	725	-16,8%	-2,7%
Saint-Prosper	3 628	3 772	3 802	3 612	3 605	-0,6%	-0,2%
Sainte-Rose-de-Watford	819	814	768	750	787	-3,9%	4,9%
Sainte-Sabine	455	455	403	408	386	-15,2%	-5,4%
Saint-Zacharie	2 211	2 180	2 100	1 918	1 751	-20,8%	-8,7%
Total MRC	18 668	18 356	17 745	17 599	17 254	-7,6%	-2,0%

Source : Statistique Canada, recensements de 1991, 1996 et 2001, 2006 et 2011.

Tableau 4 L'évolution des familles 2001-2011, MRC des Etchemins

Année	Population		Familles		Fam. monoparentales	
	nombre	Var. 01/11	nombre	Var. 01/11	nombre	%
2001	17 745	-491	4 970	+45 familles	635	12,8
2006	17 599	(-2,8%)	5 000	(+0,9%)	545	10,9
2011	17 254		5 015		575	11,5

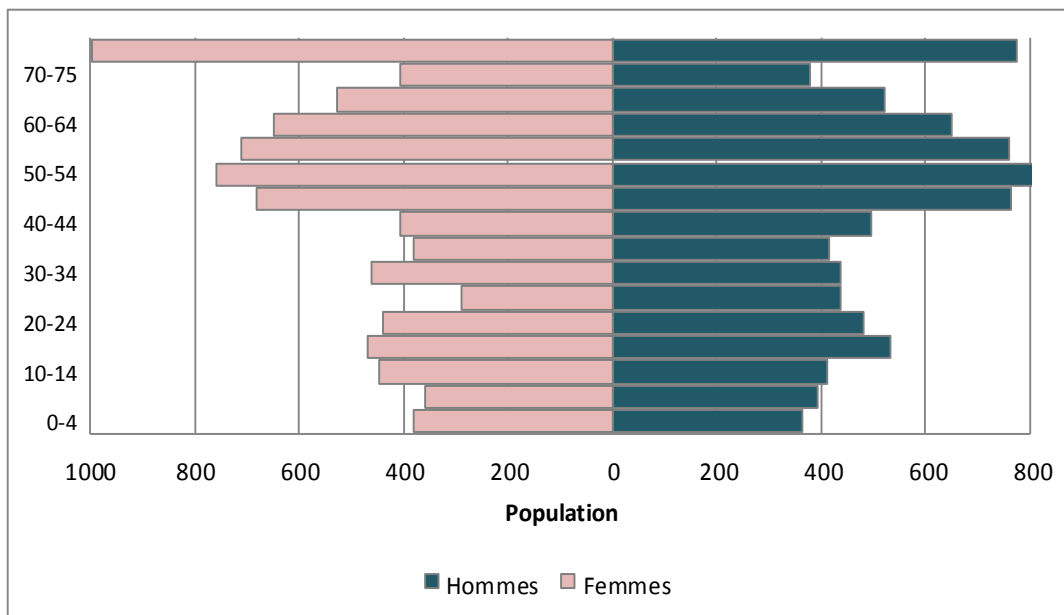
Source : Statistique Canada, recensement 2001, 2006 et 2011

Tableau 5 L'évolution des cohortes d'âges

Année	Groupes d'âge															
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 +
1996	1 005	1 210	1 415	1 470	1 030	1 010	1 330	1 545	1 420	1 255	1 080	940	930	850	745	1 130
2001	790	1 050	1 190	1 345	1 150	880	940	1 295	1 535	1 410	1 225	1 095	925	820	730	1 155
2006	760	840	1 075	1 140	970	915	805	1 015	1 415	1 515	1 470	1 325	1 135	875	860	1 470
2011	810	785	870	1 015	830	770	895	835	1 005	1 335	1 575	1 525	1 355	1 090	835	1 725
Total MRC				+10	-380	-645	-575	-195	-5	+5	+30	+105	+100	+10	-105	
%				+1,0	-31,4	-45,6	-39,1	-18,9	-0,5	+0,4	+1,9	+7,4	+7,9	+0,9	-11,2	

Source : CRCD Chaudière-Appalaches, Profil socioéconomique 2000 et 2003

Figure 3 Pyramide des âges, 2011



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

2.2.2 POPULATION SAISONNIERE

Comme le démontre le tableau 8, le nombre de résidences saisonnières en 2014 est au nombre de 1115 pour l'ensemble du territoire, ce qui représente 11% du nombre total de résidences. Elles sont réparties de manière relativement uniforme dans la MRC. Elles sont toutefois proportionnellement plus

concentrées dans les municipalités de Saint-Luc, Sainte-Sabine et Saint-Magloire. Quelques plans d'eau plus importants voient leurs pourtours occupés davantage. C'est le cas du lac Etchemin et le lac à la Raquette à Lac-Etchemin, le lac Algonquin à Sainte-Rose-de-Watford, le lac des Abénaquis à Sainte-Aurélie, et le lac Falardeau à Saint-Zacharie.

2.2.3 PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

L'évolution de la population est un élément important à prendre en compte dans la planification de la gestion des matières résiduelles étant donné que la variation de celle-ci aura inévitablement des répercussions sur la quantité de matières résiduelles générées.

L'Institut de la Statistique du Québec a élaboré en 2009 des projections de population allant jusqu'à 2024. Sans devoir être prises au chiffre près, celles-ci peuvent donner une idée générale de ce que sera l'évolution démographique sur le territoire de la MRC des Etchemins. Par exemple, certaines variations prévues sont plus importantes que les valeurs réelles, puisqu'elles ont été projetées en 2009.

En tenant compte de l'ensemble de ces données, un constat s'impose : une diminution graduelle de la population est envisagée pour pratiquement toutes les municipalités. D'une population réelle de 17 254 habitants en 2011 (contre une prévision de 17 600), la MRC des Etchemins pourrait voir sa population baisser à 16 575 en 2024. Les plus petites municipalités semblent les plus touchées, tout comme celles à l'est de la MRC (tableau 6).

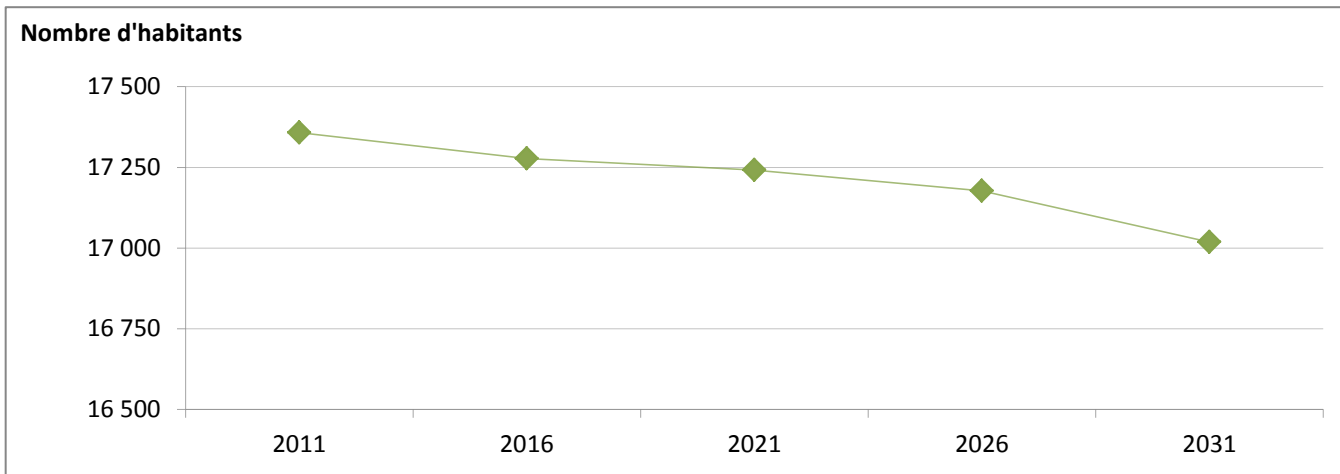
Tableau 6 Projections démographiques MRC des Etchemins, 2011 à 2024

Sources : Recensement canadien de 2011, Projections de l'Institut de la Statistique du Québec pour 2014, 2019 et 2024 (2009).

Municipalités	2011	Perspectives de population				Variation (%)	
		2009	2014	2019	2024	09-24	11-24
Lac-Etchemin	4 061	3 980	4 035	4 080	4 115	3,4%	1,3%
Saint-Benjamin	891	865	825	810	800	-7,5%	-10,2%
Saint-Camille-de-Lellis	844	875	860	825	835	-4,6%	-1,1%
Saint-Cyprien	548	620	645	635	670	8,1%	22,3%
Sainte-Aurélie	910	930	905	905	895	-3,8%	-1,6%
Sainte-Justine	1 845	1 795	1 755	1 705	1 710	-4,7%	-7,3%
Sainte-Rose-de-Watford	787	735	740	725	720	-2,0%	-8,5%
Saint-Magloire	725	745	775	805	845	13,4%	16,6%
Saint-Prosper	3605	3 525	3410	3300	3245	-7,9%	-10,0%
Saint-Zacharie	1751	1 855	1710	1610	1545	-16,7%	-11,8%
Saint-Luc-de-Bellechasse*	480						
Sainte-Sabine*	386	1 315	1 300	1 350	1 195	-9,1%	-7,1%
Saint-Louis-de-Gonzague*	421						
Total de la MRC	17 254	17 240	16 960	16 750	16 575	-3,9%	-3,9%

* Les données démographiques des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Louis-de-Gonzague ont été regroupées aux fins des projections de l'évolution de la population.

Figure 4 Projections démographiques MRC des Etchemins, 2011 à 2031



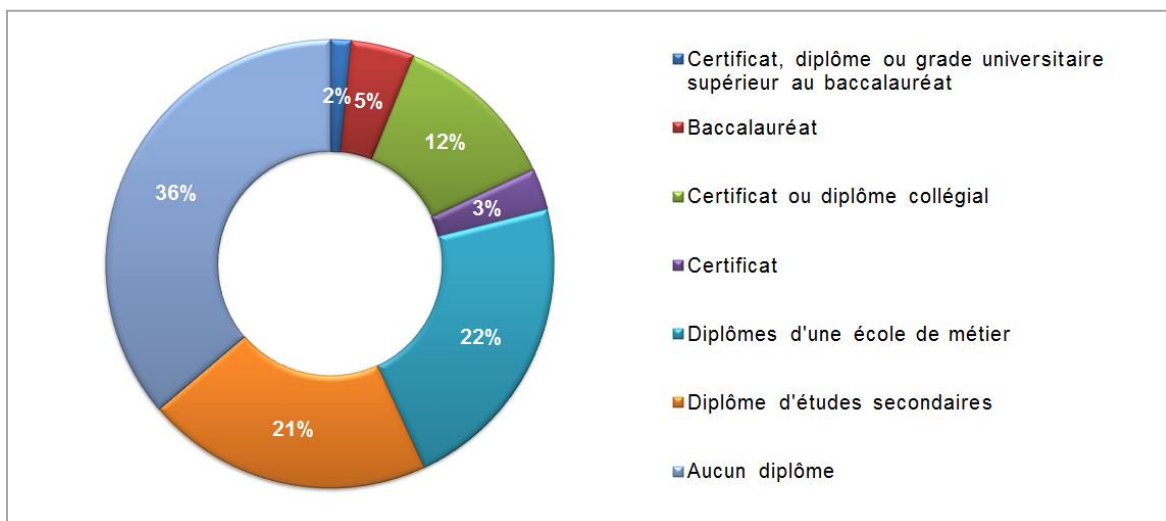
Source : Institut de la Statistique du Québec, perspectives démographiques des MRC, 2006 à 2031

2.3 DESCRIPTION SOCIOÉCONOMIQUE

2.3.1 SCOLARISATION

La population de 15 ans et plus de la MRC des Etchemins est moins scolarisée que celle de l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches en 2011. La figure 5 présente le niveau de scolarisation de la population de MRC des Etchemins.

Figure 5 - Scolarité de la population de 15 ans et plus en 2011



Source : Statistique Canada, 2013. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages. Recensement de 2011.

Près de quatre personnes sur dix de la MRC ne possèdent aucun diplôme (36 %), tandis que seulement 7 % de la population détient une formation universitaire. De plus, la population âgée entre 30 et 44 ans est plus scolarisée que celle âgée entre 45 et 64 ans ou de 65 ans et plus. Sur le territoire de la MRC des Etchemins (comme pour l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches), les femmes

sont plus scolarisées que les hommes. Ainsi, les hommes sont un peu plus fréquemment sans diplôme (40 % contre 32 % pour les femmes) et une proportion légèrement plus élevée de femmes détient une formation universitaire (13 % contre 6 % pour les hommes).

2.3.2 REVENUS

Selon Statistique Canada, en 2011, le revenu disponible des ménages par habitant est de 19 306\$ pour la MRC, ce qui est en dessous de la moyenne régionale (24 444 \$) et en dessous de la moyenne québécoise (25 646 \$). La part des familles ayant un faible revenu⁽³⁾ est plus importante dans la MRC (12,9 %) que dans la région de la Chaudière-Appalaches (4,8 %) et que dans le reste du Québec (9,3 %). Le tableau 7 présente l'évolution des revenus par habitant pour la MRC des Etchemins entre 2007 et 2011.

Tableau 7 - Évolution des revenus entre 2007 et 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Revenu des ménages disponible par habitant (\$)	17 508	18 118	18 806	19 045	19 306

Sources : Institut de la statistique du Québec; Revenu Québec issu du bulletin statistique régional, Édition 2013 Chaudière-Appalaches, © Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, juillet 2013, 37 pages.

2.3.3 LOGEMENTS

La MRC des Etchemins est représentative du type de logement des résidents de la Chaudière-Appalaches : la maison résidentielle individuelle. En fait, 84 % des ménages habitent une résidence privée, ce qui est supérieur à la moyenne de la région de la Chaudière-Appalaches (67,9 %) (4). Dans la MRC des Etchemins, 83,1 % des habitants sont propriétaires (5).

Par ailleurs, 11% des habitations sont des résidences secondaires (chalets) et 15% sont des résidences multifamiliales (tableau 8). Ces données confirment la faible concentration de l'occupation du territoire que connaît la MRC des Etchemins.

³ Une famille est à faible revenu lors d'une année si son revenu ajusté après impôt est inférieur au seuil correspondant à la moitié du revenu médian ajusté après impôt de l'ensemble des familles et des personnes hors famille du Québec durant la même année : Institut de la statistique du Québec; Revenu Québec issu du bulletin statistique régional, Édition 2013 Chaudière-Appalaches, © Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, juillet 2013, 37 pages.

⁴ Source : Statistique Canada, Recensement 2011, adapté par l'Institut de la statistique du Québec. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2011_12/langue_logement/loq12.htm.

⁵ Statistique Canada, 2011.

Tableau 8 : Nombre et types de logements présents par municipalité

Nombre et type de logements (Référence: Sommaire de rôle d'évaluation, 15 septembre 2014)						
Municipalité	Unifamilial	Chalets	Petits multilogements (2 à 9 logements)	Grands multilogements (10 logements et +)	Logements TOTAL	% chalets vs logements
No. de ligne au sommaire	501, 502, 514 à 523	316	503 à 507	508 à 513	Colonnes B+C+D+E	Colonne C/F
Saint-Zacharie	824	166	125	20	1135	15%
Sainte-Aurélie	436	120	49	10	615	20%
Saint-Prosper	1276	89	247	40	1652	5%
Saint-Benjamin	451	36	39	10	536	7%
Sainte-Rose	351	61	28	10	450	14%
Saint-Louis	230	48	11		289	17%
Saint-Cyprien	261	47	35	13	356	13%
Sainte-Justine	647	46	178	22	893	5%
Lac-Etchemin	1503	142	390	76	2111	7%
Saint-Luc	243	108	28	10	389	28%
Sainte-Sabine	205	55	28		288	19%
Saint-Camille	385	85	48	13	531	16%
Saint-Magloire	391	112	48	11	562	20%
MRC des Etchemins	7203	1115	1254	235	9807	11%
% des logements présents	73%	11%	13%	2%	100%	

Source : MRC des Etchemins, 2014

2.4 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

2.4.1 L'EMPLOI

Selon le tableau 9, la situation du marché du travail évolue de façon très contrastée dans la région de Chaudière-Appalaches. La MRC des Etchemins est la MRC qui a connu, parmi les cinq MRC subissant une diminution du nombre de travailleurs, le repli le plus important observé ces dernières années. Ainsi, le nombre de travailleurs a diminué de 1,5 % en 2011, ce qui contraste avec la hausse de 1,2 % enregistrée un an plus tôt.

Tableau 9 - Nombre et taux des travailleurs de 25 à 64 ans – 2010-2011

	Nombre			Taux		
	2010 (r)	2011 (p)	Variation 2011/2010	2010 (r)	2011 (p)	Écart 2011/2010 - Point de %
MRC des Etchemins	6 378	6 280	-1,5	69,1 %	68,8 %	-0,3
Région Chaudière-Appalaches	173 451	174 485	0,6	77,2 %	77,9 %	0,7
Ensemble du Québec	3 241 032	3 283 171	1,3	72,8 %	73,3 %	0,5

r : réel p : provisoire

Sources : Institut de la statistique du Québec; Revenu Québec issu du bulletin statistique régional, Édition 2013 Chaudière-Appalaches, © Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, juillet 2013, 37 pages.

Le taux de travailleurs recule légèrement de 0,3 point de pourcentage entre 2010 et 2011. La MRC des Etchemins affiche le taux de travailleurs le plus faible de Chaudière-Appalaches. C'est la seule MRC de la région qui ne connaît pas une croissance.

Le tableau 10 présente les taux d'activité et de chômage pour la MRC des Etchemins pour les années 2006 et 2011.

Tableau 10 - Taux d'activité et taux de chômage

	2006			2011		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Population active	4 900	3 685	8 580	4 700	3 670	8 375
Personnes occupées	4 340	3 520	7 860	4 290	3 520	7 805
Chômeurs	560	160	765	415	150	570
Inactifs	2 475	3 445	5 920	2 560	3 270	5 825
Taux d'emploi	58,8%	49,4 %	54,2 %	59,1 %	50,7 %	55 %
Taux de chômage	11,4 %	4,3%	8,4 %	8,80 %	4,10 %	6,80 %
MRC des Etchemins						

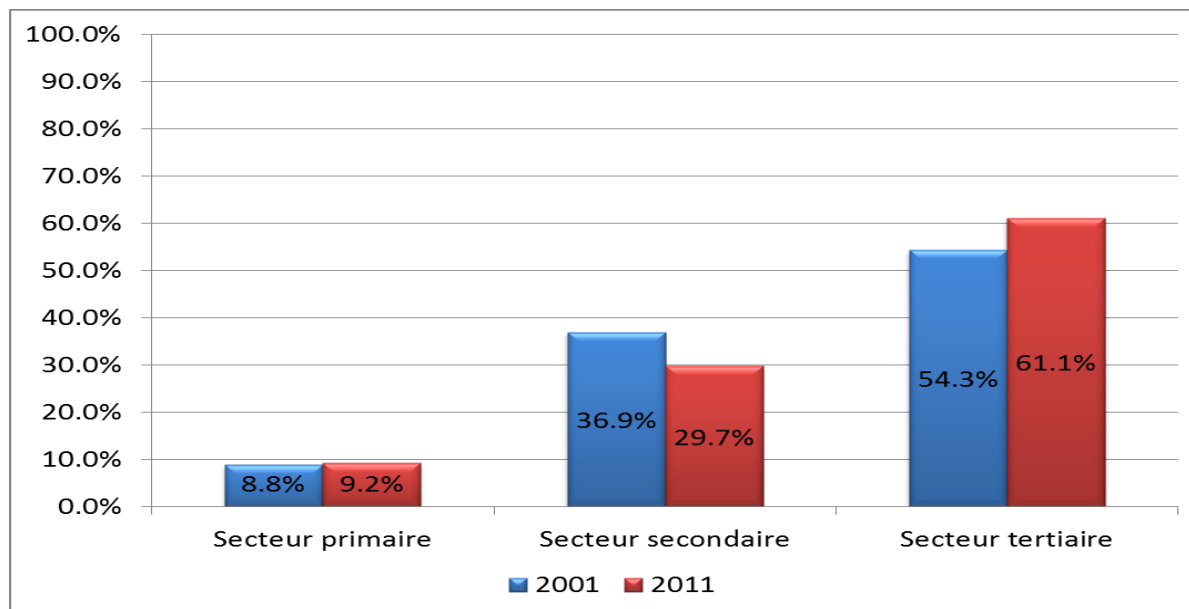
Source : Statistique Canada, 2013. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages. Recensements 2006 et 2011.

Globalement, il est possible de constater que le taux de chômage a diminué considérablement entre 2006 et 2011. En 2011, le taux de travailleurs pour les hommes demeure supérieur à celui pour les femmes.

2.4.2 LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La figure 6 présente la répartition de l'emploi selon les secteurs d'activités dans la MRC des Etchemins.

Figure 6 - Répartition de l'emploi selon le secteur d'activité de la MRC des Etchemins



Source : Statistique Canada, 2013. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages. Recensement de 2011.

Le secteur primaire, essentiellement composé de l'agriculture et de la foresterie, a légèrement progressé de 0,4 point entre 2001 et 2011, passant de 8,8 % à 9,2 %. Les entreprises du secteur primaire représentaient en 2004 plus de 13 % de toutes les entreprises de la MRC, mais elles sont majoritairement (87 %) des micros entreprises avec moins de 5 employés(6). Comme région ressource, la MRC des Etchemins comptait en 2011 une proportion beaucoup plus grande d'emplois dans le secteur primaire que la région ou encore que tout le Québec.

Le secteur secondaire composé de la construction et de la fabrication a quant à lui diminué de 7,2 points entre 2001 et 2011 passant de 36,9 % à 29,7 %. Globalement, c'est le secteur tertiaire qui procure le plus d'emplois dans la MRC. Il s'agit du même constat pour le reste du Québec où le pourcentage entre 2001 et 2011 est passé de 54,3 % à 61,1 %.

2.4.3 LES PÔLES DE SERVICES

Pour différentes raisons, que ce soit l'importance du bassin de population, le positionnement géographique, le nombre de commerces, de services et d'industries ou encore pour la richesse foncière, trois

⁶ Emploi Québec, 2006.

(3) municipalités jouent le rôle de pôles de services. Il s'agit des municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine.

Les municipalités de Sainte-Sabine, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Luc-de-Bellechasse ne sont dotées d'aucun établissement scolaire. Toutes les autres municipalités de la MRC possèdent au moins une école primaire. De plus, il y a des écoles secondaires à Saint-Prosper et Sainte-Justine. Enfin, un centre d'éducation des adultes est disponible à Saint-Prosper et Sainte-Justine. Tous ces équipements et établissements scolaires font partie de la Commission scolaire de Beauce-Etchemins.

La plupart des commerces et des services sont concentrés dans les trois pôles de développement de la MRC que sont les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Prosper.

Certaines municipalités disposent d'équipements touristiques et récréatifs :

- **Lac-Etchemin** : Éco-Parc (plage, glissades d'eau, etc.) camping, Moulin La Loraine (centre d'interprétation (moulin à farine) et centre d'arts), club nautique (marina), club de golf, centre de ski (Mont-Orignal), centre d'arts et de culture (salle de spectacles et multifonctionnelle);
- **Saint-Prosper** : Village des Défricheurs (centre d'interprétation historique), théâtre d'été Le Ganoué;
- **Sainte-Justine** : Site patrimonial des Trappistes (centre d'interprétation historique);
- **Sainte-Aurélie** : Moulin Metgermette (centre d'interprétation historique);
- **Saint-Luc-de-Bellechasse** : Camp forestier de Saint-Luc (centre d'interprétation historique et camping);
- **Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire** : Parc régional du Massif-du-Sud;
- **Sainte-Sabine** : Club de motoneige.

Enfin, quelques entreprises de la région doivent être mentionnées comme étant des employeurs importants de la région⁽⁷⁾. Ces entreprises sont les suivantes :

- **Saint-Prosper** : Bechedor inc; Le spécialiste du Bardeau de Cèdres inc.; Les Aliments Bégin inc.;
- **Sainte-Justine** : Rotobec;
- **Sainte-Aurélie** : Produit Forestier D.G. Itée;
- **Sainte-Rose-de-Watford** : Précision Provençal; La Maison Crowin;
- **Lac-Etchemin** : Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS).

Le tableau 11 dénombre les industries, commerces et institutions ainsi que le pourcentage de ces établissements par rapport au nombre de logements. Il est important de noter que les données tirées du rôle d'évaluation foncière utilisées dans le cadre du présent exercice ne peuvent être considérées comme étant sûres à 100%. Le rôle d'évaluation est avant tout un outil visant à déterminer la valeur des immeubles. Il ne doit pas être considéré comme un outil d'inventaire précis.

⁷ Emploi Québec, 2006.

Tableau 11 : Industries, commerces, institutions (ICI) et fermes par municipalité

Municipalité	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	% ICI sur	Nombre	% fermes
Référence: Sommaire de rôle d'évaluation (15 septembre 2014) No. de ligne	Industries	Commerces	Institutions	total de ICI	nombre logements	Enregistrées	sur nombre logements
	322	328 et 335	328, 335 et 624			402	
Saint-Zacharie	7	21	7	35	3,1%	139	12,2%
Sainte-Aurélie	6	12	2	20	3,3%	62	10,1%
Saint-Prosper	14	63	7	84	5,1%	89	5,4%
Saint-Benjamin	2	10	3	15	2,8%	66	12,3%
Sainte-Rose	7	7	5	19	4,2%	56	12,4%
Saint-Louis		4	2	6	2,1%	64	22,1%
Saint-Cyprien	1	6	4	11	3,1%	36	10,1%
Sainte-Justine	8	35	8	51	5,7%	43	4,8%
Lac-Etchemin	10	69	11	90	4,3%	77	3,6%
Saint-Luc		5	2	7	1,8%	13	3,3%
Sainte-Sabine		2	3	5	1,7%	40	13,9%
Saint-Camille	2	15	7	24	4,5%	78	14,7%
Saint-Magloire	4	14	4	22	3,9%	48	8,5%
MRC Etchemins	61	263	65	389	4,0%	811*	8,3%

*Comprend plus de 500 unités utilisées à des fins acéricoles

2.5 SYNTHÈSE DU PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE

La MRC des Etchemins compte 16 931 habitants (2012) soit 4.1 % de la population de la région de la Chaudière-Appalaches.

La MRC par son identité rurale et sa faible densité a plusieurs défis à relever pour freiner l'exode et redevenir un pôle attracteur pour la population. Son déclin démographique dû à la fois à un accroissement naturel et un bilan migratoire plus souvent négatifs que positifs freine la création de nouveaux ménages et, par conséquent, l'ajout ou l'expansion de plusieurs services (santé, éducation, garderie, commerces, etc.).

De plus, la population de la MRC est vieillissante. Les jeunes sont moins nombreux à prendre la relève sur le marché du travail. Le vieillissement de la population est donc un défi majeur pour assurer la relève sur le marché du travail. En 2011, pour dix (10) départs à la retraite chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, il y avait six (6) jeunes âgés de 20 à 29 ans disponibles pour le marché de l'emploi.

L'économie peu diversifiée de la MRC la rend vulnérable aux contraintes qui peuvent toucher l'industrie forestière et l'agriculture. Le taux de chômage nettement supérieur à celui de la région et la population active (travailleurs) de la MRC ayant des revenus moyens nettement inférieurs à ceux de la région s'expliquent surtout par la présence d'emplois peu qualifiés.

Les services sont concentrés dans les trois pôles de développement de la MRC que sont les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Prosper; une proportion de la population est donc située en dehors des secteurs municipaux dotés de commerces et de services. D'ailleurs, la majorité des déplacements par les résidents de la MRC s'effectue à l'intérieur du territoire de la MRC. Finalement, d'autres secteurs de la MRC attirent la population (pôle attracteur), principalement au niveau des équipements récréatifs et touristiques et des industries (employeurs).

La baisse constante de la population et des activités économiques moins florissantes représentent un défi de taille pour les décideurs de la MRC. Bien qu'il y ait perte d'effectifs, il n'en demeure pas moins que des services décentes doivent être rendus à la population.

La gestion des matières résiduelles est un domaine aussi important que la mobilité des personnes, la santé ou tout autre secteur d'activité susceptible d'améliorer ou maintenir la qualité de vie des citoyens. C'est dans cet esprit que toute planification doit être envisagée. La gestion des matières résiduelles ne fait pas exception.

Par contre, les actions entreprises dans le cadre de la gestion des matières résiduelles doivent s'adapter à la réalité démographique et économique de la MRC. Aussi longtemps que la tendance sera à la baisse, les ambitions devront tenir compte de cette réalité.

2.6 CARACTÉRISTIQUES DES GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les générateurs de matières résiduelles sont caractérisés selon les trois principaux secteurs, soit le secteur résidentiel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et le secteur de la construction, de la réparation et de la démolition (CRD).

2.6.1 LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Selon les données du rôle d'évaluation foncière, en 2014 on comptait 9 807 logements sur le territoire de la MRC des Etchemins. Ainsi, en tenant compte d'une population de 17 100 habitants, la densité d'occupation est de 1,74 habitant par logement. La grande majorité des logements sont des résidences unifamiliales (7 203) pour 73% des logements privés. Les chalets, petits multilogements (2 à 9 log.) et grands logements (10 log. et +) occupent tout de même 27% des logements de la MRC (Tableau 8).

Lorsqu'il s'agit de la gestion de la collecte, le nombre de portes constitue une variable importante. Une augmentation du nombre de portes implique nécessairement une hausse de la densité d'occupation qui devrait se traduire par une économie d'échelle au niveau des services de collecte et de transport offerts.

2.6.2 LE SECTEUR DES ICI

Les résidus des ICI sont en majorité assimilés au secteur résidentiel. Par ailleurs, les ICI génèrent un volume équivalent de matières résiduelles à celui du secteur résidentiel. Il n'y a pas de grand générateur industriel dont les matières ne sont pas valorisées. Quoiqu'il n'y ait pas eu d'inventaire exhaustif, les entreprises les plus susceptibles de générer des résidus à éliminer ou à valoriser sont, entre autres les industries du bois et du métal. Par contre les institutions publiques (administration, éducation, hébergement et soins de longue durée) requièrent une attention particulière.

À des fins d'échantillonnage pour le présent rapport, 7 entreprises et institution de secteurs variés sur le territoire de la MRC ont été contactées dans l'intention de peindre un portrait des types de matières résiduelles produites. Les matières qui constituent le plus les résidus des entreprises sont les papiers et cartons, les plastiques, les résidus alimentaires et le métal. La principale difficulté est de quantifier les matières, car les propriétaires d'entreprises ne possèdent pas de données permettant de déterminer un tonnage des matières résiduelles ne serait-ce qu'à titre d'indicateur.

Tableau 12 : Échantillon des principaux producteurs potentiels de matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins

Entreprise	Municipalité	Matières
Bechedor inc.	Saint-Prosper	Plastique
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc. (SBC)	Saint-Prosper	Plastique, bois, papier-carton
Les Produits Forestiers D & G Ltée	Saint-Aurélie	Cendre, déchets de cantines
Restaurant La Grille	Saint-Prosper	Résidus alimentaires, carton, métal, plastique
Maison Crowin	Sainte-Rose	Papier-carton, plastique, résidus alimentaires
Le Manoir Lac-Etchemin	Lac Etchemin	Papier-carton, résidus alimentaires, résidus verts
Précisions Provençal Inc.	Sainte-Rose	Métal, plastique, papier-carton, RDD

2.6.3 LE SECTEUR DES CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition génère une quantité de résidus assez importante. Toutefois, il s'agit du secteur dont les résidus sont les plus valorisés (78%, réf. tableau 31). Le béton, l'asphalte, la pierre et la brique ainsi que le bois, le bardeau, le gypse et le verre plat sont les principaux résidus de ce secteur. Il faut retenir que les données utilisées proviennent des moyennes québécoises calculées à partir des outils d'inventaires de Recyc-Québec. Une validation serait nécessaire.

3. LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre met en évidence les différents acteurs qui sont présents sur le territoire de la MRC des Etchemins en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Plus spécifiquement, les installations existantes, l'organisation administrative et la gestion des différents types de collecte sont au nombre des sujets traités dans ce chapitre. Par ailleurs, les annexes 2 et 3 fournissent les coordonnées, le type de gestion et de matières traitées pour les entreprises, organismes et municipalités qui sont impliquées dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins, de même que ceux qui sont situés dans les MRC voisines.

3.1 RAPPEL DE L'ENCADREMENT LÉGISLATIF

La gestion des matières résiduelles est encadrée par les différents paliers de gouvernements. Elle implique plusieurs intervenants ayant chacun des responsabilités et des obligations. Au niveau fédéral, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement vise à prévenir la pollution et à protéger l'environnement et la santé humaine. Au niveau des matières résiduelles, cette loi touche plus particulièrement les déchets dangereux. Deux règlements découlent de cette loi : le Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses ainsi que le Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux.

Au niveau provincial, on retrouve principalement la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette dernière encadre tout le processus entourant la gestion des matières résiduelles, dont découle le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC (PGMR), de même que son contenu et sa formation. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 déterminent quant à eux les exigences minimales auxquelles doit répondre le PGMR, entre autres au niveau de la réduction des déchets. Plusieurs règlements provinciaux interviennent également dans la gestion des matières résiduelles, dont les suivants :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;
- Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;
- Règlement sur les matières dangereuses.

Finalement, au niveau municipal, la gestion des matières résiduelles est encadrée par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Les municipalités locales sont en effet liées par le PGMR par les orientations et le plan d'action qui les concernent. De plus, les municipalités peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la Loi sur les compétences municipales. C'est ainsi qu'une municipalité peut, par exemple, adopter des règlements sur la vidange des installations septiques, encadrer les modalités des collectes ou interdire certaines matières dans les collectes des ordures.

À cet égard, seules les municipalités de Lac-Etchemin et Saint-Zacharie ont adopté et appliquent une réglementation en matière de gestion des matières résiduelles. À Lac-Etchemin, le règlement ne vise que la vidange des fosses septiques de son territoire. Pour Saint-Zacharie, il s'agit d'un règlement

régissant la cueillette des déchets solides (08-2010). Aucun autre règlement n'est actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC relativement aux matières résiduelles.

3.2 LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DU TERRITOIRE ET DES MUNICIPALITÉS AVOISINANTES

Nous retrouvons sur le territoire de la MRC des Etchemins un centre de traitement des boues de fosses septiques ainsi que cinq écocentres. Il n'y a pas de site de compostage, de centre de tri ou de poste de transbordement. Pour l'élimination la MRC est desservie par deux LET localisés à l'extérieur de son territoire (Armagh et Saint-Côme). La récupération des matières recyclables de la collecte sélective, la MRC est desservie par Récupération Frontenac à Thetford Mines ainsi que la Société Via à Lévis.

Tableau 14 : Capacité des installations d'élimination du territoire

Installation	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m³)	Volume complété (m³)	Capacité annuelle (m³/an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
LES	Régie des Etchemins	Décembre 1977	195968	193500	8760	Décembre 2002	Fermé 10 mars 2003

Source : MRC des Etchemins, 2013

C'est suite à l'étude d'impact réalisée par la firme Polygec inc. pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) des Etchemins, que la décision de ne pas agrandir le site d'enfouissement a été rendue. En fait, le LES localisé sur le lot 4 341 249 (avant rénovation cadastrale : lot 462 du Rang 7, canton de Cranbourne), dans la municipalité de Lac-Etchemin, est fermé depuis le 10 mars 2003. À l'exception des municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prospère et Saint-Zacharie desservies par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud⁸, dorénavant le service d'enfouissement des déchets pour les dix autres municipalités de la MRC des Etchemins est assuré par la MRC de Bellechasse, au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Armagh. Les informations complètes relatives aux LET sont disponibles au tableau 14.

Les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prospère, Sainte-Justine et Saint-Magloire possèdent leur écocentre pour desservir leur population respective. La municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a débuté également l'implantation d'un écocentre sur son territoire. Les détails sur ces installations sont donnés à l'annexe 2, de même que pour les autres les organismes œuvrant dans ce domaine. Quant aux écocentres, ceux-ci reçoivent les matières résiduelles recyclables (RDD, résidus de CRD, métaux, plastiques, etc.), certaines matières organiques (feuilles et branches) ainsi que certaines matières qui sont encore destinées à l'élimination faute de preneurs. Il est à noter, qu'actuellement seules les matières provenant du secteur résidentiel sont officiellement acceptées. Ce qui n'interdit pas l'accès aux petites entreprises. Toutefois, les entreprises de construction doivent acheminer leurs résidus de CRD, via des services d'entreprises spécialisées de location de « roll-off », qui acheminent les résidus vers des centres de tri situés à l'extérieur de la MRC, soit principalement Saint-Georges de Beauce. Il n'existe pas actuellement de données fiables ou significatives quant aux volumes de matières qui sont recueillis aux écocentres. Il est à noter, qu'à Lac-Etchemin, l'écocentre n'est ouvert que les mercredis et samedi avant-midi. À Saint-Prospère, il est ouvert les vendredis après-midi et les samedis avant-midi. Par contre, ils sont tous les deux fermés durant la période hivernale, soit les mois de décembre, janvier, février et mars. À Sainte-Justine, l'écocentre est ouvert les samedis avant-midi du 1^{er} mai à la

⁸ Pour alléger le texte, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sera désignée sous le nom de « Régie Beauce-Sud ».

mi-novembre. L'écocentre de Saint-Camille est toujours en cours d'implantation et offre sensiblement les mêmes services les samedis avant-midi durant la période estivale.

Hormis le centre de traitement des boues, propriété de la MRC, ainsi que les écocentres municipaux, il n'y a aucune infrastructure de cueillette ou de traitement des matières organiques. Les écocentres reçoivent et traitent principalement par compostage, les résidus de feuilles et de gazon. Les branches sont pour la plupart déchetées pour en faire du paillis qui est utilisé par la municipalité (plates-bandes publiques). Le centre de traitement des boues de la MRC (situé à Lac-Etchemin) reçoit les boues de fosses septiques, et à l'occasion, certaines boues municipales. Les boues sont traitées par centrifugation et le centrât extrait des boues est traité à même les étangs aérés du secteur de la Station de Lac-Etchemin. Ces étangs sont directement adjacents au centre de traitement des boues. Quant aux boues déshydratées, celles-ci sont acheminées au LET de la MRC de Bellechasse (Armagh) où elles sont enfouies. Les volumes traités annuellement ont augmenté au cours des années, et ce en raison principalement de la mise aux normes des installations septiques qui s'est accentuée. Le centre de traitement des boues fonctionne pratiquement au maximum de sa capacité. C'est d'ailleurs une problématique connue de la MRC et des améliorations sont envisagées pour y palier. À cet égard, des études sont en cours pour mettre en place des solutions afin d'améliorer tant la performance des équipements que la capacité de traitement.

La Régie intermunicipale de CJLLR

La Régie intermunicipale des déchets de CJLLR regroupe les municipalités de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc-de-Bellechasse et Sainte-Rose-de-Watford. Suite à la fermeture du LES située à Lac-Etchemin, ces municipalités ont créé une nouvelle régie ayant pour mandat la cueillette et le transport des matières résiduelles (déchets et recyclage). Cette régie ne possède qu'un seul camion pour effectuer l'ensemble de ses opérations.

Tableau 14 : Capacité des installations d'élimination des MR environnantes et des autres MR desservies

Installation	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m³)	Volume complété (m³)	Capacité annuelle (m³/an)	Durée prévue
LET	Régie Beauce-Sud	2002	2 779 000	313 955	21 421 en 2012	Janvier 2026
LET	MRC Bellechasse (nouvelle partie)	Printemps 2003	1 113 000	25 307 (en 2013)	44 520 (moyenne)	Juillet 2027

Source : MRC Bellechasse, 2013
 Régie Beauce-Sud, 2013

3.3 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La MRC assume uniquement la responsabilité de la gestion du Centre de traitement des boues de fosses septiques. La gestion des autres collectes incombe aux 13 municipalités de la MRC. Le tableau 15 présente les différentes responsabilités des intervenants pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins.

Tableau 15 : Responsabilités des intervenants municipaux

Municipalités	Résidus domestiques	Collecte sélective	Collecte des RDD ¹	Résidus organiques	Collecte des encombrants	Gestion des boues	Collecte des ICI
Lac-Etchemin	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte ²
Saint-Benjamin	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Luc	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Cyprien	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Louis	Municipal	Municipal	Aucune	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Justine	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Rose	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Sabine	Municipal	Municipal	Municipal	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Camille	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Magloire	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Aurélie	Municipal	Municipal	Régie ³	Régie ³	Régie ³	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Prosper	Municipal	Municipal	Régie ³	Régie ³	Régie ³	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Zacharie	Municipal	Municipal	Régie ³	Régie ³	Régie ³	MRC Etchemins	Mixte

1- Résidus domestiques dangereux

2- Municipale et privée

3- Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2013

3.4 LES ENTENTES INTERMUNICIPALES

La MRC est pour ainsi dire « divisée en trois secteurs » en ce qui concerne la gestion des différentes opérations des matières résiduelles (figure 7) :

- Le **secteur centre**, dont les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose, font partie de la **Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins** et sont copropriétaires du site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin. Site qui est fermé depuis 2003, mais dont la Régie doit continuer à assurer le suivi environnemental. Aussi, suite à la fermeture du LES situé sur le territoire de Lac-Etchemin, cinq municipalités ont créé une Régie intermunicipale des déchets de CJLLR, (composée de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose). Cette régie assure la collecte et le transport des ordures et du recyclage. Par

ailleurs, cette régie est également l'interlocutrice des municipalités qui la compose et signe les ententes avec Récupération Frontenac pour la récupération et le recyclage ainsi qu'avec le LET de la MRC de Bellechasse (Armagh);

- Le **secteur ouest**, dont les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper, Saint-Zacharie, font partie de la **Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud** sont copropriétaires du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme;
- Enfin, le **secteur est**, dont les municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine, font partie, est desservi par la **MRC de Bellechasse**. Ces municipalités sont copropriétaires du lieu d'enfouissement technique localisé à Armagh. Pour ces municipalités, la MRC de Bellechasse assure l'ensemble des activités touchant la gestion des matières résiduelles.

Une certaine complexité s'invite dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles. En effet, le plan devra tenir compte du plan de gestion de la MRC de Bellechasse et de celui de la MRC Beauce-Sartigan, car ces dernières sont les destinataires de la presque totalité des matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC des Etchemins.

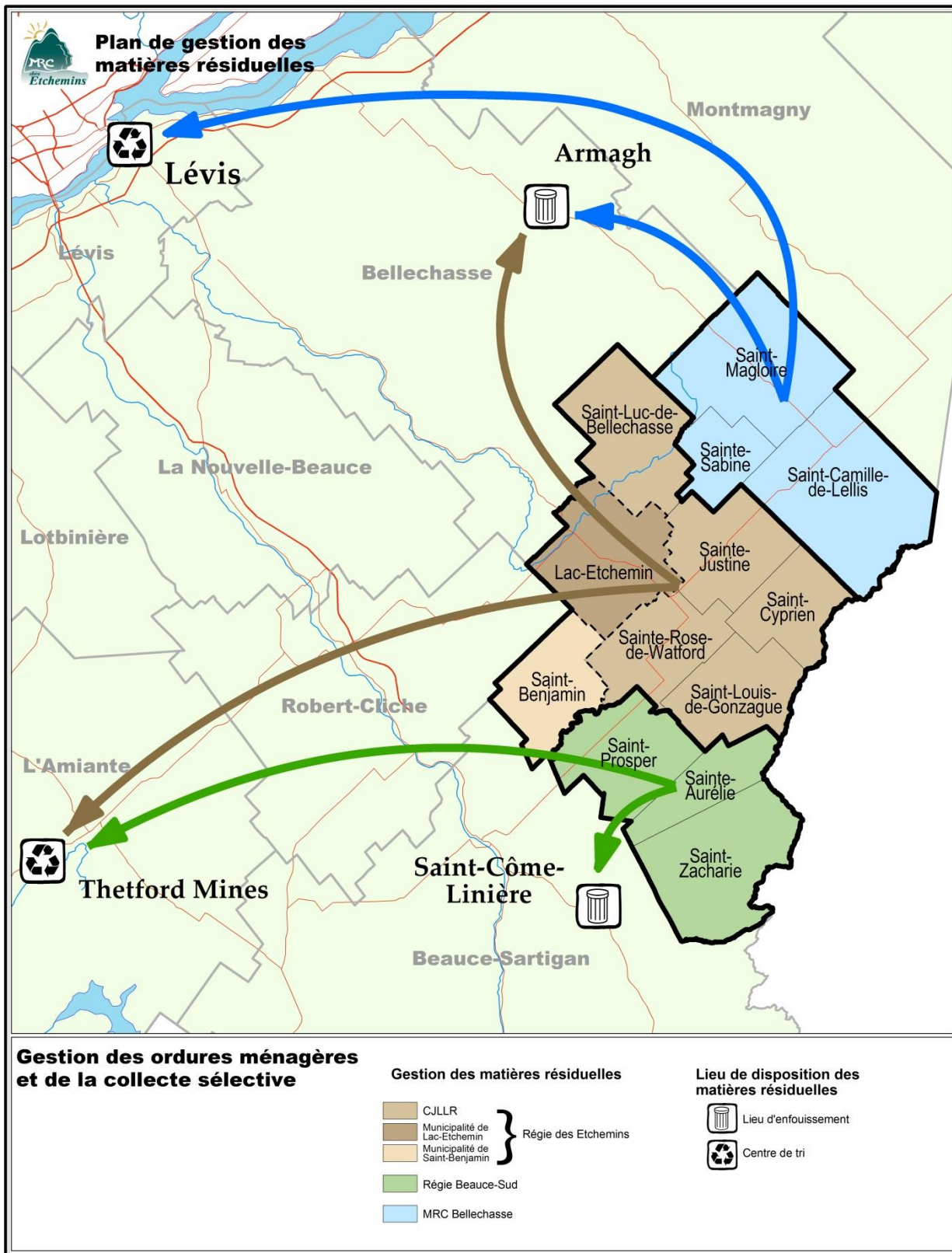
Les tableaux 16 et 17 présentent certains détails des ententes et contrats en vigueur pour l'année 2012.

Tableau 16 : Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2012

Parties à l'entente	Parties à l'entente	Objet ou matières visées	Entrée en vigueur	Durée (an)	Date d'échéance
MRC Bellechasse	Saint-Camille-de-Lellis Saint-Magloire-de Bellechasse Sainte-Sabine	Collecte, transport et traitement des déchets, des matières recyclables et des encombrants	2003	5	31 décembre 2007, puis se renouvelle automatiquement aux 5 ans
Régie Beauce-Sud	Sainte-Aurélie Saint-Prosper Saint-Zacharie	Collecte, transport et traitement des matières recyclables et enfouissement des déchets	1998	10	31 décembre 2008, puis se renouvelle automatiquement aux 5 ans
Régie Etchemins	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	LES de Lac-Etchemin	1993	10	Renouvelable aux 5 ans, fermé depuis 2003, mais doit assurer le suivi environnemental
Régie CJLLR	Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	Collecte et transport des matières recyclables et des déchets	1993	1	Se renouvelle automatiquement
MRC Bellechasse	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	Enfouissement des déchets	2003	5	Se renouvelle automatiquement

Source :Municipalités de la MRC des Etchemins, 2013
MRC de Bellechasse, 2013
Régie Beauce-Sud, 2013
Régie CJLLR, 2013

Figure 7 : Gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective



3.5 LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

Afin de faciliter la compréhension des différentes collectes sur le territoire, la présentation de ces dernières sera toujours établie en fonction des trois secteurs présentés antérieurement (Régie des Etchemins, Régie Beauce-Sud et MRC de Bellechasse).

3.5.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE SÉLECTIVE

Régie des Etchemins

Des sept municipalités qui composent la Régie des Etchemins, cinq ont créé une autre régie, soit la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR, (composée de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose) pour effectuer la collecte et le transport des ordures et du recyclage. La municipalité de Lac-Etchemin possède son camion et dessert sa population, tandis que la municipalité de Saint-Benjamin octroie un contrat à l'entreprise privée Les Services Sanitaires D.F. de Beauce. Dans toutes les municipalités mentionnées ci-haut, la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective se fait en alternance, soit une semaine sur deux, à raison d'une fois par semaine.

Les sept municipalités qui composent la Régie des Etchemins enfouissent leurs déchets au LET d'Armagh (MRC de Bellechasse). Les matières de la collecte sélective sont dirigées vers le centre de tri situé à Thetford Mines, soit au Centre de récupération Frontenac.

Régie Beauce-Sud

Pour les trois municipalités du territoire qui font partie de la Régie Beauce-Sud (Saint-Prosper, Sainte-Aurélie, Saint-Zacharie), chacune est responsable d'octroyer un contrat pour la collecte et le transport des déchets. Présentement, les collectes se font par l'intermédiaire de deux entreprises privées. Pour la collecte et le transport du recyclage, la Régie Beauce-Sud qui alloue un contrat à Les Services Matrec pour l'ensemble des municipalités qui la compose. Les ordures ménagères pour les mêmes municipalités sont collectés par les services Sanitaires D.F. de Beauce. Les deux types de collecte sont effectués en alternance et à toutes les deux semaines, et ce à l'année.

Les ordures ménagères sont destinées au LET de Saint-Côme et les matières recyclables sont acheminées vers Récupération Frontenac, à Thetford Mines.

MRC de Bellechasse

Les services de collecte et de transport pour les ordures ménagères et le recyclage sont effectués par la MRC Bellechasse pour les trois municipalités participantes (Saint-Camille, Saint-Magloire, Sainte-Sabine). Les ordures sont destinées au LET d'Armagh, situé sur le territoire de la MRC Bellechasse. Les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri situé à Lévis (Société VIA). Les deux types de collecte se font en alternance, soit une semaine sur deux, au rythme d'une fois par semaine. Des collectes supplémentaires d'ordures ménagères sont toutefois ajoutées durant la période estivale pour faire passer la fréquence à une par semaine. Les tableaux 17 et 18 résument les contrats alloués par les municipalités pour la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères.

Tableau 17 : Contrats de collecte des ordures sur le territoire de la MRC des Etchemins

Municipalités	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence collecte*	Nombre de portes	Volume des bacs verts (L)	Lieu d'élimination	Coûts (\$/an)		
								Collecte et transport	Traitement	Totaux
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	na	na	Alternance	2151	360	LET d'Armagh	167 197	214 125	381 322
Saint-Benjamin	Services sanitaires D.F. de Beauce	2012	1	Alternance	443	360	LET d'Armagh	23 214	30 916	54 130
Saint-Luc-de-Bellechasse	Régie CJRRL	na	na	Alternance	247	240, 360	LET d'Armagh	18 096	17 413	35 509
Saint-Cyprien	Régie CJRRL	na	na	Alternance	268	240, 360	LET d'Armagh	17 493	22 010	39 503
Sainte-Louis-de-Gonzague	Régie CJRRL	na	na	Alternance	177	240, 360	LET d'Armagh	14 377	16 037	30 414
Sainte-Justine	Régie CJRRL	na	na	Alternance	761	240, 360	LET d'Armagh	58 547	66 719	125 266
Sainte-Rose-de-Watford	Régie CJRRL	na	na	Alternance	324	240, 360	LET d'Armagh	19 738	27 188	46 926
Sainte-Sabine	MRC Bellechasse	2003	5 + 5	Alternance	nd	240, 360	LET d'Armagh	8 991	15 814	24 805
Saint-Camille-de-Lellis	MRC Bellechasse	2003	5 + 5	Alternance	nd	240, 360	LET d'Armagh	19 545	35 130	54 675
Saint-Magloire	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	240, 360	LET d'Armagh	18 294	29 116	47 410
Saint-Aurélien	Services sanitaires D.F. de Beauce	2005	5	Alternance	482	360	LET Saint-Côme	24 423	0	24 423
Saint-Prospère	Services sanitaires D.F. de Beauce	2012	5	Alternance	1589	360	LET Saint-Côme	100 430	0	100 430
Saint-Zacharie	Services sanitaires D.F. de Beauce	2003	5	Alternance	858	240, 360	LET Saint-Côme	42 662	0	42 662
Coûts totaux								533 007	474 468	1 007 475

Sources : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2012
 MRC de Bellechasse, 2012
 Régie Beauce-Sud, 2012
 Régie CJLLR, 2012

Tableau 18 : Contrats de collecte sélective sur territoire de la MRC des Etchemins

Sources : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2012

Municipalités	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence de collecte	Nombre de portes	Type de collecte et équipement			Multi-logements	ICI desservis	Destination	Coûts (\$/an)		
						Porte à porte						Collecte et transport	Traitement	Totaux
						Bac bleu	Volume du bac bleu (L)	Sac						
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	na	na	Alternance	2151	oui	360	non	oui	Récup. Frontenac	86 424	0	86 424	
Saint-Benjamin	Services sanitaires D.F. de Beauce	2012	1	Alternance	443	oui	360	non	oui	Récup. Frontenac	29 463	0	29 463	
Saint-Luc-de-Bellechasse	Régie CJRRL	na	na	Alternance	247	oui	240,360	non	oui	Récup. Frontenac	12 928	0	12 928	
Saint-Cyprien	Régie CJRRL	na	na	Alternance	268	oui	240,360	non	oui	Récup. Frontenac	12 497	0	12 497	
Sainte-Louis-de-Gonzague	Régie CJRRL	na	na	Alternance	177	oui	240,360	non	oui	Récup. Frontenac	10 271	0	10 271	
Sainte-Justine	Régie CJRRL	na	na	Alternance	761	oui	240,360	non	oui	Récup. Frontenac	41825	0	41825	
Sainte-Rose-de-Watford	Régie CJRRL	na	na	Alternance	324	oui	240,360	non	oui	Récup. Frontenac	14 100	0	14 100	
Sainte-Sabine	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	oui	240,360	non	oui	Société Via	n.d.	0	n.d.	
Saint-Camille-de-Lellis	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	oui	240,360	non	oui	Société Via	n.d.	0	n.d.	
Saint-Magloire	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	oui	240,360	non	oui	Société Via	n.d.	0	n.d.	
Saint-Aurélien	Services Matrec inc.	2010	5	Alternance	482	oui	360	non	oui	Récup. Frontenac	21219	0	21219	
Saint-Prosper	Services Matrec inc.	2010	5	Alternance	1589	oui	360	non	oui	Récup. Frontenac	74 815	0	74 815	
Saint-Zacharie	Services Matrec inc.	2010	5	Alternance	858	oui	240,360	non	oui	Récup. Frontenac	33 450	0	33 450	
Coûts totaux											336 992	0	336 992	

MRC de Bellechasse, 2012
 Régie Beauce-Sud, 2012, 2015
 Régie CJLLR, 2012

3.5.2 LA COLLECTE DES RÉSIDUS ORGANIQUES

Les seuls résidus organiques récupérés et recyclés sont actuellement composés de la matière ligneuse (arbres de Noël, branches) et des feuilles, soit les résidus verts.

Régie des Etchemins

Pour les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Luc, Saint-Louis, Sainte-Rose, Saint-Cyprien et Sainte-Justine :

À Lac-Etchemin, les citoyens doivent amener leurs résidus organiques à l'écocentre de cette municipalité. Actuellement, seuls les sapins de Noël, les branches d'arbres et les feuilles sont acceptés. Les branches et arbres sont déchiquetés en copeaux de bois pour en faire du paillis horticole;

À Sainte-Justine, les citoyens vont également porter leur sapin de Noël à l'écocentre de la municipalité, où il sera déchiqueté en copeaux. Il n'y a pas d'autre collecte de matière organique dans cette municipalité.

Pour les cinq autres municipalités de la Régie des Etchemins, il n'y a pas de collecte de résidus organiques. De plus, en pratique, le LET d'Armagh n'accepte plus les résidus verts depuis 2004. Les citoyens ont été informés de cette règle il y a quelques années. Aussi, comme un montant de 110\$ la tonne est exigé à toute personne qui apporte des matières résiduelles au LET, incluant le gazon, les citoyens ne sont pas enclins à utiliser ce service. Par ailleurs, le préposé au LET assure une forme de surveillance et avise les citoyens qu'ils ne doivent pas y apporter les résidus verts. Actuellement, il n'y a pas de constat d'infraction émis. Lorsqu'un camion se présente et qu'il ne contient que des résidus verts, il est redirigé vers les Composts du Québec à Saint-Henri (EnGlobe Corp.).

Régie Beauce-Sud

Pour les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie :

À l'automne, la Régie Beauce-Sud effectue une collecte spécifiquement pour les feuilles sur le territoire des municipalités qu'elle dessert, donc pour Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie pour notre MRC. En dehors de la période automnale et hormis la municipalité de Saint-Prosper qui possède un point de dépôt à son écocentre, la collecte pour les autres municipalités est effectuée par points de chute à un endroit identifié par chacune d'elles. Les gens y apportent leurs sapins de Noël, feuilles et résidus de gazon à un endroit déterminé par la municipalité et la Régie loue un camion pour faire la collecte à ces endroits. Les feuilles sont dirigées vers des entreprises qui en effectuent le compostage, tandis que les sapins sont valorisés en huiles essentielles. Certains citoyens réutilisent aussi les feuilles pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.). Par ailleurs, à Saint-Prosper, outre la collecte annuelle de la Régie Beauce-Sud, en autre temps, les branches et les arbres (matière ligneuse) sont récupérés à l'écocentre et ne sont actuellement pas traités. Ils sont accumulés simplement sur un site à cet effet.

Le même principe est appliqué pour la collecte des sapins de Noël. La Régie a ramassé les sapins aux points de collecte des municipalités. Les résidus recueillis lors de ces collectes sont entièrement destinés à la valorisation, soit dans ce cas transformés en huiles essentielles.

MRC de Bellechasse

Pour les municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine :

Dans les Etchemins, les résidus de bois, comme les feuilles et les branches d'arbres sont recueillis dans deux écocentres, soit à Saint-Camille et à Saint-Magloire. Seuls les citoyens de Sainte-Sabine, n'ont pas accès à un écocentre dans leur municipalité. Par contre, la MRC de Bellechasse effectue une collecte de sapins de Noël sur le territoire des municipalités à la mi-janvier. La collecte de sapins en est une par points de chute pour chacune des municipalités desservies. Les sapins trouvent preneurs parmi les résidents des secteurs avoisinants.

Il n'y a aucune autre collecte de matières putrescibles sur le territoire de la MRC des Etchemins. Comme nous l'avons démontré ci-haut, les collectes effectuées sont principalement des collectes de résidus verts.

3.5.3 LES MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES ET COLLECTES PONCTUELLES

Régie des Etchemins

Les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Camille, Saint-Prosper et Saint-Magloire mettent à la disposition de ses citoyens un écocentre municipal où il est possible de déposer les RDD, soit les piles, les restes de peinture, les ampoules et les bonbonnes de gaz propane, ainsi que les encombrants ménagers. À l'exception de la municipalité de Saint-Louis, toutes les autres municipalités offrent un dépôt pour les piles usagées et les peintures. Les municipalités de Saint-Benjamin et de Saint-Cyprien offrent aux citoyens un dépôt pour les RDD tous les mois durant l'été. C'est la Société Laurentide qui récupère les RDD recueillis aux écocentres.

Outre l'accès aux écocentres des municipalités ci-haut mentionnées, toute la population de la MRC dispose néanmoins de deux sites de dépôts de résidus domestiques dangereux (RDD), soit la COOP de Sainte-Justine et une quincaillerie à Lac-Etchemin. Ces deux sites recueillent de la peinture et des RDD.

Régie Beauce-Sud

La Régie Beauce-Sud organise plusieurs journées de collecte de RDD pour les municipalités qui en font partie. Cette collecte se fait au rythme de demi-journées, au début du mois de juin. Les résidents viennent porter leurs RDD en un lieu déterminé. De plus, les citoyens des municipalités de la Régie Beauce-Sud ont en tout temps de l'année accès à l'écocentre du LET de Saint-Côme.

De tous les résidus amassés, certains sont valorisés et d'autres éliminés de façon sécuritaire. Cette collecte est intéressante, car outre les résidus domestiques dangereux, la Régie a décidé d'amasser les pneus, les métaux et les ordinateurs. Ce matériel sera destiné au réemploi.

Enfin, un écocentre a ouvert ses portes en mai 2013 dans la municipalité de Saint-Prosper. Les citoyens de la municipalité peuvent y apporter les résidus de CRD, les RDD, les métaux, le bois, les branches, les feuilles, les encombrants, le matériel informatique, les plastiques et le verre et la municipalité de Saint-Prosper prend en charge la valorisation de ces matières. L'écocentre

est ouvert les vendredis en après-midi et les samedis en avant-midi du 1^{er} mai au 15 novembre.

MRC de Bellechasse

Les résidents des municipalités de Saint-Magloire et de Saint-Camille peuvent déposer leurs RDD à leur dépôt municipal respectif, qui est ouvert durant l'été. La municipalité de Sainte-Sabine organise des collectes de RDD deux fois par année, de même qu'une collecte de pneus annuelle.

3.5.4 LES PRODUITS SOUS LA RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Outre les résidus domestiques récupérés via les écocentres, il existe, sur le territoire de la MRC ou à proximité, des points de dépôts pour la collecte des produits sous REP. Sur le territoire même de la MRC, les écocentres de Saint-Prosper et de Saint-Camille-de-Lellis offrent ce service. Aussi, la Ressourcerie Bellechasse, dont les locaux sont situés à l'extérieur de la MRC des Etchemins (Saint-Léon-de-Standon) offre le service de collecte à domicile pour ces produits (réf. recyclermeselectroniques.ca). L'ensemble des points de dépôt sont présentés à l'annexe 2.

3.5.5 LA COLLECTE DES TEXTILES

Régie des Etchemins et MRC de Bellechasse

Les citoyens des municipalités desservies par la Régie des Etchemins et par la MRC de Bellechasse peuvent aller porter leurs textiles au Grenier des trouvailles, qui est un comptoir vestimentaire faisant partie de l'organisme L'Essentiel des Etchemins. Ressourcerie Bellechasse met aussi à la disposition des citoyens des bacs, situés dans les municipalités de Saint-Camille et Saint-Magloire pour le dépôt des vêtements usagés. Enfin, les résidents de Sainte-Justine ont également la possibilité de déposer leurs textiles dans un conteneur situé à l'écocentre municipal et qui est recueilli par Entraide diabétique du Québec.

Régie Beauce-Sud

Les résidents de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie peuvent aller déposer leurs textiles au Grenier des trouvailles ou peuvent s'en départir lors de la collecte printanière des RDD. Les vêtements et les jouets usagés peuvent aussi être déposés au comptoir régional Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Georges ou à la polyvalente des Abénaquis à Saint-Prosper.

3.5.6 LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Régie des Etchemins

Les résidents des municipalités desservies par la Régie des Etchemins peuvent appeler la Ressourcerie Bellechasse, un organisme comptant deux comptoirs vestimentaires un magasin de meubles, Dépan-o-Meubles, tous situés dans la MRC de Bellechasse, qui recueille les encombrants en bon état directement chez eux. La Ressourcerie récupère aussi des produits électroniques usagés qui sont destinés au réemploi. Les appareils électroménagers trop endommagés pour être réutilisés peuvent être acheminés à un détaillant d'appareils électroménagers de Sainte-Justine, qui effectue également la vidange du fréon des réfrigérateurs. Les encombrants

en métal sont ensuite envoyés à un commerçant qui récupère le métal. Les meubles trop endommagés doivent être apportés au LET d'Armagh par les résidents. Par ailleurs, l'écocentre de Lac-Etchemin dispose d'un conteneur fourni par Services Sanitaires D.F. qui récupère les métaux. Les citoyens peuvent y déposer, entre autres, leurs encombrants métalliques.

Régie Beauce-Sud

Une partie des encombrants est recueillie lors des collectes des RDD, de même que les métaux. La Régie Beauce-Sud peut aussi venir chercher les encombrants sur appel des citoyens. Les meubles usagés peuvent aussi être déposés au comptoir régional Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Georges. Les encombrants qui sont en bon état sont récupérés par la Ressourcerie Beauce-Sartigan. Ceux qui ne peuvent être recueillis par cet organisme sont mis de côté à l'écocentre de Saint-Prosper pour la récupération du métal, où ils sont soit valorisés ou destinés à l'élimination.

MRC de Bellechasse

Les municipalités desservies par la MRC de Bellechasse disposent de système « roll-off » sur leur territoire. Des conteneurs sont disponibles sur le territoire de chacune des municipalités pour y laisser les encombrants et la MRC de Bellechasse se charge de la collecte. Ces conteneurs sont disponibles uniquement aux citoyens de ces municipalités et sont ouverts selon des heures précises, variables selon les endroits. De plus, les encombrants qui sont en bon état peuvent être recueillis par la Ressourcerie Bellechasse.

3.5.7 LA COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DES BOUES MUNICIPALES

Les boues de fosses septiques

Outre la rédaction du présent plan de gestion des matières résiduelles, la seule véritable compétence que la MRC des Etchemins a assumée entièrement en ce qui concerne les matières résiduelles est la mise en place et la gestion du Centre de traitement des boues de fosses septiques. En service depuis 1995, le centre de traitement des boues est situé à Lac-Etchemin dans le secteur de la Station. Au total, 5 066 résidences non desservies, dont 3 742 permanentes et 1 324 saisonnières peuvent utiliser le service du centre de traitement⁹. La MRC n'impose aucune règle quant à la fréquence des vidanges. Cette responsabilité relève des municipalités locales. Seule la municipalité de Lac-Etchemin assure un suivi des vidanges pour les fosses septiques à vidange périodique principalement pour les résidences localisées en bordure du lac Etchemin.

Les citoyens qui possèdent une résidence non desservie sont taxés d'un montant de base de 27\$ en 2012 sur leur compte de taxes municipales. En 2015, ce montant a été majoré à 32\$. Aux fins du présent exercice, l'année de référence étant 2012, l'estimation des boues traitées est également basée sur cette période. Le montant ainsi facturé est destiné au seul traitement des boues et à la gestion du Centre de traitement par la MRC. Pour la cueillette et le transport, la MRC a établi une entente avec une entreprise située sur son territoire. Les citoyens qui font vidanger leur fosse paient le coût de la collecte et du transport directement au transporteur. Le coût pour une vidange régulière (jusqu'à 1000 gallons) est d'environ 100\$. Le traitement des boues autorisé par le MENV consiste à séparer le liquide du solide. Les solides obtenus par

⁹ Centre régional de traitement des boues des Etchemins, 2000.

centrifugation ont un taux de siccité de 35% à 40% et sont acheminés au le LET d'Armagh où ils sont enfouis. Quant au liquide extrait des boues (centrât) il fait l'objet d'un traitement par étangs aérés (Sainte-Germaine-Station).

Les boues de fosses septiques vidangées sont comptabilisées par la MRC, au Centre de traitement. Étant donné que depuis 2004 les boues déshydratées sont destinées au LET d'Armagh et que des appareils de mesure sont utilisés pour évaluer les volumes enfouis, nous comptons 175 t de boues déshydratées enfouies à ce LET pour l'année 2012. En tenant compte que 1258 fosses ont été vidangées, une fosse contient donc près de 140 kg de boues déshydratées (175000 kg / 1258 fosses).

Tableau 19 : Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques

Municipalités	Nombre de fosses vidangées	Nombre de résidences non-desservies	Coût de la collecte et transport ¹ (\$)	Coût de traitement ² (\$)	Coût total (\$)
Lac-Etchemin	337	817	33 700	22 059	55 759
Sainte-Aurélie	56	252	5 600	6 804	12 404
Saint-Benjamin	67	321	6 700	8 667	15 367
Saint-Camille-de-Lellis	48	257	4 800	6 939	11 739
Saint-Cyprien	38	197	3 800	5 319	9 119
Sainte-Justine	73	293	7 300	7 911	15 211
Saint-Louis-de-Gonzague	57	302	5 700	8 154	13 854
Saint-Luc-de-Bellechasse	50	319	5 000	8 613	13 613
Saint-Magloire	39	334	3 900	9 018	12 918
Saint-Prosper	199	636	19 900	17 172	37 072
Sainte-Rose-de-Watford	96	390	9 600	10 530	20 130
Sainte-Sabine	35	278	3 500	7 506	11 006
Saint-Zacharie	163	670	16 300	18 090	34 390
Total	1258	5066	125 800	136 782	262 582

1 Établie en fonction du coût par vidange qui est de 100\$

2 Établie en fonction que 27\$ sont chargés par résidence non desservie. Le coût a été majoré en 2015 à 32\$, donc 162 112\$ pour les 5066 résidences.

Source: MRC des Etchemins, 2012

Les boues municipales

En ce qui concerne la gestion des boues municipales, une municipalité n'a pas de système d'aqueduc et d'égout, neuf municipalités utilisent un système d'étangs aérés et trois utilisent un autre système (tableau 20). Ces systèmes sont relativement récents et la majorité n'ont pas fait l'objet d'une vidange. Seules les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie et Saint-Magloire ont été en mesure de nous indiquer le mode de traitement des boues et la façon d'en disposer. Pour Lac-Etchemin, il y a une vidange chaque année. Les boues sont traitées directement sur le site de traitement des eaux usées, selon la méthode du gel et dégel, puis sont utilisées comme fertilisant dans les parcs de la municipalité. En ce qui a trait à Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie, les boues d'étangs déshydratées ont été enfouies au LET de Saint-Côme. À Saint-Magloire, le bassin et les boues ont été traités de la même manière que celles des fosses septiques (centre régional de traitement de la MRC). Enfin, la municipalité de Sainte-Sabine a mis en opération, en 2013, un tout nouveau système de marais filtrant pour le

traitement des eaux usées du périmètre urbain. Les boues seront toutefois retirées des fosses et traitées comme les boues de fosses septiques lorsque ce sera nécessaire; ce qui est prévu pour la première fois en 2015. N'ayant aucun historique, les volumes de boues ne peuvent être estimés pour le moment.

Tableau 20 : Installations de traitement des boues municipales en 2012

Municipalités	Traitement	Vidange prévue (date)	Dernière vidange (date)	Volume des boues vidangées
Lac-Etchemin	Étangs aérés	2014-2016	2013	120 t /an
Sainte-Aurélie	Étangs aérés	2021	2001	139,66 t
Saint-Benjamin	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Saint-Camille	Étangs aérés	2016	aucun	aucun
Saint-Cyprien	Étangs aérés	2016	nd	nd
Sainte-Justine	Étangs aérés	nd	2009/2013	nd
Saint-Louis	Projet à l'étude	-	-	-
Saint-Luc	Étangs non-aérés	nd	aucun	nd
Saint-Magloire	Décantation-infiltration	2003-2004	nd	nd
Saint-Prosper	Étangs aérés	nd	nd	nd
Sainte-Rose	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Sainte-Sabine	Marais filtrant	2015*	-	aucun
Saint-Zacharie	Étangs aérés	(Conjointement avec Sainte-Aurélie)		

3.5.8 LA COLLECTE DES ICI

Pour toutes les municipalités du territoire, les ICI sont desservies par la même collecte, soit la collecte municipale (ordures et récupération), à quelques exceptions près. En effet, quelques entreprises octroient des contrats à des entreprises privées pour la récupération spécifique d'un type de matériaux (ex. le carton des épicerie). Les données ne sont pas disponibles pour le moment. En vertu des études de caractérisation réalisées par Recyc-Québec, les matières des ICI éliminées à même les matières de la collecte municipale représentent 21,4% de la masse totale tandis que les matières récupérées représentent quant à elles, 9,8% de la masse. Ces taux seront donc utilisés aux fins du présent exercice de planification.

3.5.9 LES RÉSIDUS DE CRD

Bien qu'il n'y ait pas de service de collecte des résidus de CRD, le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) a accès à des services de récupération par le centre de tri localisé à Saint-Georges de Beauce (MRC Beauce-Sartigan). L'entreprise « Les Services Sanitaires D.F. de Beauce » de Saint-Georges, et « Debloubac inc. » de Lac-Etchemin desservent la majeure partie du territoire au moyen du système « roll-off ». Tant les entrepreneurs (CRD) que les résidents ont accès à cette offre de service lors de travaux de construction, de rénovation et de démolition.

Plus spécifiquement pour les citoyens, un tel système de récupération est également offert aux écocentres de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Prosper et Saint-Camille. Outre Saint Prosper qui est desservi par Les Services Sanitaire D.F. de Beauce, les résidus récupérés et non valorisés aux autres écocentres sont acheminés au LET d'Armagh où ils sont enfouis.

3.6 LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

Les résidents desservis par la Régie Beauce-Sud reçoivent annuellement un guide leur présentant les divers services de collecte disponibles sur leur territoire. Ce guide explique aussi aux citoyens comment disposer de leurs matières résiduelles. La Régie Beauce-Sud s'est par ailleurs dotée en 2013 d'un plan de communication plus élaboré pour l'ensemble des municipalités qu'elle dessert. Ce plan vise principalement à réduire la quantité de matières résiduelles dirigée vers le LET de Saint-Côme. Il vise aussi à faire connaître son écocentre pour récupérer, recycler et valoriser davantage de matières résiduelles qui seront soustraites de l'enfouissement.

Certaines autres municipalités de la MRC des Etchemins fournissent de l'information sur une base plus ou moins régulière, mais aucune n'offre à ses citoyens une liste complète des services disponibles concernant la gestion des matières résiduelles. Toutes les municipalités ont développé une section de leur site internet à l'égard de la collecte des ordures et du recyclage ainsi que des autres collectes. L'information y est mise à jour de façon plus ou moins sporadique. En ce qui concerne la sensibilisation à l'importance de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, on la retrouve dans des journaux municipaux, les bulletins électroniques ou dans le guide de la Régie Beauce-Sud, mais elle demeure relativement faible. Par ailleurs, l'information pour les collectes particulières est réalisée par les entrepreneurs.

On peut dire sans trop se tromper que « le message » n'est pas véhiculé de façon optimum. Il existe de l'information, mais celle-ci n'est pas transmise de façon concertée et efficace.

3.7 SYNTHÈSE DES COÛTS

En résumé, en 2012, les coûts reliés aux différentes collectes pour le secteur municipal sont estimés à environ 995 799\$, tandis que ceux reliés aux installations s'élèvent à environ 611 250\$, pour un total de 1 607 049\$

Tableau 21 : Coûts attribués aux différentes collectes et installations en 2012

Gestion de matières résiduelles	Coût (\$)
Collecte des matières résiduelles domestiques	533 007
Collecte sélective	336 992
Collecte à trois voies	0
Collecte des résidus organiques	n.d.
Collecte de RDD	n.d.
Collecte des encombrants	0
Collecte des boues*	125 800
Collecte des ICI	0
Collecte spéciale	0
Sous-total 1	995 799
Installations	Coût (\$)
Système et usine de traitement des boues de fosses septiques	136 782
Incinérateur	0
Centre de transbordement	0
Lieu d'enfouissement technique	474 468
Dépôt de matériau sec	0
Dépotoir de pneus	0
Centre de tri	0
Plate-forme de compostage	0
Dépôts permanents de RDD	0
Ressourceries, déchetteries, parc à conteneur, etc...	n.d.
Programme et activités de sensibilisation	0
Sous-total 2	611 250
Total	1 607 049

*Les sommes dépensées pour la collecte et le transport des boues sont défrayées directement par les propriétaires de fosses septiques

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

Les quantités de déchets, de matières recyclables, de RDD, d'encombrants, de textiles, de boues ainsi que de résidus organiques ont été compilées afin d'obtenir le portrait de la MRC à l'égard de la production et de la gestion des matières résiduelles. L'année de référence, est l'an 2012 pour la majorité des données du secteur municipal, des ICI et des CRD. Les données permettront également d'orienter les décisions à prendre pour la gestion future de ces matières sur le territoire. En premier lieu, les données présentées seront pour le secteur municipal, suivront les données pour les secteurs des ICI et finalement, des CRD.

Par ailleurs, faute de données précises pour certaines matières, la version 1 des outils d'inventaires mis à la disposition des MRC par Recyc-Québec s'est avérée utile pour estimer les volumes générés, récupérés, recyclés et éliminés. Lorsque possible, un amalgame entre les données disponibles et incomplètes et celles estimées par l'outil a été utilisé dans le cadre du présent PGMR. Dans un tel cas, le lecteur en sera avisé expressément. Finalement, le tableau 31 présente la synthèse des matières résiduelles sur le territoire, et ce, en utilisant les données disponibles conjointement avec les données obtenues en utilisant les outils d'inventaires de Recyc-Québec.

4.1 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR MUNICIPAL (RÉSIDENTIEL)

4.1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES

La masse totale de production de déchets pour les municipalités a été calculée à partir des données fournies par la Régie Beauce-Sud, la Régie des Etchemins et la MRC de Bellechasse. Il est important de mentionner que les LET d'Armagh et de Saint-Côme sont tous deux dotés d'une balance.

La compilation des données provenant de ces organismes nous a permis d'avancer que la masse totale de déchets générés pour l'ensemble du secteur municipal de la MRC des Etchemins est approximativement de 4696 tonnes (t). Par contre, en utilisant les données de l'outil d'inventaires de Recyc-Québec en complémentarité avec les données de la MRC, ce serait 5964 t qui seraient éliminées.

Tableau 22 : Quantité de matière enfouie pour le secteur municipal en 2012 en tonnes (données de la MRC)

Matières (% étude 2010)	MRC de Bellechasse	Des Etchemins	Beauce-Sud	Total
Papier et carton (9%)	46,0	203,3	173,29	422,6
Verre (3%)	15,3	67,8	57,8	140,9
Métaux (2%)	10,2	45,2	38,5	93,9
Plastique (7%)	35,8	158,1	134,8	328,7
Matière organique (59%)	301,7	1332,9	1136,0	2770,6
Textiles (3%)	15,3	67,8	57,8	140,9
Encombrants et CRD (12%)	61,4	271,1	231,1	563,5
RDD (2%)	10,2	45,2	38,5	93,9
Matières diverses (3%)	15,3	67,8	57,8	140,9
Total	511,33	2259,13	1925,46	4695,92

Source :MRC de Bellechasse, 2012
 Régie Beauce-Sud, 2012

Aussi, la répartition des matières générées est une estimation. Étant donné que les valeurs ne sont pas comptabilisées par type de matière, la répartition de ces matières a été effectuée d’après une étude de caractérisation d’Éco Entreprises Québec et Recyc-Québec, soit : *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010*. Comme le démontre le tableau 22, les matières organiques (putrescibles) sont largement le type de matière le plus éliminé. À l’opposé, les textiles, les RDD et les métaux sont les matériaux qui sont les moins destinés au site d’enfouissement.

4.1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Les données sur la quantité de matières recyclables recueillies lors de la collecte sélective sur le territoire de la MRC des Etchemins ont été fournies par les deux régies et la MRC de Bellechasse. Les quantités de matières rejetées lors du traitement des matières recyclables ont été fournies par les deux centres de tri qui desservent la région. Le taux de rejet en 2012, selon Récupération Frontenac, était de 4%. Le taux serait passé à environ 3,3% en 2013 et à 2,3% en 2014.

Pour le secteur municipal, il a ainsi été possible d’estimer la quantité de matières recyclables collectées à 755 tonnes.

Tableau 23 : Quantité de matière récupérée lors de la collecte sélective en 2012 en tonnes (données de la MRC)

Matières	MRC de Bellechasse	Des Etchemins	Beauce-Sud	Total
Papier et carton	13	60	410	483
Verre	4	16	109	128
Métaux	1	4	26	30
Plastiques	2	9	64	76
Matières organiques et autres catégories	1	9	32	38
Masse nette	21	93	641	755

Source : MRC de Bellechasse, 2012
 Régie Beauce-Sud, 2012

La répartition de ces matières a été effectuée d'après une étude de caractérisation d'Éco Entreprises Québec et Recyc-Québec, soit : *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010*. En vertu de cette répartition, le papier-carton représente 64% des matières récupérées, le verre 17%, les métaux 4%, les plastiques 10% et les matières organiques et autres catégories 5%. En appliquant ces taux, ce serait le papier-carton et le verre qui seraient les matières les plus récupérées, suivies des plastiques.

Les données du tableau 23 ne sont assurément pas conformes à la réalité. Il apparaît improbable que la quantité de matières récupérées par la MRC de Bellechasse pour les 3 municipalités qu'elle dessert et la Régie des Etchemins qui fait la cueillette pour 5 municipalités puisse être inférieure à la quantité collectée par la Régie de Beauce-Sud qui dessert 3 municipalités. C'est pourquoi, dans le présent exercice, ce seront les données obtenues à l'aide de l'outil d'inventaires de Recyc-Québec qui seront utilisées. Ainsi, les données tirées de l'outil indiquent qu'il y aurait 3692 t de matières qui seraient valorisées. Il est à noter que sur cette quantité, ce sont 2207 t de papier et carton, métal, plastique et verre du secteur résidentiel qui seraient valorisées. Afin de dresser un portrait plus fidèle, le plan d'action devra comprendre des activités de cueillette de données afin de peaufiner le portrait.

4.1.3 LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les résidus domestiques dangereux sont recueillis dans les trois municipalités faisant partie de la Régie Beauce-Sud, ainsi qu'à Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Camille et Saint-Prosper via leur écocentre respectif. Les données du tableau 24 présentent les quantités de RDD recueillies en 2012, alors que le tableau 25 présente en détail les types de matières récupérées lors de la collecte des RDD qui s'est déroulée au printemps 2012 pour les municipalités couvertes par la Régie Beauce-Sud. Aussi, les peintures, piles, antigel et huiles usées sont également récupérés par des entreprises spécialisées œuvrant sur l'ensemble du territoire de la MRC, soit *Phoenix services environnementaux* et *Véolia* localisés à Lévis, de même que *Safety Kleen* à Chambly. Ces entreprises collectent directement les matières dans les établissements qui récupèrent ces résidus (garages automobiles, usines, etc.). Les données sont pratiquement impossibles à obtenir. Soit elles sont partielles, ou soit elles ne couvrent pas totalement le territoire de la MRC. Nous devons, dans le cadre du présent exercice, en plus des données obtenues des divers organismes ci-haut mentionnés, estimer les quantités à l'aide de l'outil de calcul de Recyc-Québec (version 1).

Tableau 24 : Résidus domestiques dangereux recueillis par les écocentres sur le territoire en 2012 en kilogrammes

Régie	Huiles	RDD	Peinture	Piles
Régie Etchemins	749,85	1 745,51	4 060,48	519,55
MRC Bellechasse	762,75	209,40	506,35	2,00
Régie Beauce-Sud	732,28	1 718,11	1 020,40	670,92
Total	2244,9	3673,0	5587,2	1192,5

Source :MRC de Bellechasse, 2012
 Régie Beauce-Sud, 2012

Les RDD recueillis par les écocentres, autres que les huiles, peinture et les piles, sont à titre d'exemples, l'acétone, adhésifs, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, méthanol, naphte, poli, polyfilla, protecteurs (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène. Les lampes fluocompactes et les bonbonnes de propane sont également acceptées aux écocentres.

Tableau 25 : Résidus domestiques dangereux recueillis lors de la collecte réalisée par la Régie Beauce-Sud en 2012 pour Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie

RDD	Quantité collectée (kg)
Batteries d'auto	671
Piles sèches	0
Bouteille de propane	179
Huiles usagées	732
Pesticides	28
Inflammable	1 207
Acides réguliers	14
Bases	45
Extincteur	19
Comburant	3
Médicaments périmés	0
Piles rechargeables	0
Peinture	1 002
Aérosols	16
Solvants	5
Filtres huile	15
Aérosols peintures	18
Aérosols huile	0
Cartouches d'encre	1
Fluorescent	40
Tondeuse, scie mécaniques et souffleuses	144
Total	4141,71

Source :Régie Beauce-Sud, 2012

La collecte de RDD pour les trois municipalités de la Régie Beauce-Sud a permis de récupérer environ 4 tonnes de résidus. De plus, il y a environ deux tonnes de batteries qui sont récupérées via les garages

de toute la MRC des Etchemins. Au total, c'est un peu plus de 16 tonnes de RDD qui sont recueillies sur le territoire de la MRC chaque année. Comme il y a des RDD récupérés par les écocentres et des matières sous REP également récupérés qui ne sont pas comptabilisés par les régies, les données disponibles demeurent partielles. Il est donc impossible actuellement d'établir un pourcentage de ce qui est réellement récupéré. Ces données devraient être validées ultérieurement.

4.1.4 LES PRODUITS SOUS REP

Les produits sous REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) constituent des matières dont la filière est de mieux en mieux organisée et connue des citoyens. Les écofrais mis en place spécifiquement pour défrayer les coûts du recyclage des produits électroniques sont assurément un élément de « promotion » qui contribue à faire connaître cette filière.

Il y a cinq catégories de produits sous REP : les batteries et les piles; les huiles usées et filtres, liquides de refroidissement, antigels et leurs contenants; les lampes au mercure; les peintures et leurs contenants; et finalement les produits électroniques. Tous ces produits sont pris en charge par les organismes de gestion reconnus (OGR) ou les programmes individuels. Les données quant aux quantités récupérées par cette filière ne sont pas disponibles. Les seules données qui pourraient être fournies seraient celles compilées par les écocentres municipaux.

Bien que les 5 écocentres de la MRC, dont certains en tant qu'OGR dument désigné et reconnu (Saint-Prospère et Saint-Camille), puissent recevoir des produits sous REP, qui sont en partie des RDD, ce sont également les OGR et les commerces d'appareils électroniques, tant ceux situés à l'intérieur qu'à proximité du territoire de la MRC (ressourcerie de Bellechasse, Régie de Beauce-Sud) qui récupèrent plus particulièrement les produits électroniques. À cet égard, les citoyens peuvent utiliser des services situés à l'extérieur de la MRC, soit la Ressourcerie de Bellechasse qui se déplace pour recueillir les produits à la demande des citoyens. La Régie de Beauce-Sud de même que les commerces dont plusieurs font partie de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) récupèrent également les appareils électroniques.

4.1.5 LES RÉSIDUS ORGANIQUES

Les feuilles et les autres résidus verts, principalement des branches et des sapins de Noël, sont recueillis par des collectes spéciales sur le territoire de la Régie de Beauce-Sud. Pour les municipalités desservies par la MRC de Bellechasse, cette dernière organise annuellement des collectes de sapins de Noël. Toutefois, les municipalités n'ont pas compilé les quantités recueillies, de sorte que le total des résidus organiques compilé n'est assurément pas réaliste (4 tonnes de branches et sapins de Noël) par rapport à ce qui est probablement généré et récupéré. Ces données pourront éventuellement être complétées. Pour le présent exercice, le tableau de la section 2.3 de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec est utilisé. Ainsi, ce serait 1394 tonnes de résidus verts, 1642 tonnes de résidus alimentaires et 1062 tonnes d'autres résidus organiques, pour un total de 4 102 tonnes, incluant les 4 tonnes de sapins et branches de Noël réellement récupérés, qui seraient théoriquement générés dans Les Etchemins.

4.1.6 LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET L'HERBICYCLAGE

Il n'existe actuellement aucun programme de réduction à la source concernant les matières organiques, que ce soit le compostage domestique ou l'herbicyclage. Du moins, aucun programme coordonné pouvant faire l'objet d'un suivi de la part de la MRC. Étant donné le faible taux d'occupation du territoire ainsi que les grandes distances à parcourir pour rejoindre l'ensemble de la population qui est en baisse, de tels programmes devraient être sérieusement envisagés et mis en place afin d'améliorer le bilan dans ce domaine.

4.1.7 LES RÉSIDUS DE CRD PROVENANT DE LA COLLECTE MUNICIPALE

Les données précises n'étant pas disponibles, les quantités estimées de matières résiduelles issues du domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition sont celles obtenues à partir de l'outil d'inventaires de Recyc-Québec (section 4.2.2). Celles-ci sont basées sur la valeur des permis de bâtir pour l'année 2012. Ainsi, la masse totale de résidus de CRD éliminés serait de 1042 t contre 3649 t valorisées (tableau 31).

4.1.8 LES ENCOMBRANTS

Les seules informations dont nous disposons pour la récupération des encombrants ménagers sont les quantités qui ont été recueillies lors de la collecte des RDD par la Régie Beauce-Sud et ceux récupérés par la Ressourcerie Bellechasse. Cette première quantité est évaluée à 444,34 tonnes pour l'ensemble des municipalités desservies par la Régie Beauce-Sud, ce qui représente environ 51,05 tonnes pour les municipalités de Saint-Prosper, Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie. La Régie Beauce-Sud a détourné pour valorisation 290,12 de tonnes sur les 444,34 tonnes récupérées, ce qui constitue un taux de valorisation de 65,29%.

Quant à la Ressourcerie de Bellechasse, elle effectue la collecte des encombrants sur demande des citoyens. Pour l'année 2012, elle a récupéré 137,08 tonnes de meubles pour les municipalités de la MRC des Etchemins.

La somme des encombrants récupérés par la Régie de Beauce-Sud et la Ressourcerie Bellechasse est de 188,13 tonnes. En appliquant les taux générés par l'outil d'inventaires de Recyc-Québec, ce serait donc 35 tonnes qui seraient éliminées pour un total de 223 tonnes d'encombrants générées.

4.1.9 LES TEXTILES

Pour les textiles, la friperie L'Essentiel des Etchemins ne compile pas systématiquement les statistiques sur la quantité recueillie et celles d'Entraide Diabétique du Québec ne sont pas disponibles. À noter, qu'Entraide Diabétique ne dispose que d'un seul conteneur de récupération du textile dans les Etchemins. Il se trouve à Sainte-Justine. Toutefois, aux fins d'estimation, en utilisant l'outil d'inventaires de Recyc-Québec et en fonction de la population (17100 habitants), ce serait 56,43 tonnes qui serait récupérées et 186,39 tonnes éliminées pour un total de 242,82 tonnes de textiles générées.

Par contre, dans le cadre d'une étude réalisée pour le compte de L'Essentiel des Etchemins en 2014 (*Annexe 4 : Jacques Villemure, 27 janvier 2015*), ce serait 136 tonnes de textiles qui auraient été récupérées de novembre 2013 à octobre 2014, soit pour une année entière. Ce résultat a été obtenu en tenant compte du fait que la Ressourcerie Bellechasse achète la moitié des vêtements récupérés par L'Essentiel et que la Ressourcerie Bellechasse paie en fonction du poids. Par ailleurs, en utilisant l'outil

de calcul de Recyc-Québec, ce seraient 186 tonnes de textile qui auraient été éliminées. Pour un total de 322 tonnes générées. Toutefois, ces données pourraient être validées ultérieurement.

4.1.10 LES MATIÈRES CONSIGNÉES

Les données relatives aux matières consignées, soit l'aluminium, le plastique et le verre ont été obtenues en utilisant l'outil d'inventaires de Recyc-Québec. Les données ainsi obtenues sont le résultat d'un ratio entre la population et un taux par habitant (t/hab). Étant donné que le système de la consigne est bien établi, la MRC n'entend pas pousser davantage ses recherches pour ce secteur. Le tableau 26 présente l'ensemble des données, tant la vente que la récupération des matières consignées, et ce pour l'année 2013.

Tableau 26 : Matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2013 en tonnes

Matière	Vente (générée)	Récupérée	% Récupérée
Aluminium	34,9	24,8	71%
Plastique	15,9	12,5	79%
Verre	66,3	50,4	76%
Total	117,1	87,7	75%

Sources : Recyc-Québec 2013

4.1.11 LES PNEUS

Les données pour la collecte des pneus proviennent de deux sources différentes, soit Recyc-Québec (2013) et la Régie Beauce-Sud. Selon les données de Recyc-Québec, en 2013 les pneus valorisés et récupérés sur le territoire de la MRC des Etchemins sont au nombre de 12 533 unités, dont 387 pneus de camion pour un total de 132,92 t. D'autre part, le tonnage recueilli par la Régie Beauce-Sud lors des collectes de RDD est évalué à 3,75 t pour les municipalités de Saint-Prospère, Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie. Dans le cadre de la présente révision du PGMR, et compte tenu de la faible quantité de pneus récupérée par la Régie de Beauce-Sud, ce sont les données réelles du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage géré par Recyc-Québec qui ont été utilisées (tableau 31).

4.1.12 LES VÉHICULES HORS D'USAGE

La filière des véhicules hors d'usage (VHU) est très bien encadrée par des normes, des règles et un système de récupération et de recyclage déjà bien établi. Les quantités récupérées et éliminées ont été estimées à l'aide de l'outil d'inventaires complémentaire de Recyc-Québec. Elles sont estimées en raison de taux prédéfinis et en fonction de la population, soit en kilogramme par personne par année. Ainsi, la quantité récupérée de VHU pour la MRC des Etchemins, en tenant compte d'une population de 17100 personnes, est de 800,28 t. Aussi, 376,2 t de métaux provenant des VHU sont éliminées (rejets des recycleurs). Il est à noter que les rejets des recycleurs, donc éliminés, sont comptabilisés dans la section des ICI (tableau 31).

4.1.13 LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET LES BOUES MUNICIPALES

La MRC des Etchemins dispose d'une infrastructure de réception et de traitement des boues de fosses septiques depuis près de 15 ans. Le centre de traitement est localisé sur le terrain adjacent aux étangs aérés du secteur de la « Station » de Lac-Etchemin. Toutes les boues de fosses septiques de toutes les municipalités de la MRC y sont traitées. Le « centrât » résultant de la déshydratation des boues est traité à même ces étangs aérés. Depuis 2004, les boues déshydratées sont enfouies au lieu d'enfouissement technique d'Armagh. C'est au LET que des appareils (balance) de mesure sont utilisés pour évaluer le tonnage enfoui. Pour l'année 2012, nous comptons 175 t de boues de fosses septiques déshydratées enfouies à ce LET. Il est à noter que ces boues ont un taux de siccité de plus de 35%. Cette quantité peut paraître peu compte tenu du nombre de résidences non desservies par un réseau d'égout municipal. Dans les faits, ce ne sont pas toutes ces résidences non desservies qui font l'objet d'une vidange régulière. En grande partie, c'est dû au fait qu'il n'y a que Lac-Etchemin qui effectue réellement le suivi des vidanges.

En fait, ce ne sont pas toutes les résidences, hors réseau d'égout, qui sont raccordées à une installation septique conforme. Aussi, la vidange systématique des fosses n'est pas une pratique régulière et la mise aux normes des installations septiques est de compétence municipale. En effet, hormis Lac-Etchemin, Saint-Zacharie et Saint-Benjamin, les municipalités n'ont pas exprimé leur volonté d'obliger la mise aux normes systématiques. Les installations conformes sont implantées lors de constructions neuves ou lors de travaux requérant une réfection du système d'évacuation et de traitement des eaux usées ou lorsqu'une plainte est adressée à la municipalité. Par ailleurs, les municipalités n'ont pas signifié leur intention de déléguer leur compétence à la MRC, et cette dernière n'a pas l'intention de l'acquiescer.

Comme mentionné précédemment, à l'exception de Lac-Etchemin (*règlement no 72-2006*), les municipalités n'appliquent pas de réglementation spécifique quant au contrôle de la vidange des fosses septiques. Toutefois, étant donné le mode de fonctionnement mis en place par la MRC, nous sommes assurés que toutes les boues de fosses septiques recueillies sur notre territoire sont acheminées au centre régional de traitement. En effet, une taxe unique et avantageuse pour les contribuables pour le traitement et un seul transporteur accrédité par la MRC ayant accès au centre de traitement permettent d'assurer un contrôle suffisant sur la gestion des boues de fosses septiques.

Par ailleurs, les officiers municipaux s'assurent, lors de l'émission des permis, du respect de l'ensemble du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement), qui spécifie les dispositions générales pour les normes d'implantation, les vidanges et l'entretien des fosses septiques des résidences isolées.

Par contre, advenant une mise aux normes de l'ensemble des installations septiques présentes sur le territoire de la MRC, le nombre de fosses septiques vidangées pourrait être doublé. La matière organique à traiter en serait aussi augmentée. La MRC a donc entrepris une sérieuse réflexion sur les modifications à apporter à sa gestion et aux infrastructures pour répondre à une augmentation du besoin au cours des prochaines années.

Finalement, les données utilisées pour la révision du PGMR sont celles recueillies par la MRC dans le cadre de ses opérations du centre régional de traitement. En 2012, ce sont 1258 fosses qui ont été vidangées

Quant aux boues municipales, comme le démontre le tableau 28, les données concernant le volume de ces boues sont plutôt limitées (référence SOMAE). En effet, plusieurs municipalités n'ont pas encore vidangé leurs installations ou l'ont fait il y a plusieurs années. Toutefois, certaines d'entre elles acheminent de petites quantités de boues au Centre de traitement de la MRC. C'est le cas des municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine qui possèdent des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées pour leur noyau villageois respectif. Ces municipalités doivent, en raison du système de traitement (décantation-filtration et marais filtrant), voire au retrait des boues de ces systèmes périodiquement. La vidange se fait habituellement aux deux ans. Les dernières vidanges se sont faites en 2014 et les volumes de boues brutes recueillis sont de 159 000 litres pour Saint-Magloire et 45 500 litres pour Sainte-Sabine. Les données, pour ces municipalités, seront donc déterminées en fonction de 2014 et les volumes estimés annuellement seront donc la moitié de ceux obtenus en 2014 ($159\,000 + 45\,500 / 2 = 102\,250$ litres/an). En termes de boues déshydratées à un taux de 35% de siccité, de serait 3,75 t de boues municipales produites par Saint-Magloire et Sainte-Sabine annuellement et qui sont éliminées au LET d'Armagh.

Tableau 27 : Boues de fosses septiques en 2012

Municipalités	Nombre de résidences non-dess.		Total résidences non-desservies	Analyse de boues (oui/non)	Existence d'un règlement municipal (oui/non)	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantités totales générées (tm)
	permanentes	saisonnnières				Moyen	Quantité (tm)	Moyen	Quantité (tm)	
Lac-Étchemin	675	142	817	oui	Ouï	Déshydratation et enfouissement	66,31	Aucun	0	66,31
Sainte-Aurélie	175	77	252	oui	non	Déshydratation et enfouissement	6,49	Aucun	0	6,49
Saint-Benjamin	275	46	321	oui	non	Déshydratation et enfouissement	8,52	Aucun	0	8,52
Saint-Camille	166	101	257	oui	non	Déshydratation et enfouissement	5,11	Aucun	0	5,11
Saint-Cyprien	131	66	197	oui	non	Déshydratation et enfouissement	3,79	Aucun	0	3,79
Sainte-Justine	210	83	293	oui	non	Déshydratation et enfouissement	7,82	Aucun	0	7,82
Saint-Louis	248	54	302	oui	non	Déshydratation et enfouissement	7,16	Aucun	0	7,16
Saint-Luc	196	123	319	oui	non	Déshydratation et enfouissement	5,74	Aucun	0	5,74
Saint-Magloire	226	108	334	oui	non	Déshydratation et enfouissement	3,76	Aucun	0	3,76
Saint-Prosper	534	102	636	oui	non	Déshydratation et enfouissement	21,68	Aucun	0	21,68
Sainte-Rose	316	74	390	oui	non	Déshydratation et enfouissement	12,89	Aucun	0	12,89
Sainte-Sabine	206	72	278	oui	non	Déshydratation et enfouissement	3,61	Aucun	0	3,61
Saint-Zacharie	476	194	670	oui	non	Déshydratation et enfouissement	21,85	Aucun	0	21,85
Total	3824	1242	5066	-	-	-	174,73	-	-	174,73

Source : MRC des Etchemins, 2012

Tableau 28 : Installations de traitement des boues municipales en 2012

Municipalités	Traitement	Vidange prévue (date)	Dernière vidange (date)	Volume des boues vidangées
Lac-Etchemin	Étangs aérés	2014-2016	2013	120 t/an
Sainte-Aurélie	Étangs aérés	2021	2001	139,66 t
Saint-Benjamin	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Saint-Camille	Étangs aérés	2016	aucun	aucun
Saint-Cyprien	Étangs aérés	2016	nd	nd
Sainte-Justine	Étangs aérés	nd	2009/2013	nd
Saint-Louis	Projet à l'étude	-	-	-
Saint-Luc	Étangs non-aérés	nd	aucun	nd
Saint-Magloire	Décantation-infiltration	2016	2014	nd
Saint-Prosper	Étangs aérés	nd	nd	nd
Sainte-Rose	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Sainte-Sabine	Marais filtrant	2016	2014	aucun
Saint-Zacharie	Étangs aérés	(Conjointement avec Sainte-Aurélie)		

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2012

4.1.14 LES RÉSIDUS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES

Les seuls résidus d'activités municipales qui font l'objet d'une certaine récupération, ce sont les balayures de rues. Ces résidus étant les abrasifs utilisés en hiver. Les municipalités qui procèdent au balayage des rues récupèrent ces résidus (sable, poussière de pierre) et les réutilisent l'hiver suivant. Bien entendu il s'agit d'une infime partie de ce qui est épandu, soit environ 5% qui est récupéré. Néanmoins, il n'y a pas d'élimination proprement dit de ces résidus. Compte tenu de la faible quantité récupérée, ces matières ne seront pas considérées.

4.1.15 RÉSIDUS ET SOUS-PRODUITS DES ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comme il n'y a aucune infrastructure de gestion des matières résiduelles, autre que le centre de traitement des boues de fosse septiques, à notre connaissance il n'y a pas de résidus ou autre sous-produit provenant des activités de gestion des matières résiduelles. Comme déjà mentionné, les boues déshydratées extraites des boues de fosses septiques, sont actuellement enfouies au LET d'Armagh (MRC de Bellechasse).

4.2 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR DES ICI

La méthodologie utilisée pour la révision du présent PGMR est différente de celle utilisée pour l'élaboration de la première version. À l'origine, l'inventaire des données du premier PGMR a été élaboré à partir de questionnaires distribués aux ICI de la MRC. Avec un taux de réponse de 38%, les réponses cumulées ont ensuite été extrapolées à l'ensemble des ICI pour obtenir un estimé de la quantité globale de la MRC. Cette fois-ci, pour les ICI, les quantités de matières éliminées ont été déterminées à l'aide de l'outil de calcul de Recyc-Québec.

4.2.1 LA PRODUCTION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES

L'estimation de la quantité de matières générées par les ICI a révélé une production de 7523 t par année. Il est important de noter que cette estimation comprendrait les matières produites par les ICI dont les matières auraient été récupérées avec les collectes municipales régulières, et qui peuvent avoir été compilées dans le secteur résidentiel. A la lecture du tableau 31, on comprendra que le volume de matières enfouies obtenues à l'aide de l'outil d'inventaires (5321 t) est nettement supérieur aux 1427 t relevées par le MDDELCC en 2012.

4.2.2 LES RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE, INCLUANT LES RÉSIDUS DU SECTEUR PRIMAIRE

Les seuls résidus de transformation industrielle d'importance sur le territoire de la MRC, sont ceux des usines de sciage du bois. Autrefois brûlé ou enfouis, le bran de scie est récupéré et valorisé depuis plusieurs années. C'est le cas pour les usines de sciage des Etchemins. Les résidus sont exportés en majeure partie aux États-Unis où ils sont utilisés comme combustibles. Quelques tonnes sont occasionnellement vendues à des entreprises de fabrication de panneaux meubles (Tafisa, Lac-Mégantic). Il n'y a donc plus aucune élimination de ces résidus. Quant aux quantités ainsi valorisées, les données ne sont pas disponibles.

Les autres résidus de transformation significatifs seraient ceux du secteur agroalimentaire. Avec l'aide de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, ce secteur d'activité générerait 362 tonnes de matières résiduelles, dont 22 t seraient éliminées et 340 t seraient valorisées. Par contre, ces données semblent « hasardeuses » et devront être validées. En effet, en prenant pour acquis que le secteur agroalimentaire est constitué des activités industrielles de transformation des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine, et qu'il y a très peu d'entreprises de transformation sur le territoire de la MRC, il apparaît exagéré que 362 tonnes de matières résiduelles soient générées par ce secteur d'activité.

Tableau 29 : Quantité de matières enfouies pour le secteur des ICI en 2012

Municipalités	Quantités éliminées (t/an)
Lac-Etchemin	464,59
Sainte-Aurélie	67,81
Saint-Benjamin	0,02
Saint-Camille	22,39
Saint-Cyprien	0,9
Sainte-Justine	331,39
Saint-Louis	0,03
Saint-Luc	1,06
Saint-Magloire	48,14
Saint-Prosper	400,65
Sainte-Rose	46,76
Sainte-Sabine	6,46
Saint-Zacharie	37,58
Total	1427,78

Source : MDDELCC, 2012

4.2.3 LES MATIÈRES RECYCLABLES DES ICI

Comme il n’y a pas de collecte spécifiquement dédiée aux ICI, il a été impossible de déterminer la quantité de matières recyclées par les ICI. Par ailleurs, il n’y a pas de compilation de ces données diffusées par le MDDELCC. En 2012, en utilisant les données de l’outil d’inventaires de Recyc-Québec, il y aurait 2202 t de papier, carton, métal, plastique, verre et matière organique agroalimentaire qui seraient valorisées.

4.2.4 BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES POUR LE SECTEUR DES ICI

Les données précédentes concernant la production de matières résiduelles par les ICI ont été regroupées dans le tableau synthèse suivant afin d’avoir un aperçu général de la situation.

Tableau 30 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI selon les données du MDDELCC en 2012 (tonnes)

Type de matières	Secteur des ICI		
	Élimination	Mise en valeur	Total généré
Lac-Etchemin	464,59	n.d.	464,59
Sainte-Aurélie	67,81	n.d.	67,81
Saint-Benjamin	0,02	n.d.	0,02
Saint-Camille	22,39	n.d.	22,39
Saint-Cyprien	0,90	n.d.	0,90
Sainte-Justine	331,39	n.d.	331,39
Saint-Louis	0,03	n.d.	0,03
Saint-Luc	1,06	n.d.	1,06
Saint-Magloire	48,14	n.d.	48,14
Saint-Prosper	400,65	n.d.	400,65
Sainte-Rose	46,76	n.d.	46,76
Sainte-Sabine	6,46	n.d.	6,46
Saint-Zacharie	37,58	n.d.	37,58
Total	1427,78	n.d.	1427,78
Taux de récupération	n.d.		

Source : MDDEFP, 2012.

Selon le tableau 30 il est impossible de déterminer le taux de mise en valeur des ICI de la MRC des Etchemins. Par contre, selon RECYC-Québec (2012), le taux réel de mise en valeur serait, pour l’ensemble des secteurs et pour l’ensemble du Québec, de 59% en 2010.

Plus précisément, il existe sur le territoire quelques entreprises de 2^e et 3^e transformation. Les ébénis-teries constituent les entreprises les plus représentées. Il existe également quelques ateliers d’usinage et de soudures. Par contre, aucune donnée concernant les matières résiduelles de ces entreprises n’est actuellement disponible.

Les données obtenues avec l’outil d’inventaires de Recyc-Québec dressent un tout autre portrait. Comme il y a des imprécisions avec les données disponibles, nous utiliseront, pour le moment, celles de l’outil. Ainsi, ce seraient 5321 t de matières qui seraient éliminées contre 2202 t valorisées, pour un taux de valorisation de 29% (tableau 31).

4.3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR DES CRD

Il s'est avéré impossible de recueillir des données sur les quantités ainsi que sur la caractérisation des résidus provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). C'est pourquoi l'inventaire présenté (tableau 31) a été réalisé à l'aide de l'outil de Recyc-Québec. Au total, ce serait 4 691 t de résidus (agrégats et non agrégats) qui seraient générés dont 3 649 t ont été valorisées pour un taux de récupération de 78% (tableau 31). Ce qui en fait le secteur avec le taux le plus élevé de récupération.

4.4 SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC

Le tableau 31 présente la compilation de l'ensemble des données (MRC et outils d'inventaires de Recyc-Québec) par type de matière et par secteur (municipal, ICI et CRD). De même, les taux de récupération par secteur sont exprimés. Nous rappelons que certaines données sont soit difficiles, voire impossible à obtenir. Pour cette raison, l'inventaire utilisé reprend la quasi-totalité des données dressées à l'aide des outils d'inventaires (version 1.1) mis à la disposition de la MRC par Recyc-Québec. Ces données sont identifiées par les cases vertes du tableau 31. Les tableaux des outils sont joints au PGMR en annexe.

Tableau 31: Synthèse des matières résiduelles de la MRC des Etchemins en 2012 (en tonnes)

Matières	Municipal		ICI		CRD		Total
	Élimination	Valorisation	Élimination	Valorisation	Élimination	Valorisation	
Papier et carton	551	1478	1397	1480	n/a	n/a	4906
Métal	119	98	190	160	n/a	n/a	567
Plastique	453	237	746	146	n/a	n/a	1582
Verre	145	394	199	76	n/a	n/a	814
Matière organique agroalimentaire	n/a	n/a	22	340	n/a	n/a	362
Branches et sapins	0	4	n/a	n/a	n/a	n/a	4
Résidus verts	1394	0	180	0	n/a	n/a	1574
Résidus alimentaire et organiques	2704	0	1690	0	n/a	n/a	4394
VHU	0	800	n/a	n/a	n/a	n/a	800
Textile	186	136	n/a	n/a	n/a	n/a	322
Rejets du tri (incluant rejets VHU)	67	0	735	n/a	n/a	n/a	802
RDD	94	16	n/a	n/a	n/a	n/a	110
Encombrants	35	188	n/a	n/a	n/a	n/a	223
Matières consignées	29	88	n/a	n/a	n/a	n/a	117
Pneus	0	133	n/a	n/a	n/a	n/a	133
Résidus ultimes	50	0	162	n/a	n/a	n/a	212
Boues fosses septiques	175	0	n/a	n/a	n/a	n/a	175
Boues municipales	4	120	n/a	n/a	n/a	n/a	124
Agrégats					181	2930	3111
Gypse					176	7	183
Bardeaux d'asphalte					148	18	166
Autres CRD					152		152
Bois de construction	n/a	n/a	n/a	n/a	385	694	1079
Total	6006	3692	5321	2202	1042	3649	21912
Taux de récupération	38%		29%		78%		

Données de l'outil Recyc-Qc



Données de la MRC

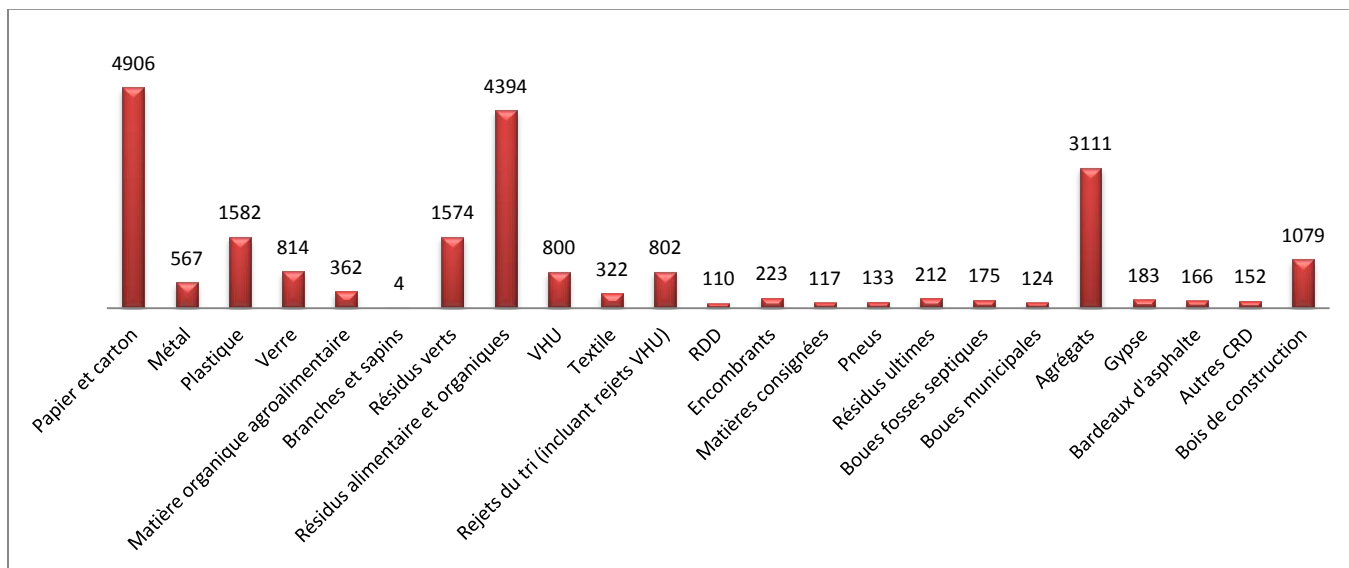


En tenant compte d'une population de 17100 habitants en 2012, et des données du tableau 31, ce serait 721 kg/personne/an de matières résiduelles qui ont été éliminées en 2012 et 468 kg/personne/an qui aurait été valorisées; pour un taux de récupération de 38% (total valorisé/total généré). Quant aux rejets, le taux serait de 4% (rejets des recycleurs VHU et centres de tri). La figure 8 présente la caractérisation des matières résiduelles totales générées, tous les secteurs confondus (municipal, ICI, CRD). Il est à noter que la population saisonnière n'a pas été prise en compte. En effet, une bonne partie des villégiateurs utilisent les services de gestion des matières résiduelles de

façon assez régulière et à l'année. Ce qui influence de façon négligeable les quantités de matières à gérer.

En termes de quantité générée, viennent en tête les matières organiques, soit les résidus verts et autres organiques composées principalement des matières putrescibles provenant du secteur municipal et des ICI, suivi du papier/carton et des agrégats du secteur CRD.

Figure 8: Caractérisation des matières résiduelles générées tous secteurs confondus



Quant à la figure 9, elle fait état de la caractérisation des matières éliminées, tous secteurs confondus. À l'image des matières générées, encore ici ce sont les matières organiques et le papier/carton qui sont davantage éliminés. Quant aux matières les plus valorisées, ce sont le papier/carton, les véhicules hors d'usage et les matières organiques agroalimentaires. Suivent les métaux, plastiques, et le verre (figure 10).

Figure 9: Caractérisation des matières résiduelles éliminées tous secteurs confondus (tonnes)

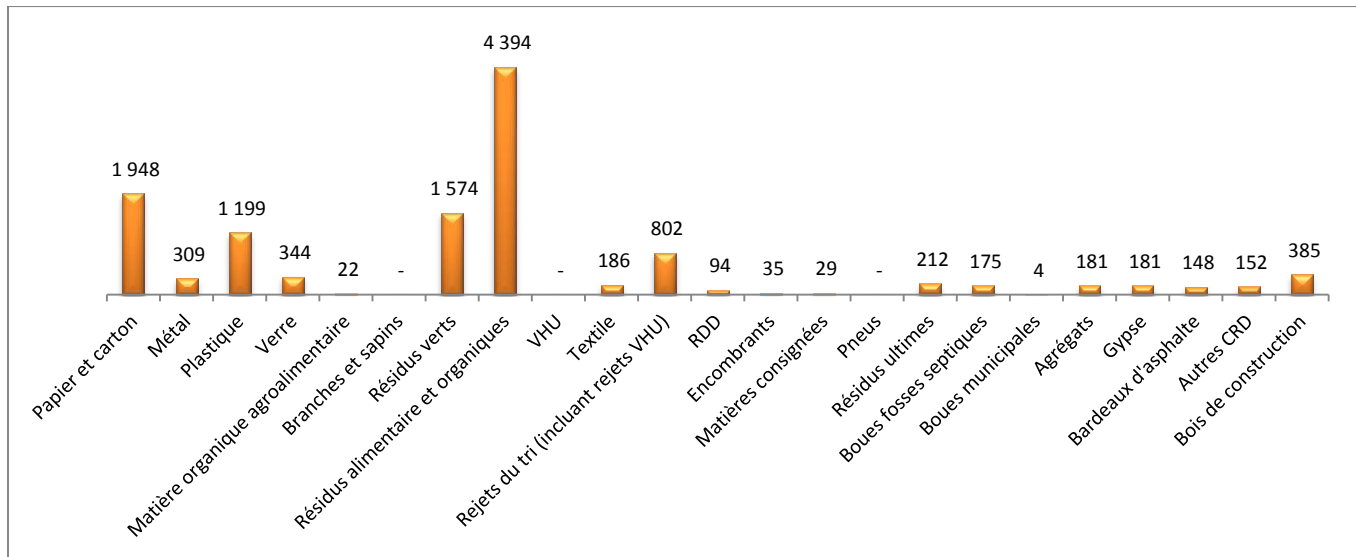
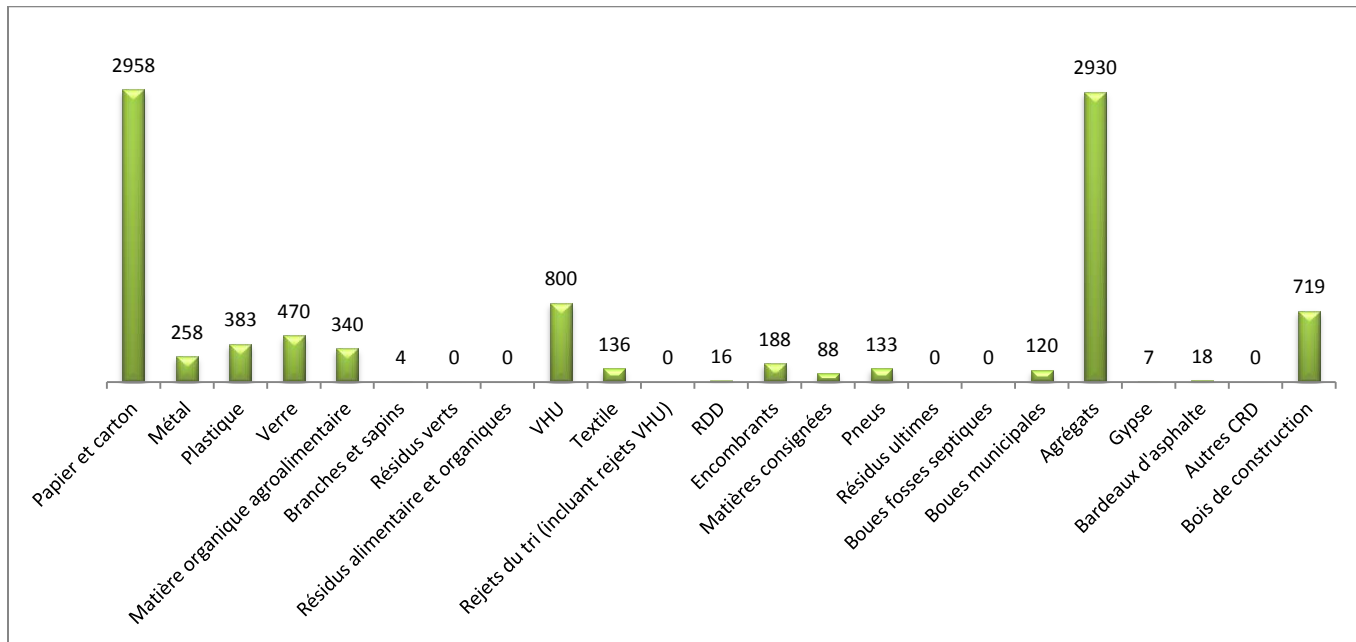


Figure 10: Caractérisation des matières résiduelles valorisées tous secteurs confondus (tonnes)



4.4.1 Secteur résidentiel

Pour le secteur résidentiel, les principales matières éliminées (figure 11) sont les matières organiques. Aussi ce serait, toutes matières confondues, 349 kg/pers/an qui auraient été éliminés. Les principales

matières valorisées (figure 12), à l'exception de la filière particulière des VHU, sont le papier/carton, le verre, les encombrants, le textile et les pneus. Par ailleurs, l'ensemble des matières valorisées du secteur résidentiel serait de 126 kg/pers/an, toutes matières confondues.

Les quantités de RDD éliminés sont somme toute moins importantes (94 tonnes) par rapport aux autres matières. Toutefois, celles-ci, de par leur nature, représentent un potentiel plus nocif pour l'environnement et leur gestion devra être un élément important à considérer dans le cadre du présent plan.

Figure 11: Caractérisation des matières éliminées du secteur résidentiel (tonnes)

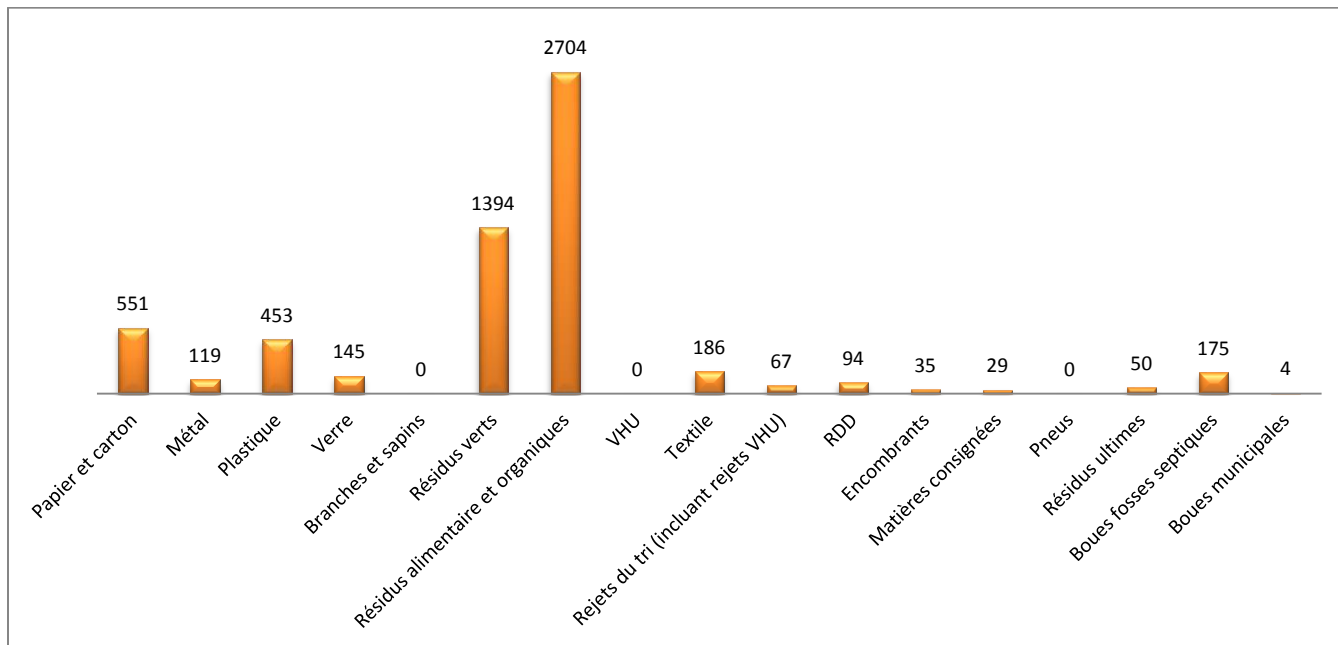
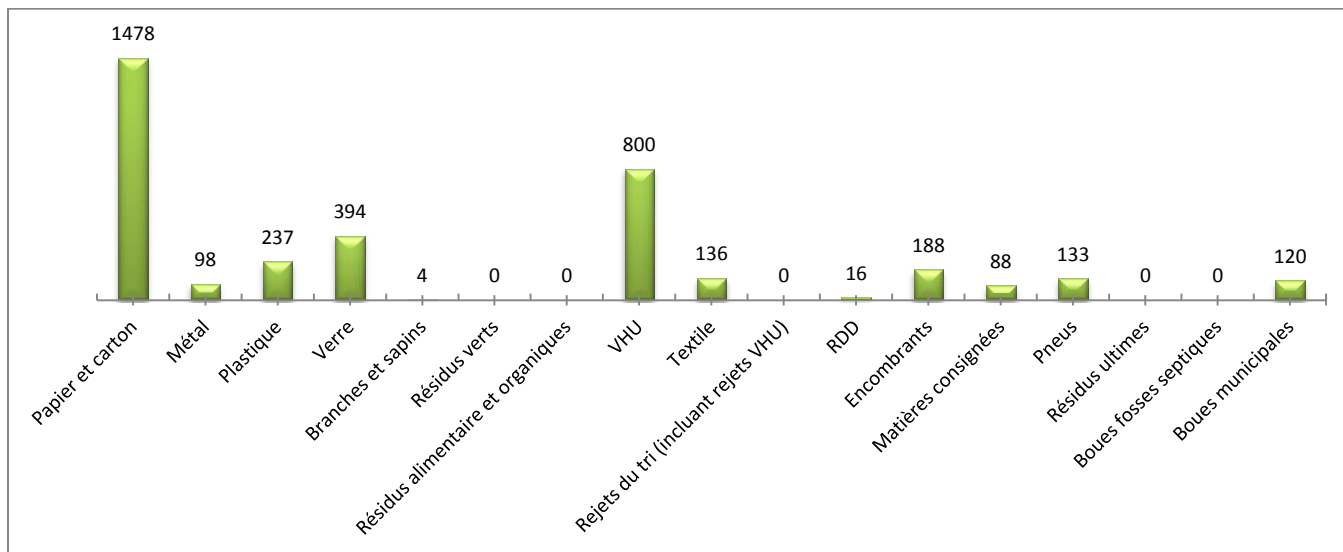


Figure 12: Caractérisation des matières valorisées du secteur résidentiel (tonnes)



4.4.2 Secteur des ICI

Du côté du secteur des ICI, les matières les plus éliminées (figure 13) sont les matières organiques, suivies du papier/carton du plastique et des rejets des centres de tri, incluant les rejets des recycleurs de VHU. La masse totale éliminée pour ce secteur correspond à 311 kg/pers/an. Les matières davantage valorisées (figure 14) par les ICI sont le papier/carton et la matière organique agroalimentaire. La masse totale, toutes matières confondues, de matières éliminées est de 129 kg/pers/an.

Figure 13 : Caractérisation des matières éliminées du secteur ICI (tonnes)

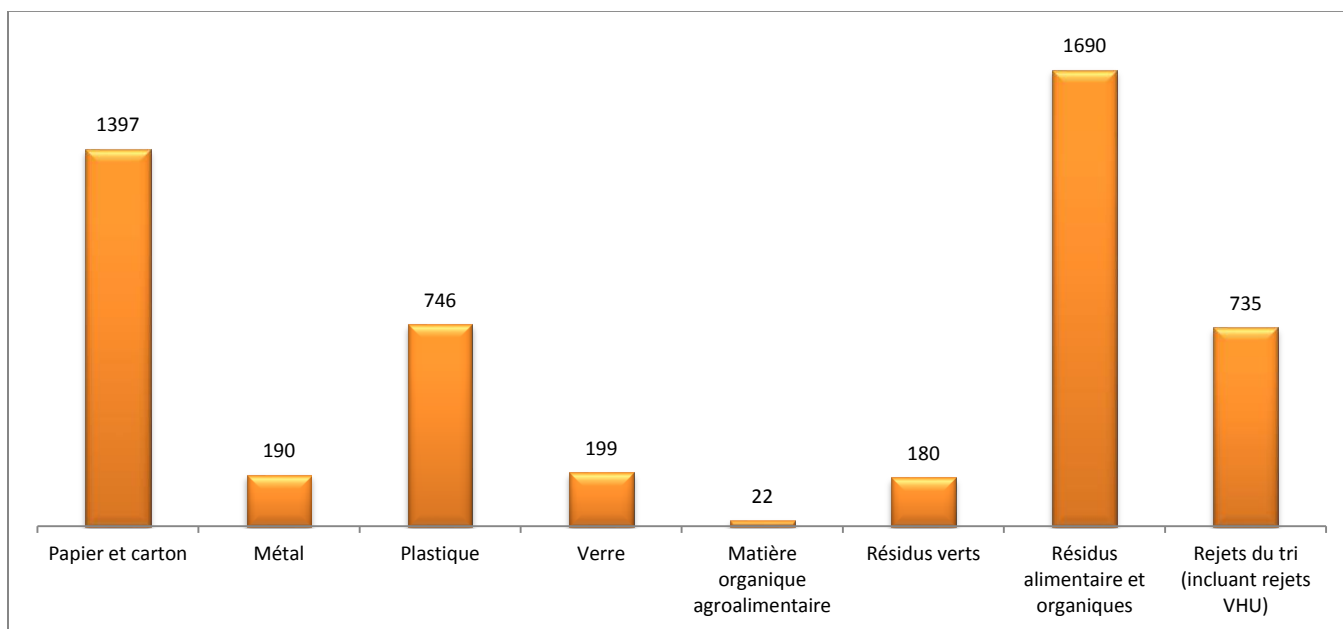
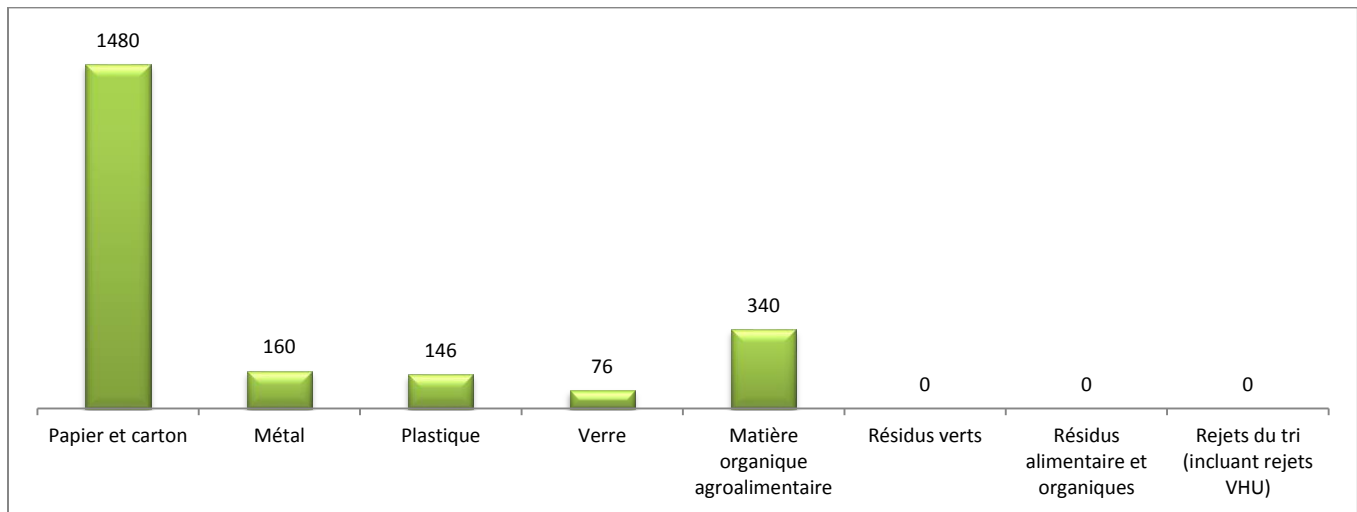


Figure 14 : Caractérisation des matières valorisées du secteur ICI (tonnes)



4.4.3 Secteur CRD

Toutes les données utilisées, pour le secteur CRD, sont celles obtenues de l’outil d’inventaires de Recyc-Québec. Le bois constitue le matériau de construction le plus éliminé et le second le plus valorisé. Il s’agit de plus de 1000 t qui pourraient être détournées de l’enfouissement plutôt que 694 t. Il y a près de 5000 t de résidus de CRD générés. Si les données représentent véritablement le portrait à l’égard de ces matières, elles constitueraient près de 25% de toutes les matières générées sur le territoire de la MRC. Il s’agit donc d’un secteur important qui devrait faire l’objet d’une attention particulière. Par contre, comme les données sont plutôt théoriques, soit qu’elles ne sont pas compilées ni basées sur une caractérisation à partir des éco-centres, centres de tri ou LET, elles pourraient être différentes.

En résumé ce serait, toutes matières confondues, 61 kg/pers/an qui auraient été éliminés pour ce secteur. Par ailleurs, l’ensemble des matières valorisées du secteur CRD serait de 213 kg/pers/an, toutes matières confondues.

Figure 15 Caractérisation des résidus de CRD éliminés (en tonnes)

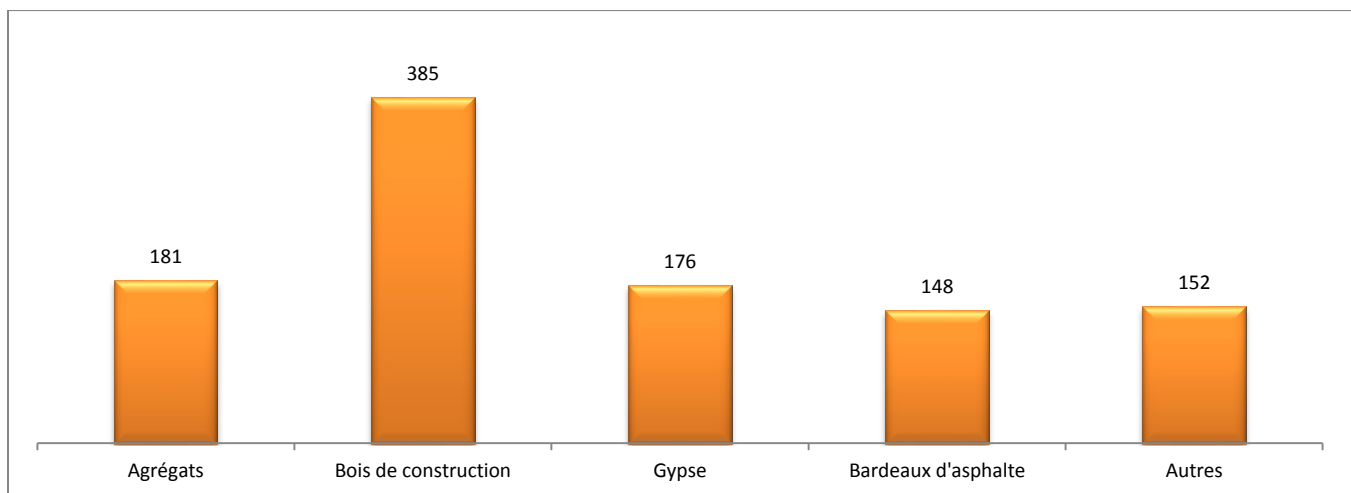
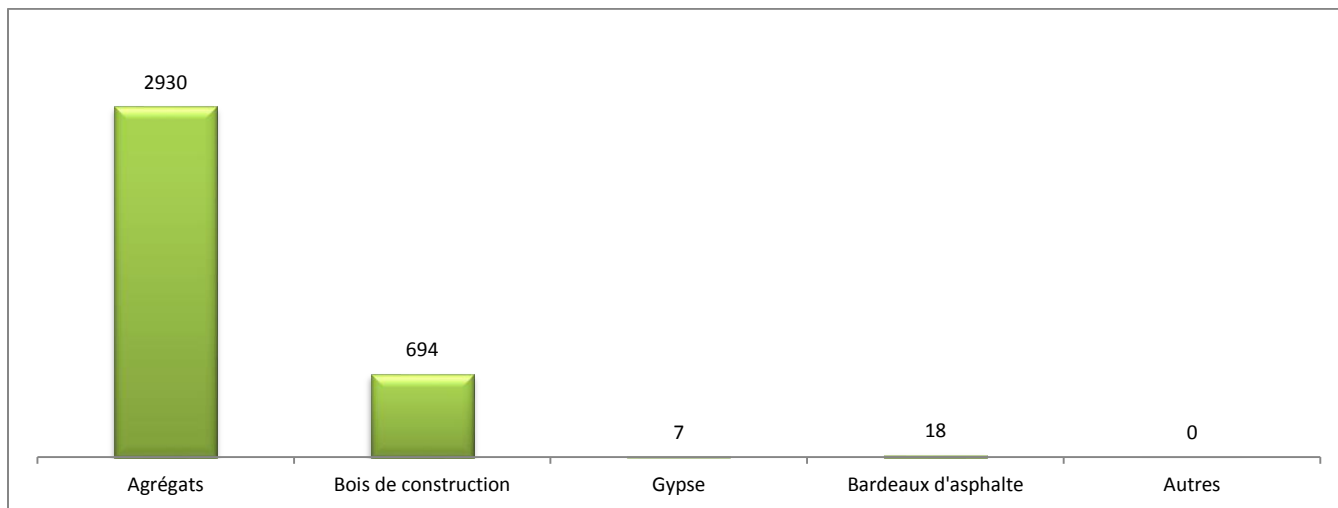


Figure 16 Caractérisation des résidus de CRD valorisés (en tonnes)



4.5 CAPACITÉ ACTUELLE ET ÉVALUATION DES BESOINS FUTURS EN INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les principales infrastructures de gestion disponibles actuellement pour le traitement des matières résiduelles de la MRC des Etchemins sont les deux lieux d'enfouissement technique (Armagh, Saint-Côme), les écocentres (Lac-Etchemin, Saint-Prospère, Sainte-Justine, Saint-Camille et Saint-Magloire), les ressourceries (Bellechasse et Beauce-Sartigan), et les centres de tri (Récupération Frontenac et Société Via). Le principal ajout, pour répondre aux objectifs fixés au PGMR, concerne le traitement des matières organiques (résidus verts, putrescibles, boues). Dans l'intervalle, les équipements disponibles doivent répondre à la demande actuelle et future pour les 5 prochaines années.

4.5.1 LES LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Selon les données disponibles fournies par les propriétaires et gestionnaires des LET, la capacité actuelle et future à moyen terme ne pose aucun problème. En effet, les volumes autorisés aux deux LET sont supérieurs aux volumes utilisés actuellement. En tenant compte des dispositions et engagements pris par la MRC dans le cadre du présent PGMR, il est permis d'affirmer qu'il n'y aura aucun dépassement des tonnages autorisés par le MDDELCC pour les deux LET en question.

À titre d'information sommaire, le LET de la MRC de Bellechasse a une capacité autorisée de 25 000 t à 30 000 t par année d'ici 2020. La MRC des Etchemins (10 municipalités dirigent leurs matières à ce LET) utilise 20% du volume autorisé. Ce qui répond entièrement au besoin actuel. Par ailleurs, les mesures prévues au PGMR devraient permettre, dans le pire des cas, de conserver le tonnage enfoui au niveau actuel, ou au mieux, de le réduire.

4.5.2 LES CENTRES DE TRI

Quant aux centres de tri, la problématique est sensiblement la même. Les ententes quant à la réception des matières stipulent que tous les volumes de matières recyclables en provenance des municipalités de la MRC des Etchemins sont pris en charge par des centres de tri dont la capacité estimée répond entièrement au besoin pour les 5 prochaines années. À ce titre, Récupération Frontenac s'engage à recevoir 1 000 tonnes de matières annuellement (entente intervenue en juin 2012). Les chiffres obtenus des centres de tri (données de 2012) font état de 755 t de récupérée. Ce qui est bien en deçà des données obtenues à l'aide de l'outil d'inventaires de Recyc-Québec. L'action visant à obtenir des données plus précises s'avèrera primordial pour estimer plus adéquatement les besoins futurs. Pour l'instant, aucune problématique quant au tonnage récupéré et acheminé aux deux centres de tri desservant la MRC n'a été soulevée.

Néanmoins, comme les actions déterminées au PGMR visent la réduction de l'élimination, il est plausible que le tonnage de la récupération des matières recyclables puisse augmenter. Il faut donc s'assurer de pouvoir diriger les matières à un centre de tri ayant la capacité de les recevoir et de les traiter. Ce qui semble être le cas à court et moyen terme.

Les ententes avec les centres de tri actuellement en vigueur, et renouvelables (à tous les cinq ans) permettent de conclure que la collecte et le traitement des matières recyclables sont assurés pour les 5 prochaines années.

4.5.3 LES ÉCOCENTRES

Les écocentres municipaux répondent adéquatement au besoin. Aucune de ces infrastructures n'a fait l'objet de problématique particulière. Les écocentres récupèrent les matières et procèdent déjà à un tri préliminaire (dépôt par conteneur et bac en fonction des types de matières). Les matières récupérées sont prises en charge par les propriétaires des conteneurs et bacs. À ce jour, les espaces et équipements nécessaires aux opérations des centres de tri sont suffisant pour les besoins des populations desservies et il n'y a pas de problème envisagé à cet égard pour les prochaines années.

5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1 IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX

De façon générale, il est nécessaire de se rappeler que la MRC ne possède aucun centre de tri ou lieu d'enfouissement technique. Les infrastructures d'élimination, de récupération ou de tri utilisées par la MRC des Etchemins sont situées à l'extérieur de son territoire et les organismes qui en sont les gestionnaires (MRC de Bellechasse, Régies, Récupération Frontenac, etc.) ont tout le loisir « d'imposer » leurs conditions d'utilisation. C'est pourquoi, pour atteindre ses objectifs, la MRC des Etchemins devra nécessairement conclure des ententes avec ses partenaires.

Bien entendu, il y a plusieurs actions où la MRC peut entièrement agir sans intervention extérieure. Les principales étant celles visant l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) et la cueillette de données. Encore là, il doit quand même y avoir une certaine concertation avec les organisations extérieures dont nous sommes tributaires.

5.2 LE RAPPORT DE SUIVI ANNUEL 2013

Le rapport de suivi annuel 2013 transmis au ministre du MDDELCC en juin 2014 fait état des actions entreprises par la MRC à l'égard de la mise en œuvre du premier Plan de gestion des matières résiduelles adopté en décembre 2006. Ce rapport est joint en annexe.

L'application et la mise en œuvre du PGMR de la MRC des Etchemins n'ont certes pas fait l'objet d'un suivi continu et soutenu pour différentes raisons, dont entre autres, le manque de ressources humaines et financières. Bien que les programmes de redevances pour l'élimination des matières résiduelles représentent une source de financement appréciable, les redevances sont dans les faits versées directement aux municipalités et non à la MRC, qui pourtant, est l'organisme responsable de l'élaboration et du suivi du PGMR.

Ceci étant dit, il y a eu tout de même des actions entreprises par les différentes municipalités et Régies couvrant les services de cueillette, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles.

5.3 SECTEUR RÉSIDENTIEL/MUNICIPAL

5.3.1 LA COLLECTE DES MATIÈRES

Actuellement, les services de collecte offerts tant pour les ordures ménagères que pour la récupération semblent répondre à la demande. Malgré son étendue, l'ensemble du territoire habité (permanent ou saisonnier) est couvert.

La cueillette n'étant pas une problématique, le traitement des matières (réduction à la source, tri, récupération, valorisation), quant à lui, pourrait être amélioré. Cependant, des efforts de concertation et de communication devront être déployés pour qu'une amélioration des bilans soit envisagée.

Par ailleurs, il n'y a pas de cueillette à trois voies; ce qui implique que les matières putrescibles (résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques) sont acheminées directement aux LET. Comme ces matières représentent une proportion très importante des matières résiduelles, une attention toute particulière devrait y être consacrée. D'ailleurs, ces matières devraient être bannies de l'enfouissement dès 2020 (*politique provinciale*).

5.3.2 LES ÉCOCENTRES

L'implantation de 5 écocentres sur le territoire est un élément positif qui permet de détourner les matières recyclables de l'élimination. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la démographie, soit une baisse de la population ainsi que son vieillissement, les services offerts doivent s'adapter autant que possible à cette réalité. Ainsi, l'amélioration de l'accès aux écocentres à l'ensemble de la population demeure un défi, tant logistique que financier.

5.3.3 LES RESSOURCERIES

La MRC ne dispose pas de ressourcerie sur son territoire. Par contre, elle bénéficie des services de deux ressourceries (Bellechasse et Beauce-Sud) qui répondent très bien aux besoins. Par contre, des efforts d'information pourraient être consentis afin de faire connaître davantage les services rendus par celles-ci.

5.3.4 LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET LES BOUES MUNICIPALES

Une partie importante de la problématique des boues de fosses septiques est bien contrôlée. Soit la cueillette et le traitement par déshydratation. Il faudra maintenant s'attaquer à la disposition finale des boues déshydratées. Actuellement, les boues traitées sont enfouies. La MRC devra entreprendre les démarches pour trouver une solution devant mener à leur valorisation.

Quant aux boues municipales (boues d'étangs aérés), les données incomplètes constituent un élément à améliorer. Compte tenu du peu d'intervenants (13 municipalités) cette problématique peut être résolue sans trop de difficulté avec une collaboration accrue des municipalités.

5.3.5 INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

Actuellement, ce sont les Régies et municipalités qui assurent les activités d'ISÉ. La MRC n'intervient aucunement à cet égard. Ce qui fait qu'il n'y a pas d'uniformité ni de concertation. Cette lacune pourrait être améliorée.

5.3.6 LA CUEILLETTE DES DONNÉES

Dans le cadre du présent exercice, les données disponibles étaient souvent soit imprécises ou soit non disponibles. La cueillette des données devrait donc être un des points majeurs à améliorer. Le manque de données précises ne permet pas actuellement un diagnostic adapté à la réalité de la MRC. Cette lacune, une fois comblée, permettrait de mieux cibler les actions à mettre en place pour améliorer le bilan.

5.4 SECTEUR ICI

5.4.1 LES SERVICES OFFERTS

Hormis certaines entreprises plus importantes, la majorité des entreprises sur le territoire de la MRC sont des PME. Certaines entreprises plus importantes bénéficient quand même d'une collecte qui leur est dédiée. Toutefois, il n'est pas jugé primordial d'implanter un service parallèle pour l'ensemble des ICI. Dans les faits, les services dédiés au secteur résidentiel suffisent à la tâche et ne crée aucun conflit particulier.

5.4.2 LA CARACTÉRISATION

S'il y a une problématique qui demeure un défi, c'est celui de la caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI. Le fait que la collecte des ICI soit assimilée en majeure partie à la collecte résidentielle, constitue un élément majeur limitant la possibilité de caractérisation des matières résiduelles de ce secteur.

5.5 SECTEUR CRD

5.5.1 LES SERVICES OFFERTS

Tel que déjà mentionné, il n'y a pas de service public offert au secteur CRD. Par contre, des entreprises privées œuvrent sur le territoire. Ces entreprises disposent de conteneurs qu'ils louent aux entrepreneurs et particuliers lors de travaux de construction, de rénovation ou de démolition. De plus, les écocentres recueillent également les matières des citoyens. Étant donné l'importance relative des matières générées, l'amélioration des services de gestion devrait constituer une priorité.

5.5.2 DESTINATION/DISPOSITION/TRAITEMENT

Les entreprises de location de conteneurs dirigent les matières vers des centres de tri qui récupèrent et recyclent les matières récoltées. Ce n'est pas le cas des résidus de CRD provenant des écocentres municipaux. C'est un des points qui pourrait être amélioré.

Encore ici, la plus grande problématique est la méconnaissance de ces services de la part des citoyens qui effectuent des travaux de moindre envergure. Les matériaux sont souvent éliminés via la collecte des matières résiduelles résidentielles.

5.5.3 LA CARACTÉRISATION

Les données utilisées dans le présent PGMR proviennent de l'outil d'inventaires de Recyc-Québec et sont basées sur une caractérisation à l'échelle provinciale et sur la valeur des permis de construction émis. Bien qu'il s'agisse d'une solution à court terme, un suivi mieux concerté permettrait une connaissance plus fine de la situation.

5.5.4 INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

La population devrait être mieux informée sur le traitement matières résiduelles (CRD) éliminées via la collecte résidentielle. Elle devrait être invitée à utiliser les services des écocentres et ceux des services privés. Bien entendu, toutes les matières recueillies par les écocentres devraient être destinées aux centres de tri et valorisées plutôt qu'être acheminées aux LET.

5.6 GESTION SUR LES TERRES PUBLIQUES

La MRC des Etchemins comprend environ 10% de terres publiques dont une partie de ces terres constitue le Parc régional du Massif du Sud. Il y a peu d'occupation ni de développement majeur sur ces terres. Le secteur le plus développé est constitué d'une partie du parc régional (partagée avec la MRC de Bellechasse). Toutefois, les infrastructures majeures sont localisées sur le territoire de la MRC de Bellechasse qui gère les matières résiduelles du Parc régional. Ailleurs, sur les terres publiques, il n'y a pas de cas connu de dépôt sauvage.

5.7 GESTION DES BOUES

5.7.1 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Depuis plus de 10 ans, la MRC s'assure que les boues de fosses septiques ne sont plus éliminées dans l'environnement sans traitement. La gestion est entièrement assumée par la MRC et les citoyens en sont bien au fait. Plus de 1200 fosses septiques sont vidangées chaque année. En admettant que

toutes les résidences fussent reliées à une installation conforme, ce serait probablement le double qui serait vidangé annuellement. Aussi, cette problématique est actuellement examinée. Par ailleurs, l'élimination des boues déshydratées constitue un élément déjà discuté et une solution devrait être étudiée à court terme afin de détourner les boues de l'élimination.

5.7.2 BOUES D'ÉPURATION MUNICIPALES

Actuellement, les quantités de boues municipales vidangées sont soit minimales ou soit non comptabilisées adéquatement. La connaissance constitue actuellement une lacune qui devrait faire l'objet d'un effort de la part de la MRC.

5.8 GESTION DES RÉSIDUS AGRICOLES

5.8.1 PLASTIQUES AGRICOLES

Outre les matières résiduelles fertilisantes (fumiers et lisiers) qui font l'objet d'une valorisation encadrée (plan agroenvironnemental de fertilisation), à l'exception des plastiques agricoles (ex. emballage du foin), peu de matières résiduelles problématiques requièrent une attention particulière.

La Fédération de l'UPA de la Beauce a tenté au cours des dernières années de mettre en place un service de cueillette et de recyclage de ces matières plastiques pour l'ensemble de son territoire, dont celui de la MRC des Etchemins. À ce jour, il existerait un service actif, mais embryonnaire, sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan. Étant donné les distances à parcourir et le faible volume à recueillir (environ 50 fermes d'élevage), la MRC des Etchemins n'a pu bénéficier de ce service.

6. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

6.1 OBJECTIFS NATIONAUX

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 a pour objet de mettre en œuvre diverses mesures qui permettront non seulement d'améliorer l'environnement et de réduire les pertes économiques associées à la simple élimination de matières résiduelles, mais aussi de favoriser l'essor des secteurs de recyclage et de production énergétique (MDDEFP, 2011). Les principales orientations sont :

- de prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise sur les marchés des produits ;
- de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
- d'obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Quantitativement, les objectifs visés par la politique sont notamment de **ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées**, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport aux objectifs de 2008. La Politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées par tous les secteurs d'activités, soit les résidus domestiques, les résidus générés par les industries, les commerces et les institutions (ICI), les résidus des secteurs de la construction, de la rénovation et du démolissage (CRD) de même que les boues municipales et les boues de fosses septiques. De plus, d'ici 2015, les objectifs sont :

- de recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel ;
- de recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle ;
- de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte ;
- de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment ;

Ces objectifs viennent appuyer l'objectif fondamental de la *Politique* qui est d'éliminer uniquement le résidu ultime comme matière résiduelle au Québec, c'est-à-dire qui ne peut être traité par aucun procédé existant (réutilisation, recyclage ou valorisé).

Ce plan d'action prévoit aussi un bannissement de l'élimination de la matière organique putrescible, soit le papier/carton en 2013 ; le bois en 2014 et toutes matières organiques en 2020. Le PGMR doit prendre en compte ces bannissements.

De plus, le plan d'action doit prévoir des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) et des mesures s'adressant aux générateurs ICI et CRD.

6.2 OBJECTIFS NATIONAUX ET ORIENTATIONS DU PGMR

Les objectifs de la MRC diffèrent, pour la plupart, des objectifs nationaux. En fait, compte tenu des arrimages encore inconnus et à mettre en place avec les partenaires (MRC de Bellechasse, Régie de Beauce-Sud, etc.), les objectifs de la MRC sont quelque peu inférieurs à ceux du Québec. En effet, les données du profil socio-économique et leurs répercussions à l'égard de la planification des activités du PGMR ne sont pas anodines (population vieillissante et décroissante, faibles revenus, faible taux d'occupation, etc.). Ainsi, les dispositions du PGMR de la MRC ne peuvent être des plus ambitieuses.

Toutefois, le pragmatisme budgétaire ne doit pas freiner outre mesure la mise en place d'actions susceptibles d'améliorer le bilan de la gestion des matières résiduelles. Au contraire, toute réduction de l'élimination ne peut qu'être avantageuse, tant du point de vue financier qu'environnemental.

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Objectifs de la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles	Orientations spécifiques de la MRC	Objectifs de la MRC	Échéancier de la MRC
À l'échelle du Québec et tous les secteurs confondus, ramener à 700 kg/pers par année la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2015.	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. <i>349 kg/pers ont été enfouis aux LET via la collecte municipale en 2012</i>	Réduire minimalement de 13,5% la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel soit à 297 kg/pers en 2019. <i>Malgré un taux déjà relativement bas, la MRC entend poursuivre ses efforts pour réduire les matières éliminées. Après validation des données provenant de l'outil, réduire d'autant (13,5%) les MR éliminées des ICI</i>	2019
Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre, métal d'ici 2015. <i>Il est éventuellement prévu de bannir le papier et le carton de l'enfouissement</i>	Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables par une amélioration de la qualité et de la quantité des matières récupérées par les citoyens et par les ICI.	Récupérer 100% du papier et du carton recyclable provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. Récupérer 60% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. <i>Actuellement, 51% de ces matières sont valorisées</i>	2019 2018
Valoriser 60% des matières organiques (incluant les boues de fosses septiques et municipales). <i>Il est prévu le bannissement de l'enfouissement des matières organiques en 2020</i>	Détourner les matières organiques de l'enfouissement	Valoriser 60% des matières organiques du secteur résidentiel soit 2459 t (4098 t éliminées en 2012). Valoriser 100% des boues de fosses septiques. Valoriser 100% des boues des stations d'épuration lorsqu'elles répondent aux critères environnementaux. Valoriser 60% des matières organiques du secteur des ICI	2019 2017 2018 2019
Acheminer 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment vers un centre de tri. <i>Le bois est banni de l'enfouissement depuis 2014.</i> Recycler 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD	Valoriser 100% du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives du gouvernement. Acheminer 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment vers un écocentre ou un centre de tri. Recycler 95% des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	2019 2017 2017
Récupérer les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants ; en responsabilisant les producteurs.	Planifier une gestion concertée des RDD et des matières provenant de TIC en tirant profit des programmes disponibles liés à la responsabilité élargie des producteurs.	Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs. Mettre en place une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	2017 2016
	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des ICI afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.	Mettre en place des mesures permettant d'obtenir des informations afin de dresser un portrait de la situation dans les ICI et CRD.	2016
		Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert au ICI et CRD.	2016
		Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.	2017

6.3 OBJECTIFS DE VALORISATION

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 a établi des objectifs de récupération pour certains types de matières et la MRC des Etchemins s'engage à tendre vers ces objectifs.

Le tableau 32 présente une estimation des objectifs de valorisation que la MRC entend réaliser au cours des cinq prochaines années. Toutes les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années permettront à la MRC de se rapprocher graduellement des objectifs provinciaux visés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015. Bien que l'année 2015 soit l'année 1 du plan, ce sont les données de 2012 (tableau 31) qui sont utilisées comme références.

Les objectifs sont un peu moins ambitieux que ceux de la politique provinciale. Toutefois, compte tenu des moyens et de la méconnaissance actuelle de certains éléments, les objectifs sont tout de même réalistes et louables.

Par ailleurs, la valorisation des matières putrescibles constitue un défi important. Tant la quantité relative à traiter que les actions à mettre en œuvre; la tâche est importante. Comme la MRC des Etchemins est tributaire en partie des actions et de la mise en œuvre des PGMR des MRC voisines et réceptrices des matières, des arrimages sont à prévoir.

Tableau 32 : Objectifs de valorisation de la MRC, 2015 à 2019

matières	Quantités valorisées par année										TOTAL des matières valorisé ou non 2012 (t)	Objectifs de la politique (t)	Objectifs de la politique (%)	
	2015		2016		2017		2018		2019					
	(t)	(%)	(t)	(%)	(t)	(%)	(t)	(%)	(t)	(%)				
PUTRECIBLE	Matières organique agroalimentaire (ICI)	340	94	340	94	340	94	340	94	340	94	362		
	Résidus verts (ICI)	0	0	6	3	10	6	13	7	15	8	180		
	Résidus alimentaire et organique (ICI)	0	0	250	15	500	30	750	44	984	58	1690		
	total putrecible (ICI)	340	15	596	27	850	38	1103	49	1339	60	2232	1339	60
	Branches et sapins (mun)	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4		
	Résidus verts (mun)	0	0	406	15	812	30	1218	45	1621	60	2704		
	Résidus alimentaire et organique (mun)	0	0	209	15	418	30	627	45	836	60	1394		
	total putrecible (mun)	4	0	619	15	1234	30	1849	45	2461	60	4102	2461	60
	Boues fosses septiques	0	0	0	0	175	100	175	100	175	100	175		
	Boues municipales	120	97	121	98	122	98	124	100	124	100	124		
total putrecible ^{note 1}	464	7	1336	20	2381	36	3251	49	4099	62	6633	3980	60	
RECYCLAGE	plastique (res + ICI)	380	24	522	33	664	42	807	51	807	51	1582		
	Verre (res + ICI)	391	48	456	56	513	63	570	70	570	70	814		
	Metal (res + ICI)	261	46	306	54	352	62	397	70	397	70	567		
	total p-v-m (res + ICI)	1031	35	1284	43	1529	52	1774	60	1774	60	2963	1777,8	60
	Papier et carton (res + ICI) ^{note 2}	2944	60	3434	70	3925	80	4415	90	4906	100	4906		
total recyclage	3975	51	4718	60	5454	69	6189	79	6680	85	7869	5508	70	
CRD	Résidus de béton, brique et asphalte	2930	94	2924	94	2955	95	2955	95	2955	95	3111		
	Gypse	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	183		
	Bardeaux d'asphalte	18	11	20	12	20	12	20	12	20	12	166		
	Bois de construction ^{note 3}	694	64	755	70	863	80	971	90	1079	100	1079		
	Autres CRD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152		
	total CRD	3649	78	3707	79	3846	82	3954	84	4062	87	4691	3284	70
GRAND TOTAL	8088	42	9761	51	11680	61	13394	70	14840	77	19193			

note 1: Bannissement des matières organiques putrecibles à l'élimination en 2020

note 2: Bannissement du papier et carton à l'élimination en 2019

note 3: Bannissement du bois à l'élimination depuis 2014

6.4 OBJECTIFS D'ÉLIMINATION

La politique gouvernementale vise à réduire à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées et ce tous secteurs confondus (résidentiel, ICI et CRD). Selon le bilan (tableau 31 et figures 8 à 16 inclusivement) la quantité éliminée par personne en 2012 était de 712 kg, tous secteurs confondus. Ainsi, la cible nationale serait pratiquement déjà atteinte. Par contre, il faut garder à l'idée que les données des ICI ont été entièrement obtenues à l'aide d'outils d'inventaires et non par une compilation en bonne et due forme.

L'objectif québécois de ramener à 700 kg par personne la quantité de matière enfouie correspond à une diminution de 13,5% par rapport à la moyenne québécoise de 2008 qui était de 810 kg par habitant. Ainsi, comme le secteur résidentiel de la MRC est celui le mieux documenté et qu'à cet égard, les matières résiduelles éliminées en 2012 seraient de 349 kg par habitant, en appliquant une réduction de 13,5%, cette quantité devrait donc être ramenée à 297 kg par personne. Cet objectif du PGMR s'applique uniquement au secteur résidentiel qui comprend également, en majeure partie, les matières résiduelles des ICI.

Pour les secteurs des ICI et CRD, étant donné que certaines données sont soit manquantes ou soit imprécises (utilisation de l'outil d'inventaires), il faudra d'abord entreprendre les démarches, soit auprès de ces secteurs et/ou soit avec les partenaires de la MRC qui sont les gestionnaires des équipements et infrastructures d'élimination et de valorisation (MRC de Bellechasse et Régie Beauce-Sud, centre de tri, etc.) pour mieux caractériser et évaluer les quantités enfouies et valorisées. Ainsi, il sera possible de définir des cibles réalistes et adaptées à la MRC.

7. PLAN D'ACTION

Le plan d'action propose certaines mesures qui seront de nature à atteindre les objectifs visés par le PGMR. Les actions retenues sont établies en tenant compte de : l'analyse de la gestion actuelle des matières résiduelles; des partenaires et infrastructures disponibles; des matières résiduelles produites; et des orientations et objectifs du PGMR, incluant ceux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Les thématiques visées par le plan sont :

- L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- L'acquisition de connaissance;
- La gestion des matières résiduelles;
- Les collectes, services et infrastructures.

7.1 L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION

L'atteinte des objectifs visés doit, dans un premier temps, être connue par ceux qui en seront les acteurs principaux, soit les producteurs de matières résiduelles (citoyens, commerçants, industriels, etc.). La MRC étant consciente de cette problématique, les actions qui en découlent doivent promouvoir le principe des 3RV. À cet égard, et à titre d'exemple, le compostage domestique et l'herbicyclage constituent d'importants moyens réalistes pour réduire à la source les quantités de matières organiques éliminées. Les mesures mises de l'avant devront être publicisées, et les municipalités devront être mises à contribution. Aussi, les citoyens devront être sensibilisés sur leurs choix de consommation (suremballage, choix des plastiques, etc.).

Du côté des ICI, la MRC établira des liens avec les associations, Chambres de commerce, etc., afin, entre autres, de les informer des programmes et services disponibles pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles.

7.2 L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE

Les objectifs et les actions du PGMR sont directement liés à l'inventaire des matières résiduelles ainsi qu'au portrait socioéconomique de la MRC. Si le portrait socioéconomique est relativement facile à dresser, il en va autrement de l'acquisition des données nécessaires pour dresser un inventaire des matières résiduelles exhaustif. Pour la MRC des Etchemins, cette problématique est assez importante. N'étant pas gestionnaire de LET, de centres de tri ou de ressourceries, les données sont compilées de façon variable et par d'autres gestionnaires. En 2015, obtenir un portrait précis était pratiquement impossible. La MRC devra entreprendre des démarches pour corriger cet aspect de son PGMR.

Ainsi, les gestionnaires de LET, centre de tri, ressourceries et autres infrastructures tant publiques que privées seront invitées à communiquer leurs données de façon plus précise et assidue. Lorsque possible, de nouvelles exigences, visant à obtenir des données plus précises, pourraient être inscrites aux devis d'appels d'offres pour l'obtention des contrats de fourniture de services.

7.3 LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins est assumée en grande partie par les municipalités locales. Ces dernières ayant octroyé des contrats à des tiers ou déléguées leur compétence entendent poursuivre dans le même sens pour l'avenir prévisible. Hormis la gestion des boues de fosses septiques, les municipalités sont maîtresses d'œuvre en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Par contre, comme l'indique la *Loi sur la qualité de l'environnement*, elles doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PGMR sur leur territoire.

Entre autres, la réglementation municipale devra être soit adoptée ou modifiée pour interdire l'enfouissement du papier et carton, du bois et des matières organiques selon les échéanciers prévus. Une obligation de valoriser les résidus de CRD pourra être intégrée à la réglementation, tout comme l'obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'attribution de contrats municipaux.

Par ailleurs, des regroupements pourraient être envisagés. Que l'on pense à la mise en commun de contrats de collecte ou d'infrastructures de valorisation (centre de tri, écocentre, etc.). Concernant les industries, les commerces et les institutions, il serait intéressant de promouvoir le programme d'attestation « ICI on Recycle! ».

7.4 LES COLLECTES, SERVICES ET INFRASTRUCTURES

La collecte des matières recyclables est implantée sur l'ensemble du territoire. La desserte par bacs bleus couvre toutes les municipalités de la MRC. Il n'y a aucune collecte publique de matières organiques. Par contre, il y a quelques ICI qui bénéficient de services privés (ex. Véolia) de cueillettes de matières putrescibles. Ces services sont méconnus et pourraient être plus efficaces. Cependant, étant donné l'évolution démographique et le faible taux d'occupation du territoire, la MRC n'entend pas mettre en place un système de cueillette des matières organiques (3^e voie) pour l'ensemble du territoire. Par contre, pour les milieux centraux (périmètres urbains) cette avenue pourrait être envisagée et assurément étudiée. Aussi, si la MRC s'engage sur cette voie, ce sera de concert avec les gestionnaires de LET, d'infrastructures de valorisation ainsi que les gestionnaires de la collecte des matières. Pour le moment, le compostage domestique et l'herbicyclage sont les avenues préconisées, du moins à l'extérieur des milieux urbanisés. À cet égard, ce sont les municipalités qui veilleront à mettre à la disposition des citoyens des composteurs domestiques ou communautaires. Les programmes gouvernementaux d'acquisition de composteurs pourront être mis à profit.

Des actions sont également prévues au plan pour améliorer la collecte des encombrants, des RDD et des matières provenant des TIC.

8. MESURES PROPOSÉES

Pour atteindre les objectifs visés par la MRC, des mesures adéquates et surtout réalistes doivent être mises en place. Étant donné la structure organisationnelle de la gestion des matières résiduelles à laquelle la MRC doit s'adapter, les mesures proposées sont intimement liées à celle-ci. Ainsi, des alliances doivent nécessairement être conclues pour améliorer l'efficacité de la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC.

Ainsi, parallèlement et en complémentarité, la MRC pourra participer aux efforts consentis par ses partenaires (municipalités, gestionnaires de LET, ressourceries, centres de tri, etc.) pour améliorer les services offerts. Que ce soit par l'information, la sensibilisation et l'éducation, de même que par un accompagnement des municipalités dans leurs démarches pour l'obtention d'aides financières pour réaliser des projets.

Finalement, la MRC s'engage à publier annuellement sur son site internet, et/ou par tout autre moyen, les résultats obtenus dans le cadre de l'application des mesures du PGMR. La population sera invitée à consulter ces résultats et à formuler ses commentaires et avis.

Mesure 1: L'acquisition de connaissance

1.1 Cueillette et analyse de données

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Comme il a été constaté au cours du présent exercice de planification, les données tant en quantité qu'en qualité ont fait défaut. Il s'avère nécessaire de palier à cette lacune.
Type de mesure	Mettre en place des mesures permettant d'obtenir les informations nécessaires pour dresser un portrait plus fidèle de la situation à l'égard des matières résiduelles éliminées et valorisées.
Orientation générale concernée	L'acquisition de connaissance
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	Aucun
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	L'acquisition de données constitue la base de toute planification. Aussi, cette action, une fois entamée permettra de peaufiner les mesures à mettre en place, et par le fait même d'atteindre les objectifs visés.
Secteur ciblé	Sans oublier le secteur résidentiel, les secteurs des ICI et CRD sont particulièrement moins bien documentés et constituent la priorité.

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Pour assurer un suivi, le principal enjeu sera d'établir et de maintenir les liens entre la MRC et les organismes gestionnaires des équipements et infrastructures qui détiennent les informations utiles (données).
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Les municipalités, les gestionnaires des LET, les Régies, les principaux générateurs (ICI et CRD)
Année d'implantation	2015
Année de réalisation	2015 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	s/o Activité récurrente

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	MRC des Etchemins : 16 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Réaliser un inventaire des matières résiduelles le plus précis possible.
Indicateur de suivi	Aucun

Mesure 2: Réduire l'enfouissement des matières organiques

2.1 : Planter le compostage domestique

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Le faible taux d'occupation du territoire, surtout à l'extérieur des périmètres urbains, et par le fait même un réseau routier local étendu, ne permet pas actuellement d'envisager la collecte à 3 voies sur l'ensemble du territoire. Le compostage domestique constitue une solution pouvant permettre la réduction des matières organiques acheminées à l'enfouissement. Le compostage communautaire demeure une voie à explorer.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire de 13,5% la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ○ Valoriser 60% des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	L'utilisation des composteurs domestiques par les citoyens leur permet de constater concrètement l'impact de leurs actions, soit une diminution significative des matières résiduelles qui seront dirigées vers l'enfouissement. Les municipalités offriront une aide financière pour l'acquisition des composteurs et pourront fournir la formation par le biais d'un maître composteur. Le compostage communautaire sera également étudié.
Secteur ciblé	Principalement le secteur résidentiel, sans limiter les possibilités pour le secteur des ICI.

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Le principal enjeu est l'information, la sensibilisation et l'éducation entourant la mise en œuvre. L'adhésion des citoyens est entièrement tributaire d'une campagne soutenue en faveur du compostage.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	2016 et années subséquentes
Année de réalisation	2016 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	2020 (et possiblement au-delà de 2020 en fonction de la réponse des citoyens)

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	12 000\$
Ressource financière / matérielle	Indéterminé : programme ACDC, subvention municipale, budget PGMR.
Coût d'immobilisation	Programme ACDC : équipements + ISÉ subventionnés -±100\$ par composteur (subvention jusqu'à 50\$ avec ACDC et la balance est payée par le citoyen).
Coût d'exploitation	500\$ par soirée d'information (±2000\$ par an)
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Une participation durable des citoyens et la distribution de composteurs domestiques sur l'ensemble du territoire visant spécifiquement le milieu rural à partir de 2016.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de composteurs vendus. -Nombre de municipalités offrant un service de collecte des matières organiques. -Participation citoyenne aux formations offertes. -Quantité de matières organiques valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an). -Nombre de municipalités offrant un service de compostage communautaire. -Nombre de maîtres composteurs formés. -Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre les matières organiques à la collecte des ordures.
Notes supplémentaires	<p><u>Modalité de déploiement pour le compostage domestique:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Dépôt d'une demande au programme d'aide financière ACDC du MDDELCC. -Fabriquer sur place des composteurs en bois avec des matériaux locaux pour les utilisations domestiques et communautaires. L'intention est de valoriser les ressources et la main-d'œuvre locales. -Les bacs seront distribués selon le principe du premier arrivé, premier servi. -Implanter des composteurs communautaires à apport volontaire dans les périmètres urbains des municipalités qui en manifestent le besoin.¹⁰ -Promotion du compostage domestique, du feuillicyclage et de l'herbicyclage à l'aide d'une campagne d'information au niveau municipal à l'aide du bulletin municipal déjà existant du site internet de la MRC et à l'aide d'une personne ressource pouvant répondre aux questions. (2016 à 2019 et possiblement au-delà de 2020) -Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, de sensibiliser et d'éduquer (ISÉ) les générateurs de matières organiques. (Envisager d'approcher Nova envirocom). -Conception et proposition auprès des municipalités sur le territoire d'une réglementation¹¹ touchant les matières organiques résidentielles végétales¹².

¹⁰ Cette option est seulement envisageable si les résultats de la mesure 2.4 ne sont pas concluants.

¹¹ Proposition de réglementation : vise à interdire ou de diminuer significativement les quantités de matière organique résidentielle végétale.

¹² Matières végétales : résidus végétaux, feuilles, gazon, résidus de taille, résidus de jardin, planures, copeaux de bois, bran de scie, résidus organiques triés à la source (ROTS) composés exclusivement de végétaux en vrac. L'expression recouvre aussi les résidus alimentaires végétaux de préparation de repas, mais pas les résidus de table postconsommation.

Mesure 2: Réduire l'enfouissement des matières organiques	
2.2 : Inciter les citoyens à adopter l'herbicyclage pour valoriser l'herbe coupée	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte. En plus d'être une excellente façon de valoriser la matière organique, l'herbicyclage préserve la pelouse de la sécheresse et des maladies. L'herbe coupée ainsi valorisée représente également une réduction des impacts environnementaux (gaz à effet de serre lié au transport, diminution de la matière enfouie, etc.).
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire de 13,5% la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ○ Valoriser 60% des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Cette mesure ne demande qu'une adhésion des citoyens à la pratique de l'herbicyclage. Les changements de comportements une fois acquis permettront d'atteindre l'objectif visé. Essentiellement, ce seront des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation qui seront mises en place. La réglementation pourra être ajoutée au besoin.
Secteur ciblé	Principalement le secteur résidentiel, sans limiter les possibilités pour le secteur des ICI.
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Le principal enjeu est l'information, la sensibilisation et l'éducation entourant la mise en œuvre. L'adhésion des citoyens est entièrement tributaire d'une campagne soutenue en faveur de l'herbicyclage.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	2016 et années subséquentes
Année de réalisation	2016 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	Mesure récurrente année après année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	4 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Adhésion des citoyens à la pratique de l'herbicyclage
Indicateur de suivi	Aucune matière organique éliminée provenant de la tonte de gazon

Mesure 2: Réduire l'enfouissement des matières organiques

2.3 : Inciter les ICI à utiliser les services de collecte de matières résiduelles organiques (MRO) auprès des entreprises spécialisées

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Il n'y a actuellement aucune collecte à 3 voies desservant la MRC. Par contre, les ICI générateurs de matières résiduelles organiques (restauration, hôtellerie, institutions, etc.) ont la possibilité d'obtenir des services de collecte de MRO auprès d'entreprises spécialisées.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Valoriser 60% des matières organiques du secteur des ICI.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	L'utilisation des services spécialisés (ex. Véolia) représente une opportunité intéressante. Par ailleurs, aucune nouvelle infrastructure particulière n'est nécessaire. Les MRO des ICI sont valorisées, donc détournées de l'enfouissement. L'inventaire plus précis des ICI générant des MRO devrait permettre des communications plus ciblées, soit par contact direct ou campagne d'ISÉ.
Secteur ciblé	Le secteur des ICI

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'adhésion à un nouveau service de cueillette par les ICI représente le principal défi de mise en œuvre.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins et municipalités
Collaborateur envisagé	Les générateurs du secteur des ICI
Année d'implantation	2017
Année de réalisation	2019
Année où la mesure sera finalisée	2019

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	3 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aux frais des ICI et Récupérateurs spécialisés
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Que tous les générateurs de MRO du secteur des ICI adhèrent aux services offerts par les récupérateurs spécialisés.
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI adhérent vs le nombre d'ICI générateurs inventorié.
Notes supplémentaires	La méthode incitative à la participation à un service de collecte de matières résiduelles organique n'est pas clairement déterminée pour le moment. Le contexte socio-économique et politique de la région fait en sorte qu'il est difficile d'imposer des sanctions aux ICI. L'ISÉ constituera le principal outil pour atteindre les objectifs. Les personnes ou l'organisme responsable de la gestion et de l'exécution de l'ISÉ sont à déterminer par la MRC. Cela constitue la première étape pour l'application de la mesure.

Mesure 2: Réduire l'enfouissement des matières organiques

2.4 : Offrir une collaboration et un soutien à une étude de faisabilité portant sur la cueillette (3^e voie) et le traitement des matières organiques pour les noyaux villageois.

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Les matières organiques doivent faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement dès 2020, la MRC entend prendre les mesures dans cette optique. Si le compostage domestique est préconisé à l'extérieur des périmètres urbains, l'avenue de la collecte à 3 voies n'est pas nécessairement rejetée pour les périmètres urbains. Par contre, une étude sérieuse devra être menée, et ce en collaboration avec les partenaires de la gestion des matières résiduelles (collecte, élimination, valorisation).
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Valoriser 60% des matières organiques du secteur résidentiel
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	La valorisation est une alternative incontournable à l'élimination. Les matières organiques du secteur résidentiel (verts, putrescibles) représentent une part importante des matières encore enfouies. L'enfouissement ayant un coût monétaire il y a nécessairement un avantage économique à se tourner vers la valorisation de cette matière organique. La MRC des Etchemins s'engage à offrir un service de valorisation des matières organiques aussitôt que les collaborateurs sont prêts à effectuer les opérations.
Secteur ciblé	Municipal (résidentiel)

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	-L'interdépendance entre l'échéancier de la MRC des Etchemins et les échéanciers des MRC de Bellechasse et de Beauce-Sartigan. -Le dédoublement des efforts entre deux MRC voisines sur le territoire d'une municipalité est un sujet d'inquiétude. -Offrir un service fluide et efficace aux citoyens du périmètre urbain des municipalités.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Gestionnaires partenaires (LET), MRC de Bellechasse et MRC Beauce-Sartigan
Année d'implantation	2017
Année de réalisation	2017
Année où la mesure sera finalisée	2018

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	20 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR ou autre programme d'aide disponible s'il y a lieu
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Desservir le périmètre urbain des municipalités par une collecte des matières organiques résidentielles ou autre mesure mise en place ayant pour objectif d'en diminuer la quantité acheminée à l'élimination.
Indicateur de suivi	Le nombre de municipalités ayant leur noyau urbain desservi par un service de collecte des matières organiques résidentielles ou autre mesure mise en place ayant pour objectif d'en diminuer la quantité acheminée à l'élimination
Notes supplémentaires	La cueillette des matières organiques (3 ^e voie) vise essentiellement les résidences contenues dans le périmètre urbain de toutes les municipalités (voir Figure 2). Offrir une collaboration et un soutien à une étude conjointe démontrant la faisabilité et la rentabilité d'une collecte à 3 voies ou d'autres solutions envisagées par les MRC de Bellechasse et Beauce-Sartigan selon les moyens techniques mis en place. Il est important d'unir les efforts entre les différents intervenants pour un service au citoyen optimal et complet. L'échéancier est interdépendant des 2 MRC voisines.

Mesure 3: Améliorer la qualité et augmenter la quantité des matières recyclables récupérées

3.1 : Réaliser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la collecte sélective

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Dans le cadre de l'élaboration du PGMR, un constat évident est apparu : l'information livrée en matière de gestion des matières résiduelles n'est pas uniforme tant par le contenu que par la qualité du message. La coordination par la MRC et la participation des municipalités permettra de livrer une information uniforme, donc d'améliorer la performance des systèmes de gestion des matières résiduelles.
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation
Orientation spécifique concernée	Parfaire la gestion des matières recyclables par une amélioration de la qualité et de la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire de 13,5% la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ○ Récupérer 100% du papier et carton recyclable provenant du secteur résidentiel et des ICI. ○ Récupérer 60% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des ICI. ○ Valoriser 60% des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	La mise en place de programmes de sensibilisation constitue un jalon de première importance. Tant la MRC que les municipalités doivent s'investir dans la démarche. La MRC jouera un rôle dans l'élaboration de nouveaux outils d'information et de sensibilisation. Les municipalités seront mises à contribution pour la diffusion de l'information.
Secteur ciblé	Municipal (résidentiel), ICI, CRD

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Rejoindre l'ensemble des générateurs de matières résiduelles.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins, municipalités
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	Mesure récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	4 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amener les municipalités à avoir un programme de sensibilisation spécifiquement pour la gestion des matières résiduelles. ○ Créer des outils pour diffusion de l'information. ○ Amener la population et les ICI à adopter des mesures favorisant la réduction à la source et à la valorisation des matières résiduelles recyclables.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coût par personne consacré aux activités de sensibilisation à l'échelle de la MRC. ○ Nombre d'activités de sensibilisation et matières visées.

Mesure 3: Améliorer la qualité et augmenter la quantité des matières recyclables récupérées

3.2 : Interdire l'élimination des matières récupérables visées par le bannissement

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Le PGMR reprend les orientations et objectifs de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> qui prévoit l'interdiction d'enfouir certaines matières selon un calendrier défini. Des mesures réglementaires adoptées par les municipalités sont sans doute une avenue envisageable.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles provenant des secteurs résidentiel et ICI.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire de 13,5% la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ○ Récupérer 100% du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des ICI. ○ Valoriser 100% les matières organiques provenant du secteur résidentiel et des ICI.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Une fois les mesures d'interdiction inscrites dans les règlements municipaux, les collectes de matières pourront être mieux encadrées. Les matières visées par cette mesure sont le bois, le papier et le carton. La MRC pourra accompagner les municipalités pour l'élaboration d'un règlement type.
Secteur ciblé	Résidentiel et ICI

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Aucun enjeu particulier.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	MRC des Etchemins
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2017
Année où la mesure sera finalisée	2017

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Que les municipalités adoptent un règlement régissant les matières pouvant être mises aux ordures.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités possédant une réglementation interdisant de mettre les matières ciblées à la collecte des ordures.

Mesure 3: Améliorer la qualité et augmenter la quantité des matières recyclables récupérées

3.3 : Faire de la MRC et des municipalités, un modèle dans la gestion des matières résiduelles en prônant par l'exemple (conseil sans papier, réduction à la source, attestation ICI on recycle!, etc.)

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	La MRC est un maître d'œuvre de la mise en place d'actions ayant pour objectif premier la diminution de l'enfouissement par une augmentation de la récupération et de la valorisation. En tant qu'organisme public, la MRC et les municipalités devront s'impliquer directement à l'atteinte des objectifs. Déjà, la MRC et plusieurs municipalités se sont engagées à mettre en place les conseils sans papier. D'autres efforts pourraient être consacrés et ainsi montrer la voie, entre autres, aux ICI.
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation
Orientation spécifique concernée	Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables par une amélioration de la qualité et de la quantité des matières récupérées par les bureaux municipaux et par la MRC des Etchemins.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Récupérer 100% du papier et carton recyclable provenant des bureaux municipaux et de la MRC. ○ Récupérer 60% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant des bureaux municipaux et de la MRC.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	En plus de la mise en place de programmes de sensibilisation des citoyens et des ICI, la MRC ainsi que les municipalités doivent s'investir dans des actions concrètes. En plus de contribuer à la réduction des quantités de matières enfouies, le milieu municipal devient un modèle pour l'ensemble des citoyens et des ICI.
Secteur ciblé	Les bureaux municipaux et de la MRC sont ciblés par les actions, mais tous les secteurs sont ciblés en leur démontrant l'exemple.

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'adhésion et la participation active des municipalités et de la MRC.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	Mesure récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	14 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR , budgets municipalités
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir une attestation ICI on recycle pour la MRC des Etchemins. ○ Amener les municipalités à adhérer aux mesures mises de l'avant par la MRC ,et à obtenir eux aussi leur attestation ICI on recycle.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de municipalités participantes. ○ Niveau d'attestation ICI on recycle
Notes supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les mesures de réduction, de réemploi, de récupération et de valorisation envisagées sont les suivantes, bien que non exhaustives: <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunions d'information avec le personnel sur la gestion des matières résiduelles. ○ Mise en place d'une boîte à suggestions pour améliorer les pratiques de gestion des matières. ○ Faciliter les photocopies et impressions recto verso. ○ Réemploi du papier utilisé d'un seul côté. ○ Achat et utilisation de papier recyclé post-consommation. ○ Remplacement des verres à café en carton par des verres réutilisable ou compostable. ○ Achat de produits de plastique de grand format plutôt qu'en format individuel. ○ Réemploi des cartouches d'encre ○ Récupération du papier et du carton. ○ Récupération du plastique, du verre, du métal ainsi que des contenants consignés dans les aires de repos et les salles à diner. ○ Récupération des résidus alimentaires dans les salles à diner à des fins de compostage. ○ Implantation de bac à compostage sur le site des bureaux municipaux et des bureaux de la MRC.

Mesure 3: Améliorer la qualité et augmenter la quantité des matières recyclables récupérées

3.4 : Améliorer la desserte de services de récupération des vêtements et textiles

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Il existe déjà des points de dépôt de vêtements sur le territoire. Par contre, les services offerts ne sont pas uniformes. Dans certaines municipalités ils sont inexistantes, et lorsque présents, ils sont souvent méconnus.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	Réduire minimalement de 13,5% de la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel, soit à 297 kg/pers en 2019.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Répertorier l'ensemble des récupérateurs et recycleurs de vêtements et textiles et assurer la concertation afin d'optimiser les services de récupération de cette matière pour l'ensemble du territoire de la MRC.
Secteur ciblé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Viabiliser les services rendus par les organismes déjà impliqués.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	L'Essentiel des Etchemins, les Ressourceries, Entraide diabétique, ou autres partenaires intéressés.
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	Mesure récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	8 000\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Implanter et rendre accessible un service le plus uniforme possible sur l'ensemble du territoire de la MRC.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de municipalités desservies. ○ Nombre de kilogrammes de matières récupérées

Mesure 4: Augmenter l'apport des écocentres aux efforts de valorisation

4.1 : Permettre et favoriser l'accès des écocentres au plus grand nombre de citoyens

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Bien qu'il y ait officiellement 5 écocentres municipaux sur le territoire de la MRC, ce ne sont pas tous les citoyens qui y ont accès. En effet, actuellement, seuls les citoyens des municipalités où on retrouve un écocentre sont desservis. Sans systématiquement augmenter le nombre d'écocentres sur le territoire, différentes solutions peuvent être envisagées.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles provenant des secteurs résidentiel.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Récupérer 60% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ○ Valoriser 100% du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement. ○ Recycler 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Les écocentres devraient être considérés comme des infrastructures de première importance. Que ce soit par la mise en commun des services (ententes intermunicipales) ou l'ajout de nouveaux écocentres, toutes les possibilités doivent être envisagées. Les municipalités dont l'écocentre est ouvert peuvent témoigner du besoin et de son utilisation par les citoyens.
Secteur ciblé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Dans le cas où des municipalités ne souhaitaient pas implanter d'écocentre sur leur territoire, les partenariats (ententes intermunicipales) devraient être privilégiés.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	MRC des Etchemins
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016, 2017, 2018, 2019
Année où la mesure sera finalisée	s/o

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	65 000\$: incluant de possibles acquisitions d'équipements et d'infrastructures
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR et budgets municipaux
Coût d'immobilisation	Dépendront de la ou les solutions retenues (ententes intermunicipales, nouvel éco-centres)
Coût d'exploitation	Dépendront de la ou les solutions retenues (ententes intermunicipales, nouvel éco-centres)
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Augmenter l'accès aux écocentres, par l'ajout d'écocentres ou par la conclusion d'ententes intermunicipales.
Indicateur de suivi	Nombre de résidents ayant accès à un écocentre.

Mesure 5: Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD

5.1: Réaliser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation s'adressant spécifiquement au secteur des CRD

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	L'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PGMR a permis de relever des lacunes dans la gestion des résidus de CRD. Tant les services que la connaissance de ceux-ci sont variables de la part des entreprises œuvrant dans le domaine des CRD.
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Acheminer 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment vers un centre de tri. ○ Recycler 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte. ○ Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Une campagne d'ISÉ permettra de faire connaître les services et les points de chute disponibles auprès des entreprises œuvrant dans le secteur des CRD, de même que les obligations, objectifs du PGMR et du bannissement à venir (surtout le bois pour le secteur CRD).
Secteur ciblé	Le secteur des CRD

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Faire un inventaire le plus exhaustif possible des entreprises de CRD afin de bien les guider dans leurs choix visant à se départir des résidus.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Municipalités et entreprises de CRD
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016
Année où la mesure sera finalisée	s/o Récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	6 500\$
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Une augmentation de l'utilisation des services de récupération de résidus de CRD
Indicateur de suivi	Nombre de tonnes acheminées aux centres de tri.

Mesure 5: Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD

5.2: Obliger la valorisation des résidus lors de l'octroi de contrats municipaux

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Les municipalités octroient des contrats pouvant nécessiter des travaux impliquant de la construction, des rénovations et de la démolition. Les résidus provenant de ces travaux doivent être pris en charge et faire l'objet d'une valorisation de la part des entreprises ayant obtenu les contrats, donc de les détourner de l'élimination.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD.
Objectif concerné	Recycler 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	L'obligation de valoriser les matières favorisera l'atteinte des objectifs du PGMR.
Secteur ciblé	Municipalités

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'obligation de valoriser les résidus de CRD pourrait impliquer des coûts additionnels dans le cas où les infrastructures de réception de ces résidus étaient éloignées.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016
Année où la mesure sera finalisée	s/o Récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	Aucune dans le cadre du PGMR
Ressource financière / matérielle	Aucune dans le cadre du PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Les matières résiduelles générées lors de travaux municipaux soient davantage valorisées et ultimement détournées des LET.
Indicateur de suivi	Le nombre de municipalités, dans le cadre de l'octroi de contrats, qui exigent que les bénéficiaires de ces contrats s'assurent que les résidus de CRD soient valorisés.

Mesure 5: Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD

5.3: Détourner le bois des lieux d'enfouissement technique (LET)

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Le bannissement du bois de l'élimination fait partie d'un objectif particulier de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> . Dans ce contexte, la MRC doit s'attaquer à cet objectif.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD.
Objectif concerné	Valoriser 100% du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives du gouvernement.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	L'obligation de valoriser le bois favorisera l'atteinte des objectifs du PGMR. Bien entendu, il faudra principalement réaliser une campagne d'ISÉ. Par la suite, il y aurait possibilité d'adopter un règlement ou adapter ceux existants afin de régir la gestion des résidus du bois.
Secteur ciblé	CRD

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'obligation de valoriser les résidus de CRD pourrait impliquer des coûts additionnels dans le cas où les infrastructures de réception de ces résidus étaient éloignées.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	2016 à 2018 : ISÉ ; 2019 : réglementation
Année de réalisation	2019
Année où la mesure sera finalisée	s/o Récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	2 000\$ (MRC)
Ressource financière / matérielle	Budgets PGMR et municipaux
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Le bannissement du bois des LET.
Indicateur de suivi	

Mesure 6: Assurer la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) et des matières résiduelles provenant des technologies de l'information et des communications (TIC)

6.1: Réaliser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation ciblant particulièrement les RDD et matières résiduelles provenant des TIC

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Les RDD et les matières résiduelles des TIC ne constituent pas une très grande partie de matières générées en termes de quantités. Par contre, de par leur nature, ces matières représentent un danger très important de contamination.
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation. ○ Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Une campagne d'ISÉ permettra de faire connaître les services et les points de dépôt disponibles auprès des citoyens.
Secteur ciblé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Aucun enjeu particulier si ce n'est de rejoindre efficacement les citoyens
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Municipalités et points de dépôt des produits sous REP et des RDD
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016
Année où la mesure sera finalisée	s/o Récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	8 000\$ (MRC)
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Détourner de l'élimination, un maximum de RDD et de matières provenant des TIC.
Indicateur de suivi	Aucun

Mesure 6: Assurer la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) et des matières résiduelles provenant des technologies de l'information et des communications (TIC)

6.2: Réaliser un inventaire les points de dépôts officiels (les Organismes de Gestion Reconnus (OGR), les écocentres et leurs partenaires) dans le but d'en faire la promotion

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	La liste des points de dépôts officiels des OGR et des autres partenaires participants à la récupération des RDD et des matières résiduelles des TIC est dispersée et mérite une mise à jour.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation. ○ Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Une fois l'inventaire terminé, une campagne d'ISÉ permettra de faire connaître les services et les points de dépôt disponibles auprès des citoyens. En effet, il est important de faciliter l'accès à l'information pour tous les citoyens dans le but qu'il leur soit simple et rapide de déterminer comment et où disposer des RDD et des TIC.
Secteur ciblé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> ○ Établir une liste exhaustive des points de dépôt sur le territoire. ○ Mettre à jour rapidement la liste des points de dépôt lorsqu'un changement survient. ○ Rejoindre efficacement les citoyens suite à l'inventaire.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Municipalités et points de dépôt des produits sous REP et des RDD
Année d'implantation	2015
Année de réalisation	2015
Année où la mesure sera finalisée	s/o Récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	6 000\$ (MRC)
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Détourner de l'élimination, un maximum de RDD et de matières provenant des TIC.
Indicateur de suivi	Si la donnée devient disponible, le tonnage des RDD récupéré serait un indicateur pertinent
Notes supplémentaires	Il est envisagé de regrouper toutes les informations et données de cette mesure sous une forme physique (Bottin du réemploi) et sous une forme virtuelle (section du site internet de la MRC des Etchemins).

Mesure 7: Établir des liens avec le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

7.1: Promouvoir le programme d'attestation « ICI on recycle! » de Recyc-Québec auprès des ICI.

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Selon les inventaires réalisés, le secteur des ICI génère près de 30% des matières résiduelles. Ce qui correspondrait à environ la même quantité que celles du secteur résidentiel; d'où l'intérêt d'y consacrer des efforts de sensibilisation au moins équivalents à ce qui est consacré pour les autres secteurs.
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des ICI afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles. Les ICI seront encouragés à participer au programme "ICI on recycle" comme méthode de mesure et de suivi.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Inciter les ICI à participer au programme "ICI on recycle" afin de dresser un portrait de la situation dans les ICI et CRD sur le territoire de la MRC. ○ Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert aux ICI et CRD. ○ Favoriser la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Dans un premier temps, améliorer la connaissance et la collaboration avec les ICI devrait permettre de mieux cibler les actions de sensibilisation et outils de promotion à mettre en place.
Secteur ciblé	Industrie, commerce et institution

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Faire adhérer le plus grand nombre possible d'ICI au programme "ICI on recycle".
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Associations (Chambre de commerce et autre regroupement)
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2016 et suivantes
Année où la mesure sera finalisée	s/o Récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	8 000\$ (MRC)
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Augmenter le nombre d'ICI attestés « ICI on recycle! ».
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI attestés « ICI on recycle! » et leur niveau d'attestation.
Notes supplémentaires	L'objectif étant de faire participer les ICI au programme "ICI on recycle", la MRC utilisera une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès des ICI.

Mesure 8: Améliorer la gestion des boues de fosses septiques et municipales

8.1: Réaliser une étude visant à trouver une ou des solutions durables pour valoriser les boues de fosses septiques et les boues municipales

Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Depuis le début des opérations du centre de traitement des boues de fosses septiques, la MRC achemine les boues traitées par déshydratation vers l'élimination au LET. Les volumes de boues ainsi éliminées ne sont pas d'une grande importance, relativement à l'ensemble des matières enfouies, mais de par sa nature, il s'agit d'un résidu contenant une valeur organique non négligeable qu'il y a lieu de valoriser. De la même manière, les boues municipales ont le potentiel de faire l'objet d'une valorisation.
Type de mesure	Gestion des matières résiduelles
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser 100% des boues de fosses septiques. ○ Valoriser 100% des boues de stations d'épuration lorsqu'elles répondent aux critères environnementaux.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Ces matières organiques, une fois détournées de l'enfouissement, et valorisées représentent, en plus d'un gain économique (l'enfouissement ayant un coût) un gain environnemental (matière recyclée). Des démarches ont été entamées en 2015 avec la firme de consultants environnementale <i>Viridis Environnement</i> . La possibilité d'utiliser ces matières résiduelles fertilisantes (MRF) à des fins d'épandage agricole est prévue, cependant qu'il ne reste que quelques détails à affiner.
Secteur ciblé	Résidentiel et municipal
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Trouver un procédé répondant au besoin et financièrement viable.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	2016
Année de réalisation	2017 (boues de fosses septiques) 2018 (boues municipales)
Année où la mesure sera finalisée	2017 (boues de fosses septiques) 2018 (boues municipales)

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	20 000\$ (MRC + firme spécialisée en valorisation des MRF; <i>Viridis Environnement</i>)
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR et budget Centre de traitement des BFS.
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Dépôt d'une étude de faisabilité
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt d'une étude de faisabilité ○ Augmentation du pourcentage des boues valorisées

Mesure 9: Établir un plan de communication

Description et mise en contexte de la mesure

Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Comme toute planification s'adressant aux citoyens et organismes ciblés, le PGMR, doit faire l'objet de communications adaptées et pertinentes. Au-delà de l'information proprement dite, des stratégies de communication doivent être également mises de l'avant.
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation.
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation. ○ Améliorer le programme d'information de la MRC offert aux ICI et CRD.
Caractéristique de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs	Le plan de communication englobe l'ensemble des éléments d'information, de sensibilisation et d'éducation. Il coordonne les actions à mettre en place pour que les messages soient accessibles et présents auprès de la population et des organismes visés par le PGMR.
Secteur ciblé	Tous les secteurs

Mise en œuvre de la mesure

Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Coordonner l'ensemble des actions d'ISÉ offertes par la MRC, les municipalités et autres organismes publics et privés impliqués.
Responsable envisagé	MRC des Etchemins
Collaborateur envisagé	MRC de Bellechasse, Régie de Beauce-Sud, Régie de CJLLR, organismes publics et privés, etc.
Année d'implantation	2015
Année de réalisation	2016 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	s/o Récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	14 500\$ (MRC)
Ressource financière / matérielle	Budget PGMR
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Atteinte des objectifs du PGMR
Indicateur de suivi	Réduction du tonnage de matières résiduelles éliminées.

9. COÛTS ET ÉCHÉANCIERS

Budget pour la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019 (incluant l'ensemble des mesures proposées)

Type d'activités	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Ordures ménagères						
Collecte des matières résiduelles domestiques	565 467 \$	582 431 \$	599 904 \$	617 901 \$	636 438 \$	3 002 141 \$
Lieu d'enfouissement sanitaire	503 363 \$	518 464 \$	534 018 \$	550 038 \$	566 539 \$	2 672 423 \$
Collecte sélective	357 515 \$	368 240 \$	379 288 \$	390 666 \$	402 386 \$	1 898 096 \$
Boues de fosses septiques						
Collecte des boues*	133 461 \$	137 465 \$	141 589 \$	145 836 \$	150 212 \$	708 563 \$
Système et usine de traitement des boues de fosses septiques <i>(incluant le transport et la valorisation agricole des boues)</i>	145 112 \$	149 465 \$	153 949 \$	158 568 \$	163 325 \$	770 419 \$
Développement des écocentres						
Salaire des employés des écocentres	20 000 \$	20 600 \$	21 218 \$	21 855 \$	22 510 \$	106 183 \$
Collecte annuelle des RDD (Régie Beauce-Sud)	8 000 \$	8 240 \$	8 487 \$	8 742 \$	9 004 \$	42 473 \$
Activités d'information et de sensibilisation	500 \$	15 500 \$	14 000 \$	13 500 \$	13 500 \$	57 000 \$
Salaire des l'employés de la MRC affectés au suivi du PGMR	15 000 \$	20 000 \$	20 600 \$	21 218 \$	21 855 \$	98 673 \$
Total	1 748 418 \$	1 820 406 \$	1 875 018 \$	1 931 268 \$	1 989 206 \$	9 355 970 \$

*Les coûts de collecte sont entièrement et directement assumés par les propriétaires de fosses septiques

LES REVENUS :

Une grande partie des sommes prévues au budget proviennent des contribuables des municipalités par le biais des taxes municipales. En effet, les dépenses liées à la collecte des matières résiduelles (ordures ménagères et recyclage), le traitement des boues de fosses septiques, sont des postes budgétaires directement identifiées comme tels sur le compte de taxes municipales. De plus, les citoyens défrayent les coûts de la vidange de leurs fosses septiques directement au transporteur (entreprise privée). Ces services municipaux, déjà en place, ne requièrent aucun financement additionnel de la part de la MRC.

Cependant, à l'exception des services municipaux actuellement offerts, le développement des autres activités prévues au PGMR requiert un effort budgétaire supplémentaire. En fait, le plan de communication, la collecte des données, la mise en place de nouveaux services (ex. nouveaux conteneurs pour le textile, compostage domestique, etc.) ou de services connexes (ex. valorisation des boues de fosses septiques) requièrent de nouveaux investissements.

Il existe déjà des programmes gouvernementaux d'aide à la gestion des matières résiduelles. Le programme d'*Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)* en est un. Par contre, les sommes allouées ne peuvent être utilisées qu'aux seules fins d'acquisition des composteurs et/ou récipients de cuisine. En fait, seuls certains frais d'administration peuvent être réclamés via ce pro-

gramme, pour ce qui est du volet d'acquisition de composteurs communautaires. Le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* s'adressant plus spécifiquement aux municipalités en est un autre. Ce dernier constitue une aide financière, pour assurer la révision et le suivi du PGMR de la MRC.

Dans le cadre de ce dernier programme, les 13 municipalités de la MRC ont reçu 169 000\$ en 2014. Les municipalités faisant partie de la Régie des Etchemins (7) et les 3 faisant partie de la Régie de Beauce-Sud (Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie) reçoivent directement les sommes du MDDELCC. Par contre, en vertu d'une entente, ces trois dernières municipalités retournent l'argent à la Régie de Beauce-Sud. Les trois municipalités ayant délégué leur compétence à la MRC de Bellechasse (Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine) ne reçoivent aucun montant du MDDELCC. La subvention est directement versée à cette MRC.

Enfin, le *Régime sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, a pour finalité d'indemniser les municipalités pour les coûts qu'elles assument pour la fourniture des services de récupération et de valorisation des produits visés, soit les contenants et emballages, les imprimés et les journaux. Les sommes versées aux municipalités de la MRC dans le cadre de ce programme peuvent être utilisées pour réaliser les actions touchant la collecte sélective des matières recyclables.

Ainsi, pour utiliser une partie des sommes disponibles et dédiées en partie à la gestion du PGMR, et mettre de l'avant les mesures retenues, la MRC devra s'entendre avec les municipalités afin qu'une partie des sommes prélevées par celles-ci dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* soit consacrée au PGMR de la MRC.

10. SURVEILLANCE ET SUIVI

Comme déjà mentionné, à part le centre de traitement des boues de fosses septiques, la MRC des Etchemins ne gère aucune infrastructure d'élimination (LET), de centre de tri, de système de collecte, etc. Par ailleurs, les cinq écocentres présents sur le territoire de la MRC sont sous la responsabilité des municipalités qui les ont mis en place (Lac-Etchemin, Saint-Prosper, Sainte-Justine, Saint-Camille et Saint-Magloire). Aussi, la surveillance et le suivi du PGMR demanderont un arrimage, sinon la collaboration des gestionnaires de ces infrastructures et équipements qui ne sont pas sous la responsabilité de la MRC. La cueillette des données est un exercice qui demande un suivi périodique et régulier. Dans le cadre de l'élaboration du présent PGMR, la MRC a pu mesurer l'ampleur des lacunes à cet égard. Des mesures devront nécessairement être prises pour parer à celles-ci.

Globalement, la MRC entend améliorer le bilan de la gestion des matières résiduelles. Aussi, les objectifs visés et les actions à mettre en place pour les atteindre nécessiteront des ressources, tant humaines que financières.

Par ailleurs, les résultats obtenus, qu'ils soient positifs ou négatifs, devront être communiqués aux citoyens, de même qu'aux représentants des entreprises, industries, commerces et institutions. Ainsi, chacun sera en mesure d'apprécier les résultats, de même qu'ils pourront être invités à participer davantage aux efforts déjà consentis.

Finalement, malgré la planification établie, la MRC des Etchemins demeure à l'affût de toute nouvelle opportunité ou partenariat qui pourrait se présenter et qui serait de nature à améliorer son bilan.

10.1 COMITÉ DE SUIVI

Concrètement, c'est le Comité d'hygiène du milieu de la MRC (ci-après «le comité») assurera le suivi du plan. Ce comité, formé de 3 maires, a un pouvoir de recommandation. Il n'y a pas de calendrier de rencontres fixes. Les membres du comité se rencontrent au besoin et en fonction des dossiers en cours. C'est ce comité qui assure, outre la gestion du PGMR, la gestion du centre de traitement des boues. C'est le Conseil qui entérine ou non, et ce par résolution, les recommandations du comité. En résumé, le comité :

- *Joue un rôle d'informateur auprès des municipalités locales;*
- *Effectue un suivi des actions mises en œuvre (résultats) et procède aux ajustements si nécessaire;*
- *Dépose au Conseil de la MRC, en début d'année, un rapport faisant le bilan des actions mises en œuvre.*

Les membres du comité sont soutenus par un fonctionnaire de la MRC attitré, entre autres, à la coordination et au suivi du PGMR.

10.2 PLAN DE COMMUNICATION

Suite à l'entrée en vigueur du PGMR révisé, une campagne d'information sera mise en place afin de faire connaître la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC, ainsi que les orientations et objectifs poursuivis par le PGMR.

De plus, un plan de communication annuel sera élaboré par le comité, et au besoin, en collaboration avec les partenaires de la MRC (MRC de Bellechasse, Régie Beauce-Sud, Régie des Etchemins, Resourceries, etc.).

Le plan de communication devra comprendre :

- *Une description des activités de communication;*
- *Les budgets nécessaires;*
- *L'échéancier.*

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à organiser annuellement y seront décrites et détaillées. La diffusion des rapports annuels devra être intégrée au plan de communication.

Aussi, la MRC des Etchemins sollicite la participation des municipalités et des citoyens. Des stratégies seront mises en place pour solliciter la collaboration du secteur des ICI. En somme tous les secteurs seront visés par le plan de communication. Les municipalités devront également prévoir des moyens pour rejoindre et informer leurs citoyens des différents services offerts et les inviter à contribuer à l'atteinte des objectifs du PGMR.

Exemples d'outils de communication à envisager et à analyser par le comité :

- *Bulletins municipaux;*
- *Tournées dans les écoles;*
- *Sites internet;*
- *Ateliers et conférences;*
- *Calendriers de collectes;*
- *Déjeuners-conférences*
- *Communiqués;*
- *Dépliants d'information.*

Le plan de communication sera élaboré sur la base des orientations suivantes :

- *Le principe des 3RV-E;*
- *La valorisation des matières organiques;*
- *Le compostage domestique et l'herbicyclage;*
- *L'importance de bien trier les matières et de les déposer dans les bonnes filières de traitement;*
- *La diffusion des ressources et des services disponibles pour les citoyens et les ICI.*

10.3 INDICATEURS DE SUIVI DU PGMR

Pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place, dans le cadre du suivi, la MRC propose certains indicateurs :

- Le rendement de la collecte sélective : ce calcul permet de connaître les quantités moyennes de matières recyclables récupérées par personne, par année.

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables collectées (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$$

- Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables : ce calcul permet de connaître le niveau de performance du programme de récupération des matières recyclables.

$$\frac{\text{Quantité de matières recyclables annuellement récupérées (t/an)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de matières recyclables générées (t/an)}}$$

- Le taux annuel de diversion : ce calcul représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de planification

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (t)}}$$

- Le taux d'élimination par rapport à l'année précédente

$$\frac{\text{Quantité de résidus annuellement éliminés (t)} \times 100}{\text{Quantité de résidus éliminés (t) lors de l'année précédente}}$$

Les résultats connus pourront, dans le cadre du plan de communication auprès des citoyens, être rendus publics. Ainsi, les citoyens seront à même de constater le résultat des efforts consentis et ainsi ajuster, s'il y a lieu, les actions en fonction des lacunes observées.

RÉFÉRENCES

- CHAMARD & ASSOCIÉS (2014). *Outil d'inventaires des matières résiduelles pour les PGMR*, 61 p.
- ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2001). *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, document et annexes, 140 p.
- INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE et EMPLOI-QUÉBEC (2011). *Portrait socio-économique du territoire de la MRC des Etchemins*, 26 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2010). *Portrait agroalimentaire, MRC des Etchemins*, 4 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, 27 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2011). *Plan d'action 2011-2015. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, 33 p.
- NOVA-ENVIROCOM (2006). *Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique*, 109 p.
- QUÉBEC (2013). *Loi sur la qualité de l'environnement*. Québec, Éditeur officiel du Québec, L.Q.E, chap.Q-2.1 Section VII
- QUÉBEC INTERNATIONAL (2012). *Portrait socio-économique Chaudière-Appalaches*, Section MRC des Etchemins, 42 p.
- RECYC-QUÉBEC (2012). *Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 21 p.
- RECYC-QUÉBEC (2012). *Table de concertation sur le recyclage des matières organiques, plan d'action 2013-2015*
- SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ BELLECHASSE-ETCHEMINS (2009). *Profil statistique Bellechasse-Etchemins*, 75 p.
- UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (2008). *Lexique des technologies de traitement des matières résiduelles, choix de technologies et scénarios de collecte*, 50 p.

ANNEXES

1. Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR – 2013
2. Liste des organismes œuvrant en matières résiduelles
3. Liste des ICI de la MRC des Etchemins
4. Étude de faisabilité concernant la récupération textile sur le territoire de la MRC des Etchemins effectuée dans le cadre de la planification stratégique 2014-2017 (L'essentiel des Etchemins)
5. Inventaires des MR selon les outils de Recyc-Québec, version 1.1 (année de référence 2012)

ANNEXE 1 Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR - 2013

N°	Orientation et Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	ORIENTATION : Améliorer la connaissance relative à la production des MR					
	ACTION 1.1 : La collecte d'informations	Récolte des statistiques auprès des entreprises, organismes, municipalités ou régies responsables de la collecte et valorisation	MRC	2007 - 2008	Voir commentaire	La MRC s'apprête à déposer son PGMR révisé au cours des prochaines semaines. Il comprend l'ensemble des statistiques mises à jour pour l'année 2013. Pour les années antérieures, il n'y a pas eu de suivi annuel.
2	ORIENTATION : Implanter de nouveaux services pour la collecte des MR ou optimiser l'utilisation de ceux existants.					
	ACTION 2.1 : La récupération des RDD	Scénario 1 : La diffusion de l'information pour les services déjà en place; Scénario 2 : La collecte ponctuelle	MRC, Municipalités, Régies	2006 - 2008	Ententes avec Peintures récupérées du Québec : 100%; Inscription au programme Cellàrecycler : 100%; Suivi de l'implantation des services de collecte des RDD : 0% Invitation aux citoyens à disposer de leurs RDD dans les sites prévus : 100%	Le suivi n'a pas été nécessairement assuré par la MRC. Mais les informations recueillies dans le cadre de la révision du PGMR indiquent une connaissance et la participation importante de la population pour les services disponibles.
	ACTION 2.1 (suite)	Scénario 3 : La collecte annuelle des RDD	Régies, Municipalités	2007 – 2013	100%	La Régie de Beauce-Sud pour St-Zacharie, Ste-Aurélie et St-Prosper, organise des journées de collecte. Pour les autres municipalités, des dépôts sont disponibles.

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	ACTION 2.2 : La collecte des encombrants et des textiles	Maintenir à jour et diffuser la liste des organismes et entreprises qui recueillent des encombrants; Faire la promotion de la Ressourcerie Bellechasse et la Ressourcerie Beauce-Sartigan	MRC MRC, Ressourceries	2007 – 2008	100%	La collecte des encombrants est assurée par la Ressourcerie de Bellechasse et la Régie de Beauce-Sud (Ressourcerie Beauce-Sartigan)
3	ORIENTATION : Valoriser la matière organique, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques.					
	ACTION 3.1 : La valorisation des résidus organiques	Distribuer 1014 composteurs domestiques	Municipalités	2007 - 2008	0% (voir commentaire)	Aucune démarche ni suivi n'a été entamé. Par contre, le projet de PGMR révisé prévoit remettre cette action de l'avant.
	ACTION 3.2 : La valorisation des résidus verts	Organisation d'une collecte de feuille l'automne; Doter 3 conteneurs par municipalité pour recueillir les résidus verts;	Municipalités	2007 – 2008	25% (voir commentaires)	À ce jour, 3 municipalités (Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Prosper) disposent d'une déchetterie qui peut recevoir les résidus verts. Par contre, il n'y a pas de collecte. Les citoyens doivent les acheminer eux-mêmes
	ACTION 3.2 (suite)	Élaborer un plan de communication pour encourager l'herbicyclage du gazon.	Municipalités	2007 - 2008	Voir commentaire	Les plans de communication sont assurés par les municipalités. Surtout celles qui disposent d'une déchetterie.
	ACTION 3.3 : La valorisation des boues de fosses septiques	S'associer avec l'entreprise Les Composts du Québec pour valoriser les boues de fosses septiques.	MRC	2006 - 2008	0%	Des démarches ont été entreprises, mais l'entreprise ne s'est pas montrée intéressée. Une nouvelle administration est maintenant en place et de nouvelles démarches pourront être amorcées à court terme (suivi PGMR 2).

	ACTION 3.4 : La valorisation des boues municipales	Faire le suivi de la gestion des boues; Conclure une entente entre les municipalités et la MRC pour le traitement des boues municipales	MRC, Municipalités	2006 - 2008	0%	À suivre dans le cadre du PGMR révisé.
4	ORIENTATION : Miser sur la sensibilisation et l'éducation relative à la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E					
	ACTION 4.1 : Mettre en place un plan de communication.	Publier des informations sur la gestion des MR dans les journaux municipaux et les sites Web des municipalités et de la MRC;	Municipalités, MRC	2007 – 2008	100%	Les municipalités dotées d'une déchetterie sont plus actives en matière de communication.
	ACTION 4.1 (suite)	Distribuer un recueil des services reliés à la gestion des MR; Porter une attention particulière aux villégiateurs	Municipalités, MRC	2008 - 2008	50%	Les municipalités dotées d'une déchetterie sont plus actives en matière de communication
5	ORIENTATION : Améliorer le réseau des déchetteries dans la MRC.					
	ACTION 5.1 : Créer de nouvelles déchetteries.	Implanter une déchetterie dans chacune des municipalités; Assurer la présence d'un employé dans chacune des	Municipalités	2007 - 2008	23% des municipalités, soit les 3 municipalités les plus peuplées. Ce qui représente toutefois 55% de la population de la MRC.	Compte tenu des ressources financières limitées, les plus petites municipalités seront invitées à se regrouper ou pour implanter leurs déchetteries.

MRC DES ETCHEMINS
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

		déchetteries.				
--	--	---------------	--	--	--	--

ANNEXE 2 : Liste des organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Secteur d'activité	source
Veolia ES Canada Services Industriels Inc. 2800 de l'Etchemin Lévis, G6W 7X6 Téléphone : (418) 833-6840 www.veoliase.com	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Résidus CRD (asphalte, béton, bois, métaux ferreux, métaux non ferreux), accessoires de maison, meubles, électroménagers, textiles, articles de sport, matériel informatique, résidus dangereux, RDD, peintures, huiles usagées, piles Ancien PGMR
Société V.I.A. inc. (Lévis) 1200, rue des Riveurs Lévis, G6V 9G2 Téléphone : (418) 833-0421 Télécopieur : (418) 833-9974 www.societevia.com	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Papier (fin, journal, livres et revues) carton, verre, plastiques, métaux ferreux (fer), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliage) Ancien PGMR
Beauce métal inc. 11855, 35e Avenue, C. P. 95 Saint-Georges, G5Y 5C4 Téléphone : (418) 228-5566 Télécopieur : (418) 228-7779	Entreprise privée		<u>Récupération</u> : Métaux ferreux, métaux non ferreux, batteries d'automobiles, équipements électriques (transformateurs)
Société V.I.A. inc. 1200 rue des Riveurs Lévis G6V 9G2 Téléphone : (418) 833-0421 Télécopieur : (418) 833-9974 Site internet : www.societevia.com		Récupération	<u>Récupération</u> : papier (fin, journal, revues, livres), carton, verre, plastiques, métaux ferreux et non ferreux
Services Sanitaires Denis Fortier inc. 3878, boul. Frontenac Est Thetford Mines Téléphone : (418) 332-2880 Télécopieur : (418) 332-4888 Courriel : info@sanitairesdenisfortier.com	Entreprise privée	Récupération, Entreposage	<u>Récupération</u> : Carton (non ondulé, ondulé), verre, métaux ferreux (fer, acier, acier inoxydable), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliages de cuivre, étain), matériaux CRD (construction, rénovation, démolition). <u>Entreposage</u> : peinture et huiles usées Ancien PGMR
Récupération Frontenac inc. 217, rue Monfette Thetford-Mines, G6G 7Y3 Téléphone : (418) 338-8551 Télécopieur : (418) 338-8604	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Papier (fin, journal, livres et revues), carton (plat, ondulé) verre, plastiques (PÉT, PÉhd, PVC, PP, PS, autres), métaux non ferreux Ancien PGMR
Cri environnement inc. 75 rue du Progrès Coteau-du-Lac, J0P 1B0 Téléphone : (450)763-5541 Télécopieur : (450) 763-0282	Entreprise privée	Valorisation, traitement, élimination sécuritaire	<u>Valorisation</u> : peinture et produits associés, résine et polymère encres, pigments, colorants, laque et vernis résidus de traitement des métaux, colles, adhésifs, latex plastifiant, solvants et solvants halogénés, antigels et huiles usées, piles et batteries <u>Traitement</u> : eaux industrielles contaminées sols contaminés , résidus de laboratoire en labpacks Élimination sécuritaire : équipements, contenants et sols contaminés Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Société Laurentide inc. 4660, 12e Avenue Shawinigan-Sud, G9N 6T5 Téléphone : 1.800.567.9481 Télécopieur : 1.800.641.0392	Entreprise privée	Recyclage, valorisation	<u>Recyclage</u> : ampoules fluocompactes, certains aérosols Valorisation : peinture, huiles usées, piles rechargeables, piles sèches Rapport annuel Régie Beauce-Sud

MRC DES ETCHÉMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Récupération de Fer Noël Marois Inc 435 Rte 108 O Saint-Éphrem-De-Beauce, QC G0M 1R0 Téléphone : (418) 484-2844	Entreprise privée	Récupération, valorisation	<u>Récupération</u> : métaux ferreux et non-ferreux Valorisation : batteries d'auto	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Dépanneur chez Ben-Paquet 272, 2e avenue Lac-Etchemin, GOR 1S0 Téléphone : (418) 625-2921	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Cado-Gaz inc. 713 15e rue Saint-Zacharie, G0M 2C0 Téléphone : (418) 593-6711	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Alimentation Louis Jacques 190 Chemin des Bois-Francis Sainte-Aurélie, G0M 1M0 Téléphone (418) 593-3631	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Alimentation D.R. Turcotte 233 rue principale Saint-Benoît, G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8925	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Marché St-Cyprien 410 rue principale Saint-Cyprien, G0R 1B0 Téléphone : (418) 383-3044	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Entreprise Stephan Nadeau 19290, Boul. Lacroix Saint-Georges, G5Y 5B8 Téléphone : (418) 227-9020	Entreprise privée	Réemploi	<u>Réemploi</u> : pneus	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Cartonek inc. 1332, boulevard Vachon Nord Sainte-Marie, G6E 1N3 Téléphone : (418) 387-4003 Télécopieur : (418) 387-4859 Courriel : info@cartonek.com	Entreprise privée	Recyclage et réemploi	<u>Recyclage</u> : tubulures d'érablières Recyclage et réemploi : Systèmes informatiques et téléviseurs, boîtes de carton	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
SDR Cartouches 80 40e Av Saint-Georges, G5Y 5B7 Téléphone : (418) 228-3629	Entreprise privée	Recyclage	<u>Recyclage</u> : Cartouches d'encre	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Garage Simon Giguère 108 Des Bois Francis Sainte-Aurélie, G0M 1M0 Téléphone : (418) 593-3292	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : peinture et huiles usées	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Jean-Pierre Mathieu 465 rang 6 Saint-Benoît, G0M 1P0 Téléphone : (418) 228-3176	Entreprise privé	Valorisation	<u>Valorisation</u> : Branches de sapin	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Nova envirocom 266, Boul. Industriel St-Germain-de-Grantham, J0C 1K0 Téléphone : (819) 395-5177 Télécopieur : (819) 395-4065 Courriel : info@novaenvirocom.ca	Entreprise privée	Information, éducation	<u>Information</u> : guide sur le compostage domestique <u>Éducation</u> : formation sur le compostage domestique	Rapport annuel Régie Beauce-Sud

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Compost du Québec (EnGlobe) 415 chemin Plaisance St-Henri-de-Lévis, G0R 3E0 Téléphone : (418) 882-2736 Télécopieur : (418) 882-2255 Site internet : www.composts.com	Entreprise privée	Valorisation	<u>Valorisation</u> : matières compostables, résidus verts, agricoles, de jardin et agroalimentaires, bois, boues de papeteries, papier, carton	
Électroménagers Mario Boilard 119, route de la Station Sainte-Justine (Qc) G0R 1Y0 (418) 383-5217	Entreprise privée		<u>Récupération et réparation</u> : électroménagers	Ancien PGMR
Peintures recyclées du Québec 345 Bulstrode Victoriaville G6T 1P7 Téléphone : (819) 758-5497 Télécopieur : (819) 758-2313			<u>Récupération</u> : peintures, huiles usagées, colles, solvants, enduits acides, bases oxydants, pesticides, piles <u>Recyclage</u> : peintures, huiles usagées.	
Garage Reynald Carrier St-Benjamin Téléphone : (418) 594-8849	Entreprise privée		<u>Récupération</u> : pneus, batteries d'autos et métaux	
Électroménagers Mario Boilard 119, de la Station, Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418)383-5217	Entreprise privée		<u>Réutilisation</u> : réparation d'électroménagers	
Quincaillerie Bricomat Inc. (BMR) 1526, Route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Tél.: (418) 625-1311 Fax: (418) 625-1391	Entreprise privée		<u>Récupération</u> : Peinture et huiles usées	
J.R. Roy inc. (ACE rénovation) 1554-3, Route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Tél.: (418) 625-9021 Fax: (418) 625-2776	Entreprise privée		<u>Récupération</u> : Peinture et huiles usées	

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Secteur d'activité	source
Ressourcerie Beauce-Sartigan 2727, 6e Avenue Saint-Georges, G5Y 3Y1 Téléphone : (418) 459-3981 Télécopieur : 418-459-3981	Organisme d'économie sociale	<u>Récupération et revente</u> : Textiles (vêtements, chiffons, cuir)	Ancien PGMR
Ressourcerie Bellechasse Inc. 491, route 277 St-Léon de Standon, G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-5627 Télécopieur : (418) 642-2741 Courriel : depanomeubles@globetrotter.net Site Internet : www.ressourceriebellechasse.com	Organisme d'économie sociale	<u>Récupération et revente</u> : Vêtements usagés, meubles, peintures recyclées, produits électroniques, électroménagers, livres, CD et DVD	Ancien PGMR
Textiles techniques Chaudière-Appalaches (TTCA) 10, route 108 ouest Case postale 2011 St-Éphrem-de-Beauce, G0M 1R0 Téléphone : (418) 569-1561 Télécopieur : (418) 829-0342	Organisme d'entraide	<u>Récupération et recyclage</u> : Textiles	
Entraide diabétique du Québec 1185, rue Philippe-Paradis, bureau 160 Québec, G1N 4E2 Téléphone : 418-877-5111 Télécopieur : 418-877-3204 Courriel : marc.cloutier@entraidediabetique.org Site internet http://www.entraidediabetique.org	Organisme d'entraide	<u>Récupération et recyclage</u> : Textiles, équipements électroniques, articles de cuisine et autres en bon état	
Le Grenier des Trouvailles 201, rue Claude Bilodeau suite 12 Lac Etchemin G0R 1S0, Téléphone : (418) 625-4115 Télécopieur : (418) 625-4111 Courriel : lessentiel@sogetel.net	Organisme d'économie sociale	<u>Récupération et revente</u> : vêtements, artisanat, livres, vaisselle, jouets et articles de sport	

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Secteur d'activité	source
MDDELCC Direction régionale de Chaudière-Appalaches 675, Route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie, G6E 3V7 Téléphone: (418) 386-8000 Télécopieur: (418) 386-8080 Courriel: dr12@menv.gouv.qc.ca	Institution publique	Planification, information, sensibilisation, éducation	
Direction des évaluations environnementales du MDDELCC Edifice Marie-Guyart, 6ième étage 675, boulevard René Lévesque Est Québec, G1R 5V7 Téléphone: (418) 521-3933 Télécopieur: (418) 644-8222	Institution publique	Évaluation	
Recyc-Québec 300, rue Saint-Paul, Bureau 411 Québec, G1K 7R1 Téléphone: (418) 643-0394 Télécopieur: (418) 643-6507 http : //www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	Organisme parapublic	Planification, information, sensibilisation, éducation, évaluation	
Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins 494-B, rue Principale Saint-Léon-de-Standon, G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-2844 Télécopieur (418) 642-5316 Courriel : info@sadcbe.qc.ca	Organisme parapublic		
MRC des Etchemins 1137, Route 277 Lac-Etchemin, Québec, Canada G0R 1S0 Téléphone : 418-625-9000 Télécopie : 418-625-9005 Courriel:mrc@mrcetchemins.qc.ca	Organisme public	<u>Planification</u> : ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques, RDD et autres	
Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud 3500, 6e Avenue Saint-Georges, Saint-Georges de Beauce, G5Y 3Y9 Téléphone : (418) 685-2230 Télécopieur : (418) 685-3952 Courriel : ricbs@globetrotter.net	Organisme parapublic	<u>Récupération</u> : Résidus CRD (bois, métaux ferreux, métaux non ferreux), accessoires de maison, électroménagers, textiles, matériel informatique, résidus dangereux : peintures, huiles usagées, piles, propane. <u>Enfouissement</u> : ordures ménagères	Ancien PGMR
Lieu d'enfouissement technique d'Armagh 50, Rang 1, Armagh G0R 1A0 Téléphone : (418) 883-3347	Entreprise publique	<u>Enfouissement</u> : ordures ménagères	
Municipalité régionale de comté de Bellechasse 100 rue Mgr Bilodeau Saint-Lazare, G0R 3J0 Téléphone : (418) 883-3347 Télécopieur : (418) 883-2555	Organisme public	<u>Collecte</u> : recyclage (papier, plastique, métal, verre), ordures ménagères	
Centre de traitement des boues 1077 Rte 277 Lac-Etchemin, QC G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-4908 Courriel : mrc@mrcetchemins.qc.ca	Équipement public régional	<u>Traitement</u> : boues de fosses septiques	Ancien PGMR

Nom de l'organisme	Type d'organisme		source
Écocentre municipal Rue Deblois Lac Etchemin G0R 1S0	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (piles, peinture) bonbonnes de propane <u>Réutilisation</u> : Encombrants <u>Valorisation</u> : résidus verts (bois, branches, feuilles, arbres) en copeaux	
Garage municipal 500 rue du Lac Saint-Benjamin G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8988	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (teinture, peinture)	
Bureau municipal 440, avenue du Collège Saint-Benjamin, G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8156 Télécopie : (418) 594-6068 Courriel : munstbenjamin@aclcable.ca	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (piles et ampoules fluocompactes)	
Dépôt de matériaux secs (Écocentre) Rue fournier Saint-Camille-de-Lellis	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (huiles usées et batteries), métaux, bois, résidus de CRD.	
Municipalité de saint-camille 217, rue Principale Saint-Camille-de-Lellis G0R 2S0 Téléphone : (418) 595-2233 Télécopieur : (418) 595-2238 Courriel : mustcam@sogetel.net	Municipal	<u>Entreposage</u> : Vêtements usagés	
Garage municipal 712, Avenue Hormidas Saint-Cyprien G0R 1B0	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (contenants de peinture, ampoules fluocompactes, huile à moteur et à friteuse, petites bouteilles de propane, cartouches d'encre et piles usagées)	
Écocentre de récupération Route 204 Sainte-Justine	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (piles domestiques, batteries, bonbonnes de propane, peintures), résidus de démolition et de construction, résidus verts (gazon, feuilles mortes et branches), matières recyclables et ordures ménagères <u>Réutilisation</u> : encombrants ménagers, meubles hors-norme.	
Dépôt municipal 115 Rue de la Fabrique Saint-Luc-de-Bellechasse G0R 1L0 Téléphone : (418) 636-2176 Télécopieur : (418) 636-2176	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (Piles, peinture, huiles usées)	
Écocentre municipal 160 Route 281 Saint-Magloire G0R 3M0	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD, matériaux secs, métaux et autres objets encombrants, <u>Réutilisation</u> : encombrants ménagers	

<p>Écocentre municipal 2690 40e rue Saint-Prosper G0M 1Y0 Téléphone : (418) 594-8135 Télécopie : (418) 594-8865 Courriel : info@saint-prosper.com</p>	<p>Municipal</p>	<p><u>Entreposage</u> : RDD (peinture, bonbonnes de propane) meubles hors d'usage (appareils électroménagers et meubles de toutes catégories, tels que meubles de cuisine, meubles de salon, meubles de chambres à coucher, matelas) <u>Recyclage et réutilisation</u> : métaux légers, résidus de démolition et de construction en faible quantité (bois, panneaux de gypse, isolant, fils électriques, tuiles de plafond, plâtre, bardeaux d'asphalte, béton, brique, tapis, réservoirs d'eau chaude), équipements informatiques, papier, carton, journaux <u>Valorisation</u> : résidus verts (bois, branches, feuilles, arbres) en copeaux, gazon, compost, terreau</p>	
<p>Bureau municipal 695, rue Carrier Saint-Sainte-Rose-de-Watford, G0R 4G0 Téléphone : (418) 267-5811 Télécopie : (418) 267-5812 Courriel : municipaliteste-rose@sogetel.net</p>	<p>Municipal</p>	<p><u>Entreposage</u> : RDD (piles, ampoules fluocompactes)</p>	
<p>Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins, 167, route 204, Sainte-Justine Téléphone: (418) 383-5397</p>	<p>Organisme parapublic</p>	<p><u>Gestion</u> : collecte des ordures ménagères (résidentiel et ICI), collecte des matières recyclables (résidentiel)</p>	

Annexe 3

Liste des ICI de la MRC des Etchemins

(source : CLD des Etchemins, 22 octobre 2014)

Nom de l'entreprise	Municipalité	Industrie
Ferme Domar inc.	Saint-Camille	Industrie
Érablière CA Gosselin	Sainte-Justine	Industrie
Michaël Turcotte transport	Sainte-Justine	Industrie
Claude Carrier inc.	Sainte-Rose	Industrie
Grondin excavation inc.	Saint-Zacharie	Industrie
Atelier de soudure Tommy Tanguay	Lac-Etchemin	Industrie
Carrière Etchemin inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Edmond Roy & Fils inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Entreprises forestières Etchemin Itée (Les)	Lac-Etchemin	Industrie
Excavation Rodier Beaudoin (Déneigement)	Lac-Etchemin	Industrie
Excavations Lafontaine & Fils inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Exploitation forestière Maxime Nadeau inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Ferme Arius Turmel	Lac-Etchemin	Industrie
Hydro-Québec	Lac-Etchemin	Industrie
Plastique Appalaches inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Transport Bernard	Lac-Etchemin	Industrie
Transport Drouin & Fils inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Transport Fontaine inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Transport Jackos inc.	Lac-Etchemin	Industrie
Transport Jean-François Bédard	Lac-Etchemin	Industrie
Victor Drouin Transport	Lac-Etchemin	Industrie
Atelier de soudure Serge Larivière	Saint-Benjamin	Industrie
Combustion Allagash inc.	Saint-Benjamin	Industrie
Excavation Steeve Larivière	Saint-Benjamin	Industrie
Séchoir Beauce-Appalaches 2005 (Les)	Saint-Benjamin	Industrie
Transport D.M.D. inc.	Saint-Benjamin	Industrie
Érablière Les 2 Versants inc.	Saint-Camille	Industrie
G.C. Bois Franc inc.	Saint-Camille	Industrie
J.L.A.M. Foresterie	Saint-Camille	Industrie

R.A. Express inc.	Saint-Camille	Industrie
Robert C. Bolduc Transport inc.	Saint-Camille	Industrie
Transport Daniel Pouliot inc.	Saint-Camille	Industrie
Transport Toussaint & Fils inc.	Saint-Camille	Industrie
Scierie Bernard inc.	Saint-Cyprien	Industrie
Benoît & Dionne, produits forestiers	Sainte-Aurélie	Industrie
Entreprises Magmédou inc. (Les)	Sainte-Aurélie	Industrie
Ferme Martin Nadeau & Linda Morin	Sainte-Aurélie	Industrie
Ferme Sylvain Giguère SENC	Sainte-Aurélie	Industrie
Produits forestiers D.G. Itée (Les)	Sainte-Aurélie	Industrie
Sciage P.L.	Sainte-Aurélie	Industrie
Ste-Aurélie Timberlands	Sainte-Aurélie	Industrie
Transport Lionel Vaillancourt	Sainte-Aurélie	Industrie
Transport Raymond Tardif inc.	Sainte-Aurélie	Industrie
Atelier d'usinage Lapointe inc.	Sainte-Justine	Industrie
Autobus Lapointe Itée	Sainte-Justine	Industrie
Bois Quartex Itée	Sainte-Justine	Industrie
Débitage KG Fortier	Sainte-Justine	Industrie
Entreprises forestières Goudreau & Lachance inc.	Sainte-Justine	Industrie
Entreprises forestières Midless Itée	Sainte-Justine	Industrie
Entreprises forestières Patrice Boutin enr.	Sainte-Justine	Industrie
Entreprises J.A.G.R. (Les)	Sainte-Justine	Industrie
Entreprises Nelson Belisle inc.	Sainte-Justine	Industrie
Excavations Labonté inc. (Les)	Sainte-Justine	Industrie
Golden Hope Mines limited	Sainte-Justine	Industrie
Goudreau & Goudreau inc.	Sainte-Justine	Industrie
Industrie Langebec inc.	Sainte-Justine	Industrie
Maintenance industrielle Mobile inc.	Sainte-Justine	Industrie
Meunerie S.C.A. de Langevin	Sainte-Justine	Industrie
Rotobec inc.	Sainte-Justine	Industrie
Scierie Armand Cayouette	Sainte-Justine	Industrie
Société coopérative agricole de Langevin	Sainte-Justine	Industrie
Transport Charles Giguère	Sainte-Justine	Industrie
Transport E.B.M. inc.	Sainte-Justine	Industrie

Transport G. Pouliot inc.	Sainte-Justine	Industrie
Transport Marbro	Sainte-Justine	Industrie
Transport Martin Bisson	Sainte-Justine	Industrie
Transport Renald Mathieu inc.	Sainte-Justine	Industrie
Transport Steeve Fortier	Sainte-Justine	Industrie
Transport Transcopeaux	Sainte-Justine	Industrie
Transport Valmont Mathieu & Fils inc.	Sainte-Justine	Industrie
Entreprise du Sommet (ndm) inc.	Sainte-Rose	Industrie
Entreprise forestière Louis Lessard inc.	Sainte-Rose	Industrie
Entreprises forestières C. Lessard inc. (Les)	Sainte-Rose	Industrie
Excavation Claude Carrier inc.	Sainte-Rose	Industrie
Précisions Provençal inc.	Sainte-Rose	Industrie
Transport Lionel Vachon & Fils inc.	Saint-Luc	Industrie
Carrière Chouinard inc.	Saint-Luc	Industrie
Transport G. Gosselin	Saint-Luc	Industrie
Transport Hendy inc.	Saint-Luc	Industrie
Entreprises forestières de St-Magloire inc. (Les)	Saint-Magloire	Industrie
Excavation Paul Labrie	Saint-Magloire	Industrie
Mouleurs Modernes inc. (Les)	Saint-Magloire	Industrie
Palette H.L. inc.	Saint-Magloire	Industrie
Transport scolaire Boutin, brochu, Couture	Saint-Magloire	Industrie
Alimentation Doyon & Fils inc.	Saint-Prosper	Industrie
Aliments Bégin inc. (Les)	Saint-Prosper	Industrie
Atelier de soudure Rock et Martial Pruneau (Atelier Pruno)	Saint-Prosper	Industrie
Atelier Guy Cormier enr.	Saint-Prosper	Industrie
Atelier La Boîte Noire	Saint-Prosper	Industrie
B. Roy Transport inc.	Saint-Prosper	Industrie
Cabanon Domtec	Saint-Prosper	Industrie
CEB Hydraulique inc.	Saint-Prosper	Industrie
Dulac et Fils Itée	Saint-Prosper	Industrie
Ébénisterie Alain Maheux & Fils enr.	Saint-Prosper	Industrie
Ébénisterie R.G.M. inc.	Saint-Prosper	Industrie
Gravier André Giroux inc.	Saint-Prosper	Industrie
Gravier Morin et Fils	Saint-Prosper	Industrie

Jeans 767 Plus inc. (Les)	Saint-Prosper	Industrie
Jeans Mode	Saint-Prosper	Industrie
Moulin à scie Martin Bouffard	Saint-Prosper	Industrie
Rébec industriel enr.	Saint-Prosper	Industrie
RGR Groupe	Saint-Prosper	Industrie
Spécialiste du bardeau de cèdre inc. (Le) (SBC)	Saint-Prosper	Industrie
Transport André Giroux inc.	Saint-Prosper	Industrie
Transport J.M. Boulet inc.	Saint-Prosper	Industrie
Transport Marc Gilbert	Saint-Prosper	Industrie
Transport Sécuritaire St-Prosper inc.	Saint-Prosper	Industrie
Allen et Fils Itée	Saint-Zacharie	Industrie
Autobus Larivière	Saint-Zacharie	Industrie
Fabricconcept inc. (Les industries)	Saint-Zacharie	Industrie
Fermax inc.	Saint-Zacharie	Industrie
G.D. Transport (Larivière & Fils de Beauce inc.)	Saint-Zacharie	Industrie
Irenée Grondin & Fils Itée	Saint-Zacharie	Industrie
JBV Conception Fabrication	Saint-Zacharie	Industrie
Transport Mario Morin	Saint-Zacharie	Industrie

Nom de l'entreprise	Municipalité	Commerce
Bar Bellevue	Lac-Etchemin	Commerce
Déneigement Julien Roy	Lac-Etchemin	Commerce
Denturologiste Marc Lapointe	Lac-Etchemin	Commerce
Gîte D'Amours (Le)	Lac-Etchemin	Commerce
Kemy Godbout déboisement	Lac-Etchemin	Commerce
Proconso inc.	Saint-Benjamin	Commerce
Garage Gilles et Marc Cameron	Saint-Cyprien	Commerce
Acertek	Sainte-Justine	Commerce
Bar Routhier enr.	Sainte-Justine	Commerce
Coiffure Céline enr.	Sainte-Justine	Commerce
Raccompagnement ses Tom	Sainte-Justine	Commerce
Daniel Fournier Assureur général	Sainte-Sabine	Commerce
Déneigement Denis Boutin	Sainte-Sabine	Commerce
Coop Saint-Louis	Saint-Louis	Commerce

MRC DES ETCHÉMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rob Le Bricoleur	Saint-Magloire	Commerce
Construction Pierre Maheux inc.	Saint-Prosper	Commerce
Destination Coiffure	Saint-Prosper	Commerce
Domtec inc.	Saint-Prosper	Commerce
DVCC Pharma inc.	Saint-Prosper	Commerce
Esthétique santé oasis enr.	Saint-Prosper	Commerce
Impôt Claudette Drouin	Saint-Prosper	Commerce
Inspeca Inc.	Saint-Prosper	Commerce
Institut de beauté Les Petites Douces Heures	Saint-Prosper	Commerce
Pharmacie Caroline Sylvain, Pharmacienne Inc.	Saint-Prosper	Commerce
Popin restaurant pizzeria	Saint-Prosper	Commerce
Tension tes cheveux	Saint-Zacharie	Commerce
Accomodation Quatre-Chemins	Lac-Etchemin	Commerce
Aerus Canada	Lac-Etchemin	Commerce
Agence Pixi	Lac-Etchemin	Commerce
Annie Turmel, Conception, Estimation et Gestion	Lac-Etchemin	Commerce
Arc-en-ciel Santé, produits naturel (L')	Lac-Etchemin	Commerce
Assurances Roger Brousseau (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Atelier "Cœur-à-Tout"	Lac-Etchemin	Commerce
Atelier de peinture A. Fournier	Lac-Etchemin	Commerce
Auberge Les Etchemins	Lac-Etchemin	Commerce
Aubin Gestion Construction inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Bar Le Bunker	Lac-Etchemin	Commerce
Bijouterie Etchemin enr.	Lac-Etchemin	Commerce
Bikini Bronzage enr.	Lac-Etchemin	Commerce
Blouin Optométrie	Lac-Etchemin	Commerce
Boisés Etchemins	Lac-Etchemin	Commerce
Boulangerie des Etchemins	Lac-Etchemin	Commerce
Boutique Canine	Lac-Etchemin	Commerce
Boutique Le Hang'Art	Lac-Etchemin	Commerce
Bronzage Évasion	Lac-Etchemin	Commerce
Camping Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Commerce
Carrière Sainte-Rose	Lac-Etchemin	Commerce
Carsona inc. / Chocolaterie La Pralinière / Bar laitier	Lac-Etchemin	Commerce

Casse-Croûte du Lac enr. (Mini Golf)	Lac-Etchemin	Commerce
Casse-Croûte La Détente enr.	Lac-Etchemin	Commerce
Casse-Croûte La Fringale	Lac-Etchemin	Commerce
Centre chiropratique Bellerive	Lac-Etchemin	Commerce
Centre de rénovation J.R. Roy inc. (Ace)	Lac-Etchemin	Commerce
CENTRE DENTAIRE PAQUIN	Lac-Etchemin	Commerce
Centre Électro enr.	Lac-Etchemin	Commerce
Climatisation Ventilation Vaillancourt inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Clinique d'orthothérapie Jessy Colgan	Lac-Etchemin	Commerce
Cloutier Auto	Lac-Etchemin	Commerce
Club de Golf Coopératif de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Commerce
CoachingPlus Claude Jolin	Lac-Etchemin	Commerce
Coiffure Guylaine Fortier	Lac-Etchemin	Commerce
Coiffure Lucie Moore	Lac-Etchemin	Commerce
Complexe hôtelier Méritotel	Lac-Etchemin	Commerce
Comptabilité Marilyn Maheux	Lac-Etchemin	Commerce
Construction Dominart	Lac-Etchemin	Commerce
Construction Gilbert & Fils	Lac-Etchemin	Commerce
Constructions A. Beaudoin et Fils inc. (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Constructions Claude Gagné et Fred inc. (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Constructions Marc Rancourt	Lac-Etchemin	Commerce
Cordonnerie La Bottine enr.	Lac-Etchemin	Commerce
Créations EtCetera	Lac-Etchemin	Commerce
Debloubac	Lac-Etchemin	Commerce
Décapage et finition Benjamin Goupil	Lac-Etchemin	Commerce
Déco Hélène Turmel	Lac-Etchemin	Commerce
Denturologiste Stéphane Langlais, d.d.	Lac-Etchemin	Commerce
Dépanneur Chez Ben	Lac-Etchemin	Commerce
Détour en France	Lac-Etchemin	Commerce
Ébénisterie Veer & Fils	Lac-Etchemin	Commerce
Ecce Terra, arpenteurs-géomètres SENCRL	Lac-Etchemin	Commerce
Électricité BCN Inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Emmanuelle Breton artiste professionnelle	Lac-Etchemin	Commerce
ESM Express inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Esthétique Auto Appalaches	Lac-Etchemin	Commerce

MRC DES ETCHÉMIN
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Esthétique Sylvie Colgan	Lac-Etchemin	Commerce
Éveil des senteurs (L')	Lac-Etchemin	Commerce
F.L.O. Transport inc.	Lac-Etchemin	Commerce
FD DESIGN	Lac-Etchemin	Commerce
Festival "Wake It Up Party"	Lac-Etchemin	Commerce
Fleuriste Dorchester	Lac-Etchemin	Commerce
Garage "B. Dupont Auto inc."	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Daniel Paré Autos inc. (Pro-Color)	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Doric Nadeau	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Florent Bégin inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Garage G. Lagrange inc. Toyota	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Gaby Lacroix	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Gaston Deblois	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Gaston Lecours	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Ghislain Beaulieu inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Jean-Louis Morin	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Luc Perreault	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Michel Deblois	Lac-Etchemin	Commerce
Garage Rancourt & Côté inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Gestion Jacob et Valentin inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Gestion TL, Annie Turmel	Lac-Etchemin	Commerce
Gîte du passant Alain D'amour	Lac-Etchemin	Commerce
Gîte du Ricanart (Le)	Lac-Etchemin	Commerce
Groupe Action Tandem	Lac-Etchemin	Commerce
Hermann J. Mini-moteurs enr.	Lac-Etchemin	Commerce
Hervé Lessard, abattage	Lac-Etchemin	Commerce
Horto Verdi	Lac-Etchemin	Commerce
Immeubles A.D.M. Beaudoin	Lac-Etchemin	Commerce
Immeubles B. Dupont Itée (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Immeubles B.G.L.P. Senc (Lave-auto) (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Informatique Audoir inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Jacques, Poulin, Ruest, Plante	Lac-Etchemin	Commerce
Korvette Les Magasins Itée (Lac-Etchemin)	Lac-Etchemin	Commerce
Lavage Haute pression JRG	Lac-Etchemin	Commerce
Leclerc Livraison spéciale	Lac-Etchemin	Commerce

Lemieux Nolet (Lac-Etchemin)	Lac-Etchemin	Commerce
Lily Girard Massothérapeute	Lac-Etchemin	Commerce
Lorraine Fortin, Psychothérapie	Lac-Etchemin	Commerce
Maçonnerie Boulanger inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Maçonnerie Jacques Nadeau (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Maître de l'Illustration (Le)	Lac-Etchemin	Commerce
Manoir Lac-Etchemin (Le)	Lac-Etchemin	Commerce
Marc Bosquart, Rédaction et Révision	Lac-Etchemin	Commerce
Marc Lapointe, D.D. Denturologiste	Lac-Etchemin	Commerce
Marcel Roy, naturothérapeute	Lac-Etchemin	Commerce
Mario Audet, CA	Lac-Etchemin	Commerce
Me Francine Baillargeon, notaire inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Me Sabrina Lamontagne, notaire inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Mélanie Morissette, CPA inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Mélissa Métivier, massothérapeute	Lac-Etchemin	Commerce
Métro - Alimentation O'Frigidaire	Lac-Etchemin	Commerce
Michel Daigle, comptable agréé	Lac-Etchemin	Commerce
Mont-Original, Coopérative de solidarité	Lac-Etchemin	Commerce
Multi Menu Etchemins	Lac-Etchemin	Commerce
Multi services Netchemin	Lac-Etchemin	Commerce
Nancy Auclair, agent immobilier affilié	Lac-Etchemin	Commerce
Nicole Brousseau, phytothérapeute	Lac-Etchemin	Commerce
Paulyne Pelchat, Massothérapeute / Infirmière	Lac-Etchemin	Commerce
PBC Communication	Lac-Etchemin	Commerce
Permanent de Beauce (Le)	Lac-Etchemin	Commerce
Pétroles Etchemin inc. (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Pharmacie Roselyne Fournier "Familiprix"	Lac-Etchemin	Commerce
Pharmacie Sarah Lachance	Lac-Etchemin	Commerce
Philippe Bouchard (Déneigement)	Lac-Etchemin	Commerce
Physio-Ostéo des Etchemins	Lac-Etchemin	Commerce
Pièces d'auto Beaudoin inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Pièces d'autos G.G.M. inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Planchers de l'Avenir inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Plomberie Alain Jacques	Lac-Etchemin	Commerce
Plomberie G. Fortin Entrepreneur	Lac-Etchemin	Commerce

MRC DES ETCHÉMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plomberie M.S. Jacques inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Plomberie Marcel Jacques et fils inc.	Lac-Etchemin	Commerce
PME Inter Notaires Bellechasse-Etchemins inc. (Lac-Etchemin)	Lac-Etchemin	Commerce
Pose Etchemin inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Productions Claude Bouchard (Les)	Lac-Etchemin	Commerce
Promotions E.H.S.	Lac-Etchemin	Commerce
Quincaillerie Bricomat Inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Recyclage Etchemins inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Rés. tour. "Chalet "Perron sur le lac"	Lac-Etchemin	Commerce
Rés. tour. "Chalet 4 saisons Mont Original"	Lac-Etchemin	Commerce
Rés. tour. "Chalet Lac-Etchemin"	Lac-Etchemin	Commerce
Rés. Tour. "Chalet Mont Original"	Lac-Etchemin	Commerce
Rés. tour. "Le Petit Chez Vous"	Lac-Etchemin	Commerce
Rés. tour. "Le Repère tranquille"	Lac-Etchemin	Commerce
Rés. tour. "Relais des Canards (Le)"	Lac-Etchemin	Commerce
Restaurant Jos Blo inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Restaurant "Subway"	Lac-Etchemin	Commerce
Restaurant Martini	Lac-Etchemin	Commerce
Roland Couture & Fils inc	Lac-Etchemin	Commerce
RPM Performance sur Mesure "Atelier RPM"	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Centre Santé Beauté	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Coiffure "Studio 329"	Lac-Etchemin	Commerce
Salon coiffure "Studio Coiffe central"	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Coiffure Henriette	Lac-Etchemin	Commerce
Salon d'Esthétique Fleury	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Esthétique Nancy	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Francine Bernard Coiffure	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Hétéro Coiffure	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Institut Adagio enr.	Lac-Etchemin	Commerce
Salon l'Exception	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Luce Deblois	Lac-Etchemin	Commerce
Salon l'Ultime	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Mirage Coiffure	Lac-Etchemin	Commerce
Salon Nancy Nadeau	Lac-Etchemin	Commerce
Sears Canada - Comptoir de commande postale	Lac-Etchemin	Commerce

Services forestiers S.L.	Lac-Etchemin	Commerce
Signé Natacha Location de costume	Lac-Etchemin	Commerce
Société des Alcools du Québec	Lac-Etchemin	Commerce
Société Logilux	Lac-Etchemin	Commerce
Sogetel inc. - Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Commerce
Sport Dinaire enr.	Lac-Etchemin	Commerce
STCI Sylvie Taillon Conception Internet	Lac-Etchemin	Commerce
SUMMUM GYM INC.	Lac-Etchemin	Commerce
Taxi Royal	Lac-Etchemin	Commerce
Taxi Venables	Lac-Etchemin	Commerce
Technologie Concept Avangarde inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Terrassement du Lac SENC	Lac-Etchemin	Commerce
Ti-Bar du Lac	Lac-Etchemin	Commerce
Tissus du Lac-Etchemin enr.	Lac-Etchemin	Commerce
TSL Express	Lac-Etchemin	Commerce
Tuiles JGL L'Heureux	Lac-Etchemin	Commerce
Virago (Gestion et Marketing)	Lac-Etchemin	Commerce
Voix du Sud (La)	Lac-Etchemin	Commerce
Yourte Boréale inc.	Lac-Etchemin	Commerce
Zabé Jeans	Lac-Etchemin	Commerce
Atelier Berthier Guay & Fils	Saint-Benjamin	Commerce
Atelier de peinture Lise Veilleux	Saint-Benjamin	Commerce
Atelier Pierre Audet	Saint-Benjamin	Commerce
Atelier Techno-Plus	Saint-Benjamin	Commerce
Buffet Carole / Alimentation D.R. Turcotte	Saint-Benjamin	Commerce
Camping Sauvage Gym	Saint-Benjamin	Commerce
Clinique de massothérapie E. Vibert	Saint-Benjamin	Commerce
Club de Golf Saint-Benjamin inc.	Saint-Benjamin	Commerce
Coiffure Marie-Jo	Saint-Benjamin	Commerce
Comptabilité Yvan Giguère	Saint-Benjamin	Commerce
Construction Roger Turcotte inc.	Saint-Benjamin	Commerce
Coupon Chez France	Saint-Benjamin	Commerce
Érablière La Bouchée d'Or	Saint-Benjamin	Commerce
Gîte L'Antiquaille	Saint-Benjamin	Commerce
J.S. Métal Design	Saint-Benjamin	Commerce

JD Fleury Transport et Déménagement Beauce inc.	Saint-Benjamin	Commerce
Restaurant Le Campagnard	Saint-Benjamin	Commerce
Salon Mèches en Folie	Saint-Benjamin	Commerce
Soudure et mécanique Michel Turcotte	Saint-Benjamin	Commerce
Tony Recyclage	Saint-Benjamin	Commerce
Yves Mathieu (Déneigement)	Saint-Benjamin	Commerce
Accomodation Anik	Saint-Camille	Commerce
Bar salon le Central	Saint-Camille	Commerce
Bar Ti-Coun et Rose-Anna	Saint-Camille	Commerce
Casse-Croûte Chez Hilda	Saint-Camille	Commerce
Cheminées Bellechasse	Saint-Camille	Commerce
Cheminées Bruno Vermette	Saint-Camille	Commerce
Claudette Bélanger, soins des pieds	Saint-Camille	Commerce
Coiffure à domicile Caroline Chabot	Saint-Camille	Commerce
Coiffure Mélanie Bolduc	Saint-Camille	Commerce
Coiffure Valérie Audet	Saint-Camille	Commerce
Construction Turo inc.	Saint-Camille	Commerce
Cordonnerie St-Camille	Saint-Camille	Commerce
Doryfor inc.	Saint-Camille	Commerce
Express Lait	Saint-Camille	Commerce
Garage Léo Labonté	Saint-Camille	Commerce
Groupe Dyveck	Saint-Camille	Commerce
J.J.C.V. enr.	Saint-Camille	Commerce
Jeannine Laflamme, herboriste-phytothérapeute	Saint-Camille	Commerce
Lucie Poulin, massothérapeute, kinésithérapeute	Saint-Camille	Commerce
Marché St-Camille	Saint-Camille	Commerce
Nadeau Électro enr.	Saint-Camille	Commerce
Normande Métivier, Reiki	Saint-Camille	Commerce
Pourvoirie du Triangle de Bellechasse	Saint-Camille	Commerce
Quincaillerie St-Camille 2002 inc. (Rona)	Saint-Camille	Commerce
Raccompagnement C-COOL	Saint-Camille	Commerce
Restaurant Le Camillois	Saint-Camille	Commerce
Salon d'Esthétique Francine	Saint-Camille	Commerce
Salon funéraire Roland Couture & fils inc.	Saint-Camille	Commerce
Salon Julie	Saint-Camille	Commerce

Salon Marie-Andrée	Saint-Camille	Commerce
Station Service S.J.B. inc.	Saint-Camille	Commerce
Sylvie Baillargeon Designer	Saint-Camille	Commerce
Tedo enr. / Sears Canada inc.	Saint-Camille	Commerce
Marché St-Cyprien	Saint-Cyprien	Commerce
Entreprises For-Re-An inc.	Saint-Cyprien	Commerce
Equimafor inc.	Saint-Cyprien	Commerce
Gîte "Le jardin des Mésanges"	Saint-Cyprien	Commerce
Station Service G.J. Senc	Saint-Cyprien	Commerce
Abattoir Noël Giguère	Sainte-Aurélie	Commerce
Agences Stéphane Morin inc. (Les)	Sainte-Aurélie	Commerce
Alimentation Louis-Jacques Poulin	Sainte-Aurélie	Commerce
Avangarde Esthétique enr. (L')	Sainte-Aurélie	Commerce
Camping municipal de Sainte-Aurélie	Sainte-Aurélie	Commerce
Coiffure Josée Vachon	Sainte-Aurélie	Commerce
Consultation informatique Bruno Vaillancourt	Sainte-Aurélie	Commerce
Dépanneur Les P'tites Gonthier	Sainte-Aurélie	Commerce
Éditions Promopub enr. (Les)	Sainte-Aurélie	Commerce
Équipements d'Érablières Guy Maheux enr.	Sainte-Aurélie	Commerce
Érika Coiffure	Sainte-Aurélie	Commerce
Esthétique Geneviève Fortin	Sainte-Aurélie	Commerce
Garage Simon Giguère	Sainte-Aurélie	Commerce
Gîte du Domaine de l'Érable	Sainte-Aurélie	Commerce
Portes Saint-Georges inc. (Les)	Sainte-Aurélie	Commerce
Quincaillerie Gilbert enr.	Sainte-Aurélie	Commerce
Rés. tour. "Chalet Bélanger"	Sainte-Aurélie	Commerce
Rés. tour. "Domaine Sportifs Ste-Aurélie"	Sainte-Aurélie	Commerce
Rés. tour. "La Maison du Père Jean""	Sainte-Aurélie	Commerce
Restaurant-Bar Le Morillon inc.	Sainte-Aurélie	Commerce
Serres d'Aurélie (Les)	Sainte-Aurélie	Commerce
Soudure Mécanique Diesel Mobile Gérard Maheux inc.	Sainte-Aurélie	Commerce
Studio Santé et Mieux-Etre	Sainte-Aurélie	Commerce
Académie Quick Up	Sainte-Justine	Commerce
Ameublement Brandsource Ste-Justine	Sainte-Justine	Commerce

MRC DES ETCHÉMINES
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

André Nadeau, comptable agréé	Sainte-Justine	Commerce
Animalerie Aqua-Plume enr.	Sainte-Justine	Commerce
Autos antiques Restauration	Sainte-Justine	Commerce
Bernard Rodrigue (Érablière)	Sainte-Justine	Commerce
Boutique Belebo	Sainte-Justine	Commerce
Boutique Cadeau Uni-fleur	Sainte-Justine	Commerce
Cantine Mobile Germain Racine enr.	Sainte-Justine	Commerce
Casse-Croûte Chez Angèle	Sainte-Justine	Commerce
Casse-Croûte du Centre commercial Coop	Sainte-Justine	Commerce
Casse-Croûte du Stade	Sainte-Justine	Commerce
Centre de l'auto LMS inc. (Fix Auto)	Sainte-Justine	Commerce
Centre Jardin Coop	Sainte-Justine	Commerce
Chabot & Bisson inc.	Sainte-Justine	Commerce
Chaussures et Bijoux Armelle	Sainte-Justine	Commerce
Clinique dentaire Ferland	Sainte-Justine	Commerce
Coiffure Beauté Mode enr.	Sainte-Justine	Commerce
Comptabilité J.S.B. S.E.N.C.	Sainte-Justine	Commerce
Confection Katvin inc.	Sainte-Justine	Commerce
Constructions M.J.M. inc. (Les)	Sainte-Justine	Commerce
Crépis G L inc. (Les)	Sainte-Justine	Commerce
Denise Nadeau, Ostéopathe	Sainte-Justine	Commerce
Dépanneur Sainte-Justine	Sainte-Justine	Commerce
Dupont innov-action Inc.	Sainte-Justine	Commerce
Ébénisterie D. Maheux	Sainte-Justine	Commerce
Électroménager Mario Boilard	Sainte-Justine	Commerce
Embellissements Langevin (Les)	Sainte-Justine	Commerce
Équipements Lapierre (Les) (Érablière)	Sainte-Justine	Commerce
Expressions Grafik	Sainte-Justine	Commerce
Fourrure Audet inc.	Sainte-Justine	Commerce
Garage Collisions Importées	Sainte-Justine	Commerce
Garage Ford Appalaches inc.	Sainte-Justine	Commerce
Garage Gilles Duchaine	Sainte-Justine	Commerce
Garage Léopold Poulin	Sainte-Justine	Commerce
Garage Lessard et Pouliot	Sainte-Justine	Commerce
Garage Mario Côté	Sainte-Justine	Commerce

Garage Michel Métivier	Sainte-Justine	Commerce
Garage Stéphane Nadeau	Sainte-Justine	Commerce
Gaston Mercier (Déneigement)	Sainte-Justine	Commerce
Gym Ste-Justine	Sainte-Justine	Commerce
Gyro-Trac Corporation Inc.	Sainte-Justine	Commerce
Hôtel Routhier	Sainte-Justine	Commerce
Imprimerie Appalaches inc.	Sainte-Justine	Commerce
Korvette Les Magasins Itée (Ste-Justine)	Sainte-Justine	Commerce
Liquidation de pièces Électro-ménager	Sainte-Justine	Commerce
Magasin Coop Ste-Justine	Sainte-Justine	Commerce
Maurice Brousseau & Fils inc.	Sainte-Justine	Commerce
Monument funéraire Réjean Chabot	Sainte-Justine	Commerce
Orthèses Audet (Les)	Sainte-Justine	Commerce
Pascal Charette, livraison de pain	Sainte-Justine	Commerce
Paulo & Rémy Électronique inc. (La Source par Circuit City)	Sainte-Justine	Commerce
Pharmacie Jean-François Pépin, Familiprix Extra	Sainte-Justine	Commerce
Pièces d'autos SM	Sainte-Justine	Commerce
Pierrette Métivier (Cosmétique)	Sainte-Justine	Commerce
Pieux Vistech Beauce Etchemin	Sainte-Justine	Commerce
Plomberie Sylvain Jacques	Sainte-Justine	Commerce
Prestige Autos GS inc.	Sainte-Justine	Commerce
Quincaillerie Coop	Sainte-Justine	Commerce
Raymond Chabot Grant Thornton (Sainte-Justine)	Sainte-Justine	Commerce
Restaurant "Resto-Pub El Toro"	Sainte-Justine	Commerce
Restaurant L'Incognito senc	Sainte-Justine	Commerce
Robert Audet (Coordonnerie)	Sainte-Justine	Commerce
Roger Lacasse laitier	Sainte-Justine	Commerce
Salon au Féminin enr.	Sainte-Justine	Commerce
Salon Canin Linda Roy	Sainte-Justine	Commerce
Salon Céline Fortin	Sainte-Justine	Commerce
Salon d'Esthétique Lina Mathieu	Sainte-Justine	Commerce
Salon d'Esthétique Lynne Tanguay	Sainte-Justine	Commerce
Salon d'esthétique Mélanie	Sainte-Justine	Commerce
Salon Eve-Marie	Sainte-Justine	Commerce

Salon Jaimie	Sainte-Justine	Commerce
Salon JC Coiffure enr.	Sainte-Justine	Commerce
Salon Lucie et Victor Drouin	Sainte-Justine	Commerce
Salon Si-Bel	Sainte-Justine	Commerce
Salon Stessy	Sainte-Justine	Commerce
Sani-Etchemin inc.	Sainte-Justine	Commerce
Service de pneus Audet enr.	Sainte-Justine	Commerce
Stéphane Brûlé, Ébéniste	Sainte-Justine	Commerce
Steve Caron Webdesign	Sainte-Justine	Commerce
Studio Coup d'Œil enr.	Sainte-Justine	Commerce
Tanguay Entreprise	Sainte-Justine	Commerce
Taxi Lehoux	Sainte-Justine	Commerce
Tournage sur bois	Sainte-Justine	Commerce
Trésors de Maryse (Les)	Sainte-Justine	Commerce
Yvan Lehoux Nettoyage	Sainte-Justine	Commerce
Alimentation Ste-Rose	Sainte-Rose	Commerce
Arbmonie enr.	Sainte-Rose	Commerce
Constructions Martial Provençal	Sainte-Rose	Commerce
Garage Clément Breton	Sainte-Rose	Commerce
Garage Jacques Bédard	Sainte-Rose	Commerce
Garage Normand Fontaine (Remorquage)	Sainte-Rose	Commerce
Gîte au Bois Dormant	Sainte-Rose	Commerce
Goudreau Solution Mécanique S.E.N.C.	Sainte-Rose	Commerce
M. Vachon Lettrage et Gravure	Sainte-Rose	Commerce
Maison Crowin inc. (La)	Sainte-Rose	Commerce
Maki Communications graphiques	Sainte-Rose	Commerce
Menuiserie Algonquin enr.	Sainte-Rose	Commerce
Paradis des animaux	Sainte-Rose	Commerce
Rés. tour. "La Maison des Coteaux"	Sainte-Rose	Commerce
Salon Arc-en-Ciel	Sainte-Rose	Commerce
Tannerie de Beauce inc.	Sainte-Rose	Commerce
Atelier du Pic Chevelu (L')	Sainte-Sabine	Commerce
Bar l'Imprévu	Sainte-Sabine	Commerce
Garage Éric Tanguay	Sainte-Sabine	Commerce
Gîte du Village	Sainte-Sabine	Commerce

Méchoui Bellechasse	Sainte-Sabine	Commerce
Planchers de bois franc Nil Dion enr. (Les)	Sainte-Sabine	Commerce
Rés. tour. "Domaine Alexandre"	Sainte-Sabine	Commerce
Rés. tour. "L'Orée des Bois"	Sainte-Sabine	Commerce
Steve Côté Construction inc.	Sainte-Sabine	Commerce
Chenillette Tractive enr.	Saint-Louis	Commerce
Garage Hertel Roy	Saint-Louis	Commerce
Institut Monik	Saint-Louis	Commerce
Marché Sylvie Lepage	Saint-Louis	Commerce
Restaurant Casse-Croûte Annette et Clémence	Saint-Louis	Commerce
Amélie Tattoo	Saint-Luc	Commerce
Bar Saint-Luc	Saint-Luc	Commerce
Centre d'arts martiaux Michel Lanciault	Lac-Etchemin	Commerce
Distribution Steeve Lafontaine Inc.	Saint-Luc	Commerce
Entreprises Markotech inc. (Les)	Saint-Luc	Commerce
Jocelyne Tougas, traduction-conseil	Saint-Luc	Commerce
Marché St-Luc enr. "Ami"	Saint-Luc	Commerce
Service de traiteur et gâteaux Isa	Saint-Luc	Commerce
Centre de vacances Camp forestier St-Luc	Saint-Luc	Commerce
Dépanneur Saint-Luc enr.	Saint-Luc	Commerce
Marie-Josée Roy, CMA	Saint-Luc	Commerce
Meubles et boiseries Steeve Lafontaine	Saint-Luc	Commerce
Rembourseur C.L. inc.	Saint-Luc	Commerce
André Audet, Luthier	Saint-Magloire	Commerce
Appalaches Electrique	Saint-Magloire	Commerce
Bar Moderne	Saint-Magloire	Commerce
Casse-Croûte La Boule Blanche	Saint-Magloire	Commerce
Centre de Rénovation G.T. Turgeon (Quincaillerie)	Saint-Magloire	Commerce
Coiffure Extrême	Saint-Magloire	Commerce
Coiffure Uni-Sexe	Saint-Magloire	Commerce
Entreprise EM inc.	Saint-Magloire	Commerce
Épicerie J. L. Asselin (Marché AXEP)	Saint-Magloire	Commerce
Épicerie Larochelle (Marché Extra)	Saint-Magloire	Commerce
Garage GGM Sports	Saint-Magloire	Commerce
Groupement forestier et agricole de Bellechasse-	Saint-Magloire	Commerce

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Lévis inc.		
Marie-Josée Lapointe Designer	Saint-Magloire	Commerce
Menuiserie G.L. inc.	Saint-Magloire	Commerce
Rés. tour. "Hébergement Au pied de la Montagne"	Saint-Magloire	Commerce
Restaurant à la Bonne Heure enr.	Saint-Magloire	Commerce
SD Ménard Inc.	Saint-Magloire	Commerce
Techno-mini moteur	Saint-Magloire	Commerce
Travaux forestiers Nicol Martin	Saint-Magloire	Commerce
Abattoir Lorenzo Paquet et Fils	Saint-Prosper	Commerce
Accomodation J'M T.D.	Saint-Prosper	Commerce
Argos Laurent Gilbert inc. (Les)	Saint-Prosper	Commerce
Atelier de couture 3R	Saint-Prosper	Commerce
Bar Chez Coley	Saint-Prosper	Commerce
Bar Le Villageois enr.	Saint-Prosper	Commerce
Bar Saint-Prosper	Saint-Prosper	Commerce
Beauce-Agrégat inc.	Saint-Prosper	Commerce
Boulangerie d'Ici	Saint-Prosper	Commerce
Boutique de l'auto Saint-Prosper enr.	Saint-Prosper	Commerce
Cantine Jules Maheux	Saint-Prosper	Commerce
Centre d'auto Jean Morin inc.	Saint-Prosper	Commerce
Centre de Santé Eliane Rodrigue	Saint-Prosper	Commerce
Chauffage Élie Nadeau	Saint-Prosper	Commerce
Chez Martine enr.	Saint-Prosper	Commerce
Coiffure Dany Gilbert	Saint-Prosper	Commerce
Coiffure Manon Poulin	Saint-Prosper	Commerce
Coin du Chasseur (Le)	Saint-Prosper	Commerce
Colette Fleuriste (1997) enr.	Saint-Prosper	Commerce
Comptabilité Côté inc.	Saint-Prosper	Commerce
Conseils Développement Informatique Drouin inc.	Saint-Prosper	Commerce
Construction Emmanuel Poulin	Saint-Prosper	Commerce
Construction Gaétan Rancourt	Saint-Prosper	Commerce
Construction Gilles Rancourt et Fils inc.	Saint-Prosper	Commerce
Construction Poulin & Fils	Saint-Prosper	Commerce
Construction Vision plus	Saint-Prosper	Commerce
Constructions Angelo Loignon inc. (Les)	Saint-Prosper	Commerce

Constructions Richard Gilbert & Fils inc.	Saint-Prosper	Commerce
Constructions Style-Tech inc. (Les)	Saint-Prosper	Commerce
Corporation 5 étoiles (Pizzeria)	Saint-Prosper	Commerce
Daniel Leblanc, dentiste	Saint-Prosper	Commerce
Daniel Veilleux Soudure mobile enr.	Saint-Prosper	Commerce
Dentiste Daniel Leblanc	Saint-Prosper	Commerce
Dépanneur Chez Goudreau	Saint-Prosper	Commerce
Entrepreneur plâtrier Dany Chabot Inc.	Saint-Prosper	Commerce
Entretien ménager JMR	Saint-Prosper	Commerce
Ferblanterie Gagnon & Fils enr.	Saint-Prosper	Commerce
Fleuriste Harmonie florale	Saint-Prosper	Commerce
Garage Beauce Mecanotech inc.	Saint-Prosper	Commerce
Garage Électronique Bernier inc.	Saint-Prosper	Commerce
Garage Éloi Morin	Saint-Prosper	Commerce
Garage Frametech	Saint-Prosper	Commerce
Garage Germain Binet	Saint-Prosper	Commerce
Garage Keven Turgeon	Saint-Prosper	Commerce
Garage Larivière Auto Électrique	Saint-Prosper	Commerce
Garage Michel Paquet	Saint-Prosper	Commerce
Garage P G Lessard Autos	Saint-Prosper	Commerce
Garage Serge Lacasse	Saint-Prosper	Commerce
Gîte à l'Abri	Saint-Prosper	Commerce
Gîte La Potentille	Saint-Prosper	Commerce
Grafik Art	Saint-Prosper	Commerce
Huiles M.G. enr. Ultramar (Les)	Saint-Prosper	Commerce
Installations Électriques Bisson (Les)	Saint-Prosper	Commerce
Inter Marché Robert Buteau inc.	Saint-Prosper	Commerce
Isolation Jacques et Frères inc.	Saint-Prosper	Commerce
Jean Morin Média Communication inc.	Saint-Prosper	Commerce
Lajoie Lettrage Inc.	Saint-Prosper	Commerce
Lave-Auto G.B.	Saint-Prosper	Commerce
Loignon Construction inc.	Saint-Prosper	Commerce
M. J. P. Livre tout	Saint-Prosper	Commerce
Maçonnerie Lafontaine et Fils enr.	Saint-Prosper	Commerce
Magasin de Chaussures Yvan Talbot	Saint-Prosper	Commerce

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Maison Roy & Giguère inc. (La)	Saint-Prosper	Commerce
Marché Abénakis (9212-8974 Québec inc.)	Saint-Prosper	Commerce
Marché Ami (Marché du Village)	Saint-Prosper	Commerce
Marché aux Puces 4 Chemins	Saint-Prosper	Commerce
Morin Soudure enr.	Saint-Prosper	Commerce
Noël Quirion Électrique	Saint-Prosper	Commerce
P.G. Lessard auto inc.	Saint-Prosper	Commerce
Peinture Nelson Morin	Saint-Prosper	Commerce
Perfection Auto inc.	Saint-Prosper	Commerce
Pharmacie Julien Sylvain	Saint-Prosper	Commerce
Pièces d'autos Jean enr. (Les)	Saint-Prosper	Commerce
Pierre Gilbert Denturologue	Saint-Prosper	Commerce
Plomberie Larochelle inc.	Saint-Prosper	Commerce
Plomberie Saint-Prosper	Saint-Prosper	Commerce
Portes & Fenêtres Réjean Rodrigue	Saint-Prosper	Commerce
Pruneau & Frères inc.	Saint-Prosper	Commerce
Quincaillerie Gaétan Caron et Fils inc. "Home hardware"	Saint-Prosper	Commerce
Quincaillerie Quirion et Fils	Saint-Prosper	Commerce
R.C.R. Buteau inc.	Saint-Prosper	Commerce
Ranch du Chasseur inc. (Le)	Saint-Prosper	Commerce
Remorquage Robert Vaillancourt, 6725431 Canada inc.	Saint-Prosper	Commerce
Rénovation Côte Bergeron enr.	Saint-Prosper	Commerce
Rés. tour. "Chez la p'tite Eva"	Saint-Prosper	Commerce
Restaurant "La Grille"	Saint-Prosper	Commerce
Restaurant à la Molle	Saint-Prosper	Commerce
Richard Gilbert, comptable agréé	Saint-Prosper	Commerce
Sabrina Designer	Saint-Prosper	Commerce
Salon Charline	Saint-Prosper	Commerce
Salon Clermont Poulin	Saint-Prosper	Commerce
Salon Coiffure Rendez-vous enr.	Saint-Prosper	Commerce
Salon d'Esthétique Pauline enr.	Saint-Prosper	Commerce
Salon Destination Coiffure	Saint-Prosper	Commerce
Salon Diane Coiffure	Saint-Prosper	Commerce
Salon Harmonie	Saint-Prosper	Commerce

Salon Lady enr.	Saint-Prosper	Commerce
Samson Radio T.V. inc.	Saint-Prosper	Commerce
Samson, Larivière, Bolduc et associés, notaires, S.A.	Saint-Prosper	Commerce
Serres D'Émilie (Les)	Saint-Prosper	Commerce
Station Beaudoin & Fils inc.	Saint-Prosper	Commerce
Studio Crafting Scale	Saint-Prosper	Commerce
Théâtre du Ganoué	Saint-Prosper	Commerce
Village des Défricheurs (Le)	Saint-Prosper	Commerce
VisualTech Manufacturier inc.	Saint-Prosper	Commerce
Yvon Lachance Entrepreneur Plâtrier inc.	Saint-Prosper	Commerce
Accomodation Faucher enr.	Saint-Zacharie	Commerce
Arpenteur-Géomètre Claude Gagné	Saint-Zacharie	Commerce
Autos R.F.	Saint-Zacharie	Commerce
Bar Loisir enr. de St-Zacharie	Saint-Zacharie	Commerce
Bar National inc.	Saint-Zacharie	Commerce
Broderie Francine Beaudoin	Saint-Zacharie	Commerce
Casse-Croûte Le Gourmet	Saint-Zacharie	Commerce
Cindy Coiffure	Saint-Zacharie	Commerce
Coiffure Patricia Paradis	Saint-Zacharie	Commerce
Coiffure Véronique	Saint-Zacharie	Commerce
Construction J.-Pierre Gagné inc.	Saint-Zacharie	Commerce
Cordonnerie Carole Gilbert	Saint-Zacharie	Commerce
Débroussaillage dynamique	Saint-Zacharie	Commerce
Dépanneur du Coin "Cado-gaz inc."	Saint-Zacharie	Commerce
Drouin Automobile	Saint-Zacharie	Commerce
Ébénisterie Fabien Gagné enr.	Saint-Zacharie	Commerce
Ébénisterie Sylvain Baril	Saint-Zacharie	Commerce
Fleuriste FleuriArt	Saint-Zacharie	Commerce
Garage Gilles Paquet	Saint-Zacharie	Commerce
Garage Yves Faucher	Saint-Zacharie	Commerce
Germaine Poirier CGA	Saint-Zacharie	Commerce
Inter Marché Saint-Zacharie	Saint-Zacharie	Commerce
Lave-Auto Hypolite Landry	Saint-Zacharie	Commerce
Mécanique forestière S.G. inc.	Saint-Zacharie	Commerce

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Paradis du Cadeau (Le)	Saint-Zacharie	Commerce
Pharmacie Lucille Rodrigue (Proxim)	Saint-Zacharie	Commerce
Radiateur Grondin inc.	Saint-Zacharie	Commerce
Restaurant À la Bonne Fringale	Saint-Zacharie	Commerce
Restaurant la Bonne Bouffe	Saint-Zacharie	Commerce
Restaurant La Petite Place d'En Haut	Saint-Zacharie	Commerce
Salon Clairette Cloutier	Saint-Zacharie	Commerce
Salon Coiffure Maryse	Saint-Zacharie	Commerce
Salon Coiffure Yvan	Saint-Zacharie	Commerce
Salon Esthélaine enr.	Saint-Zacharie	Commerce
Salon Suzie Coiffure enr.	Saint-Zacharie	Commerce
Service Électronique Larivière enr.	Saint-Zacharie	Commerce
Services forestiers MC2 inc.	Saint-Zacharie	Commerce
Solange Guay, Massothérapeute	Saint-Zacharie	Commerce
Tissus Réjeanne Larivière	Saint-Zacharie	Commerce
Tony Gagné, Naturothérapeute	Saint-Zacharie	Commerce

Nom de l'institution	Municipalité	Institution
Fabrique de Sainte-Germaine du Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Corporation La place du village	Saint-Camille	Institution
Garderie Cécile Labbé	Saint-Camille	Institution
Garderie Ginette Vachon	Saint-Camille	Institution
Garderie Solange Goupil (CPE)	Saint-Camille	Institution
Garderie Céline Tanguay	Sainte-Justine	Institution
Garderie Hélène Laverdière	Sainte-Justine	Institution
Garderie Sonia Bélanger	Sainte-Sabine	Institution
Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	Lac-Etchemin	Institution
Aréna Simon-Nolet	Lac-Etchemin	Institution
Assur. Groupe Ledor Mut. d'assur. Div. Dorchester	Lac-Etchemin	Institution
Ateliers du Lac (Les)	Lac-Etchemin	Institution
Banque Nationale du Canada - Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Bibliothèque L'ÉLAN (Lac-Etchemin)	Lac-Etchemin	Institution
Caisse Desjardins des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Centre de la Petite Enfance à la Bonne Garde	Lac-Etchemin	Institution
Centre des Arts et de la Culture	Lac-Etchemin	Institution
CJE les Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Coop. de Solidarité de serv. à dom. des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution

Coopérative du domaine Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Coopérative Jeunesse de Services des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
CSSS des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Éco-Parc des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Emploi-Québec (Centre local d'emploi) - Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Essentiel des Etchemins (L')	Lac-Etchemin	Institution
ESSOR Assurances, Placements, Conseils inc.	Lac-Etchemin	Institution
Éveil (L')	Lac-Etchemin	Institution
Industrielle Alliance	Lac-Etchemin	Institution
Maison du Tournant inc. (La)	Lac-Etchemin	Institution
Ministère des Transports	Lac-Etchemin	Institution
Moulin La Lorraine	Lac-Etchemin	Institution
MRC des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Municipalité de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Nouvel Essor	Lac-Etchemin	Institution
OMH de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Promutuel Beauce-Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Résidence "Villa des Etchemins inc. (La)"	Lac-Etchemin	Institution
Résidence l'Arc-en-Ciel des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Résidence Le Tremplin	Lac-Etchemin	Institution
Résidences des Pins du Lac-Etchemin (Les) / Avenue Nadeau	Lac-Etchemin	Institution
Résidences des Pins du Lac-Etchemin (Les) / Secteur des Trembles	Lac-Etchemin	Institution
Résidences et Centre communautaire des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Résidences Villa Marie Lessard	Lac-Etchemin	Institution
SAAQ (Lac-Etchemin)	Lac-Etchemin	Institution
SAEMO	Lac-Etchemin	Institution
Sanctuaire Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
SEMO Chaudière-Appalaches	Lac-Etchemin	Institution
SFL Partenaire de Desjardins Sécurité financière	Lac-Etchemin	Institution
Société Canadienne des poste Secteur Station	Lac-Etchemin	Institution
Société canadienne des postes - Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Institution
Sûreté du Québec - Poste MRC des Etchemins	Lac-Etchemin	Institution
Télésurveillance santé Chaudière-Appalaches (TSS-CA)	Lac-Etchemin	Institution
The Sylver key	Lac-Etchemin	Institution
Yvon Tanguay Assureur-vie	Lac-Etchemin	Institution
Bibliothèque LA DÉTENTE (St-Benjamin)	Saint-Benjamin	Institution
Caisse populaire Plateau des Appalaches	Saint-Benjamin	Institution
École La Tourterelle	Saint-Benjamin	Institution

MRC DES ETCHÉMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Entreprises Frédéric Turcotte inc. (Les)	Saint-Benjamin	Institution
Fabrique de St-Benjamin	Saint-Benjamin	Institution
Garderie Chanterelle enr.	Saint-Benjamin	Institution
Garderie Chez Julie Provencher	Saint-Benjamin	Institution
Garderie Geneviève	Saint-Benjamin	Institution
Garderie Lucie enr.	Saint-Benjamin	Institution
Garderie Petit Ourson	Saint-Benjamin	Institution
Garderie Tania Boulet	Saint-Benjamin	Institution
Municipalité de Saint-Benjamin	Saint-Benjamin	Institution
Société Canadienne des Postes	Saint-Benjamin	Institution
Bibliothèque de Saint-Camille	Saint-Camille	Institution
École Arc-en-Ciel de Saint-Camille	Saint-Camille	Institution
Habitations Saint-Camille, Coopérative de solidarité	Saint-Camille	Institution
Municipalité de Saint-Camille	Saint-Camille	Institution
Résidence St-Camille	Saint-Camille	Institution
Résidence Suzanne Poulin	Saint-Camille	Institution
Bibliothèque LE CŒUR DU LIVRE (Saint-Cyprien)	Saint-Cyprien	Institution
École Petite-Abeille	Saint-Cyprien	Institution
Fabrique de la Paroisse de Saint-Cyprien	Saint-Cyprien	Institution
Habitations Le Rucher (Les)	Saint-Cyprien	Institution
Municipalité de Saint-Cyprien	Saint-Cyprien	Institution
Assurances Gina Morin	Sainte-Aurélie	Institution
Bibliothèque LE MAILLON (Sainte-Aurélie)	Sainte-Aurélie	Institution
École Jouvence	Sainte-Aurélie	Institution
Municipalité de Sainte-Aurélie	Sainte-Aurélie	Institution
Vieux Moulin Metgermette-Nord (Le)	Sainte-Aurélie	Institution
Ambulance Cambi	Sainte-Justine	Institution
Assur. Groupe Ledor Mut. d'assur.	Sainte-Justine	Institution
Assurances Pouliot & associés inc.	Sainte-Justine	Institution
Auberge des Aînés	Sainte-Justine	Institution
Bibliothèque Rock-Carrier de Sainte-Justine	Sainte-Justine	Institution
Céline Tanguay (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Centre Chloé Boilard	Sainte-Justine	Institution
Centre d'éducation des adultes des Appalaches	Sainte-Justine	Institution
Centre sportif Claude-Bédard	Sainte-Justine	Institution
CPE (Manon Bouffard)	Sainte-Justine	Institution
École des Appalaches (L')	Sainte-Justine	Institution
École-Fleurs-de-Soleil	Sainte-Justine	Institution
Garderie chez Marie-Pier (CPE)	Sainte-Justine	Institution
GMF des Etchemins	Sainte-Justine	Institution
Johanne Racine (CPE)	Sainte-Justine	Institution

Josée Tanguay (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Linda Gosselin (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Manon Bouffard (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Manon Carrier (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Marjolaine Lessard (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Mélanie Cameron (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Municipalité de Sainte-Justine	Sainte-Justine	Institution
Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine (L')	Sainte-Justine	Institution
PME Inter Notaires (Sainte-Justine)	Sainte-Justine	Institution
Résidence L'Arc-en-ciel	Sainte-Justine	Institution
Société canadienne des Postes - Ste-Justine	Sainte-Justine	Institution
Société du Patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin	Sainte-Justine	Institution
Sonia Bolduc (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Suzanne Fournier (CPE)	Sainte-Justine	Institution
Assoc. Chasse & Pêche Quatre Étoiles	Sainte-Rose	Institution
Bibliothèque BIOTEC (Ste-Rose)	Sainte-Rose	Institution
Chevaliers de Colomb Conseil 9963	Sainte-Rose	Institution
Club de l'Âge d'Or de Sainte-Rose	Sainte-Rose	Institution
Coopérative d'aqueduc de Sainte-Rose Station	Sainte-Rose	Institution
École du Petit-Chercheur	Sainte-Rose	Institution
Municipalité de Sainte-Rose	Sainte-Rose	Institution
Action Coop Ste-Sabine	Sainte-Sabine	Institution
Bibliothèque Sabithèque de Sainte-Sabine	Sainte-Sabine	Institution
Club sportif Mont Bonnet inc.	Sainte-Sabine	Institution
Comité de développement de Sainte-Sabine	Sainte-Sabine	Institution
Comité d'embellissement de Sainte-Sabine	Sainte-Sabine	Institution
Galerie d'art La Petite École du P'tit Nord	Sainte-Sabine	Institution
Municipalité de Sainte-Sabine	Sainte-Sabine	Institution
Bibliothèque LIRATU (Saint-Louis)	Saint-Louis	Institution
Comptoir postal (Saint-Louis)	Saint-Louis	Institution
CPE Vicky Giguère	Saint-Louis	Institution
Fabrique St-Louis	Saint-Louis	Institution
Festival de la Chasse	Saint-Louis	Institution
Garderie pour enfants Vicky Giguère (CPE)	Saint-Louis	Institution
Municipalité de Saint-Louis	Saint-Louis	Institution
Société canadienne des Postes / Comptoir postal	Saint-Louis	Institution
Fondation Lucille Perreault	Saint-Luc	Institution
Bibliothèque municipale de Saint-Luc	Saint-Luc	Institution
Galerie d'Art Lucille Perreault	Saint-Luc	Institution
Municipalité de Saint-Luc	Saint-Luc	Institution
OMH Saint-Luc	Saint-Luc	Institution

MRC DES ETCEMINS
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

OTJ de Saint-Luc	Saint-Luc	Institution
Bibliothèque KILITOU (Saint-Magloire)	Saint-Magloire	Institution
École Rayons-de-Soleil	Saint-Magloire	Institution
Manoir des Sages inc.	Saint-Magloire	Institution
Municipalité de Saint-Magloire	Saint-Magloire	Institution
Villa des érables	Saint-Magloire	Institution
Amis de Winny (Les)	Saint-Prosper	Institution
Banque Nationale du Canada - St-Prosper	Saint-Prosper	Institution
Bibliothèque municipale de Saint-Prosper	Saint-Prosper	Institution
Caisses Desjardins du Sud de la Beauce	Saint-Prosper	Institution
Centre de la petite enfance Passe-Lacets	Saint-Prosper	Institution
Centre d'éducation aux adultes de Saint-Prosper	Saint-Prosper	Institution
Clinique chiropratique de St-Prosper	Saint-Prosper	Institution
Clinique médicale de Saint-Prosper	Saint-Prosper	Institution
CRDI Chaudière-Appalaches	Saint-Prosper	Institution
École du Trait-d'Union	Saint-Prosper	Institution
Maison de Jeunes L'Olivier des Etchemins	Saint-Prosper	Institution
Marcel Morin Assurances inc.	Saint-Prosper	Institution
Municipalité de Saint-Prosper	Saint-Prosper	Institution
Pavillon de l'hospitalité	Saint-Prosper	Institution
PME Inter Notaires, Tousignant Rodrigue Veilleux Notaires	Saint-Prosper	Institution
Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper	Institution
Promutuel Jacques Talbot	Saint-Prosper	Institution
Résidence Beau-Séjour 2003	Saint-Prosper	Institution
Résidence Manoir de l'Orchidée	Saint-Prosper	Institution
Résidence Rayon de Soleil inc.	Saint-Prosper	Institution
Service des loisirs de Saint-Prosper	Saint-Prosper	Institution
Société canadienne des Postes - St-Prosper	Saint-Prosper	Institution
Syndicat de l'UPA de Dorchester Sud	Saint-Prosper	Institution
Tousignant Rodrigue Veilleux notaires SENCRL	Saint-Prosper	Institution
Assurances Jean-Luc Larivière	Saint-Zacharie	Institution
Bibliothèque paroissiale de Saint-Zacharie	Saint-Zacharie	Institution
Centre municipal des Loisirs	Saint-Zacharie	Institution
Clinique médicale de Saint-Zacharie	Saint-Zacharie	Institution
École des Sommets	Saint-Zacharie	Institution
Municipalité de Saint-Zacharie	Saint-Zacharie	Institution
Résidence L'Éden	Saint-Zacharie	Institution

Nom de l'entreprise	Municipalité	Entreprise agricole
---------------------	--------------	---------------------

MRC DES ETCHÉMIN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ferme Bruno Asselin	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Claude Vachon	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Marius Nadeau	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Paul-Henri Perreault	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Bouville inc.	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Ferme Guillemette	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Ferme Guylou	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Ferme laitière avicole Larochelle et Fils inc.	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Ferme Leblanc	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Ferme Mastello	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Ferme Chellios	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme d'élevage Éllibys inc.	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme Léperrière	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme Émile Marcoux	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Forano	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Gonzague Turmel	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Harold Gagnon	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme J.L.T. Vachon senc	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Jacklène senc	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Roy & Provençal inc.	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Ferme Viateur Turmel senc.	Lac-Etchemin	Entreprise agricole
Arbora Ferme forestière	Saint-Benjamin	Entreprise agricole
Ferme Miblou inc.	Saint-Camille	Entreprise agricole
Framboisière Méli-Anne (La)	Saint-Camille	Entreprise agricole
Ferme Reforti senc	Sainte-Justine	Entreprise agricole
Ferme Ré-Ône SENC	Sainte-Justine	Entreprise agricole
Napoléon Chabot & fils (Érablière)	Sainte-Justine	Entreprise agricole
Érablière Emilien Quirion (L')	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Bédard	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme H. et C. Provençal	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Jany senc	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Joane Bilodeau et Réjean Gosselin	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Les Toits Rouges enr.	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Patrina enr.	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Vallière & Gosselin inc.	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Yves Veilleux	Sainte-Rose	Entreprise agricole
Ferme Aquilon senc	Sainte-Sabine	Entreprise agricole
Ferme Franky	Sainte-Sabine	Entreprise agricole
Ferme Sabinière 1999 inc.	Sainte-Sabine	Entreprise agricole
Ferme Louis-Marie Tanguay	Sainte-Sabine	Entreprise agricole
Fraisière Luce Bisson "Ferme Aquilon"	Sainte-Sabine	Entreprise agricole

MRC DES ETCHÉMINS
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Agroforêt inc.	Saint-Luc	Entreprise agricole
Érablière Fernand & Jacques Boutin	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Érablière Louis-Gilles Lapointe	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Ferme Capella	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Fraisière du Mont Bonnet	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Miellée (La)	Saint-Magloire	Entreprise agricole
Bechedor inc.	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme Annie Dutil	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme d'élevage Samson senc.	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme du Mouton Noir	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme Julien Samson	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme Langecs senc	Saint-Prosper	Entreprise agricole
Ferme Treflatout inc. (La)	Saint-Prosper	Entreprise agricole
9258-3186 Québec inc (Érablière Turgeon-Cormier)	Saint-Zacharie	Entreprise agricole
Érablière C.M.V.C. inc.	Saint-Zacharie	Entreprise agricole
Érablière LYV	Saint-Zacharie	Entreprise agricole
Ferme B.C.A. senc.	Saint-Zacharie	Entreprise agricole
Ferme Christian et Ginette Nadeau	Saint-Zacharie	Entreprise agricole
Ferme JN Morin	Saint-Zacharie	Entreprise agricole

**ANNEXE 4 Étude de faisabilité sur la récupération du textile
(L'Essentiel des Etchemins)**

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION TEXTILE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DES ETCHEMINSEFFECTUÉE DANS LE CADRE DE LA
PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2017**

L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS

JACQUES VILLEMURE

27 janvier 2015

INTRODUCTION

Profitant de son déménagement dans des nouveaux locaux, l'organisme L'Essentiel des Etchemins a voulu revoir ses modes de fonctionnement et, de là, optimiser l'organisation du travail.

L'Essentiel des Etchemins a donc procédé, en février 2014, à une démarche de Planification stratégique pour la période 2014-2017.

L'exercice a permis de repositionner l'organisme quant à sa mission et sa vision des trois prochaines années.

Le Plan stratégique adopté comporte des objectifs à court, moyen et plus long termes ainsi que des moyens d'action contribuant à l'atteinte de ces mêmes objectifs.

L'un des objectifs consiste à « Identifier, à court terme (2014-2015), des sources de financement additionnelles pour faire face aux nouvelles obligations financières de l'organisme (coût du loyer, ajout de nouvelles ressources humaines). »

Une des sources de financement identifiées concerne spécifiquement le Grenier des trouvailles : elle consiste à réaliser une étude de faisabilité concernant la récupération textile dans les diverses municipalités de la MRC des Etchemins.

ÉTAPES DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- 1) Dresser le portrait de la situation actuelle concernant la récupération textile par L'Essentiel des Etchemins.
- 2) Produire un estimé des niveaux de récupération possibles dans les 13 municipalités.
- 3) Faire les vérifications, auprès de firmes œuvrant dans la récupération textile, des modalités de fonctionnement et des montants qui nous seraient offerts pour nos vêtements récupérés.
- 4) Évaluer le niveau et le coût des équipements et de la main d'œuvre nécessaires pour assurer la récupération textile.
- 5) Évaluer la rentabilité de la récupération textile et explorer les sources de subvention ou programmes de financement applicables au projet.
- 6) Vérifier l'intérêt des directions des municipalités à l'égard du projet, puis convenir d'ententes avec les divers Conseils municipaux à cet égard.
- 7) Vérifier la teneur des divers règlements municipaux régissant l'installation d'entrepôts ou garages.
- 8) Conclusion et recommandations.

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

(Exercice réalisé à partir des articles* vendus à Ressourcerie-Bellechasse pour la période de novembre 2013 à octobre 2014, soit 1 an)

Nov. 2013	93 sacs	1639 lbs. X \$0.05/lb.* =	74 \$
Déc. 2013	110	2200	110 \$
Janv.2014	110	2200	110 \$
Fév. 2014	110	2200	110 \$
Mars 2014	110	2200	110 \$
Avril 2014	296	5878	268 \$
Mai 2014	446	6584	389 \$
Juin 2014	223	3360	170 \$
Juillet 2014	136	2278	120 \$
Août 2014	95	1902	75 \$
Sept. 2014	200	4259	213 \$
Oct. 2014	176	3771	189 \$
	———	———	———
TOTAL	2105	38471	1924 \$

*Parmi les autres articles vendus figurent la vaisselle, les jouets, les cintres et les livres pour lesquels l'Essentiel a reçu \$0.01/lb jusqu'au 31 juillet 2014. Ultérieurement, aucune cueillette de ces articles n'a été effectuée.

Si on formule l'hypothèse que 50% du matériel récupéré est vendu à Ressourcerie Bellechasse, on doit multiplier par 2 pour obtenir le portrait réel du matériel récupéré par L'Essentiel des Etchemins. Ainsi, 38471 lbs X 2= 76942 lbs/an.

Étant donné toutefois que quelques municipalités environnantes apportent directement du matériel à l'Essentiel des Etchemins, il nous faut, de façon réaliste, ramener à **70 000 lbs/an** la quantité de Lac-Etchemin.

ESTIMÉ DE LA RÉCUPÉRATION TEXTILE ET AUTRES ARTICLES DANS LES 13 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES ETCHEMINS.

MUNICIPALITÉ	POPULATION	ESTIMÉ (effectué par règle de trois)
Lac-Etchemin	4060	70000 lbs/an
St-Benjamin	917	15809
St-Camille de Lellis	846	14585
St-Cyprien	545	9396
Ste-Aurélie	917	15809
Ste-Justine	1845	31808
Ste-Rose de Watford	791	13637
Ste-Sabine	380	6551
St-Louis de Gonzague	432	7448
St-Luc	488	8413
St-Magloire	726	12516
St-Prosper	3679	63426
St-Zacharie	1772	30549
TOTAL	17398	299947

VERIFICATIONS AUPRÈS DE LA FIRME « CERTEX »

Certex, Centre de récupération et de recyclage du textile inc., est un organisme sans but lucratif localisé à Longueuil (St-Hubert). Il opère un centre adapté dont la plupart des 140 employés sont des travailleurs ayant des limitations fonctionnelles, et dont la mission consiste à récupérer des vêtements et autres articles vestimentaires usagés avec comme objectif de protéger l'environnement.

La firme Certex est disposée à fournir 13 cloches de collecte et les installer dans chacune des municipalités. Elle convient que 75% du matériel récupéré sera remis à Certex sans tri préalable. Elle paiera \$0.10/lb pour ce matériel récupéré. Elle viendra cueillir ce matériel une fois que 7000 à 8000 lbs auront été ramassées par l'Essentiel des Etchemins. La responsabilité de recueillir le matériel dans les cloches revient donc à l'Essentiel des Etchemins.

Il y aura également possibilité de vendre à Certex au prix de 3¢/lb le matériel que l'Essentiel des Etchemins ne veut pas conserver parmi son matériel déjà trié.

Une entente de collaboration sera signée entre Certex et l'Essentiel des Etchemins : cette entente décrira les modalités de fonctionnement et les engagements respectifs.

Copie de l'entente apparaît à l'Annexe A.

Une liste des articles acceptés et/ou refusés apparaît en Annexe B.

ÉVALUATION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉCUPÉRATION TEXTILE

Si l'on estime pouvoir récupérer annuellement quelque 300 000 livres de matériel dans l'ensemble de la MRC des Etchemins, il faudra prévoir l'achat d'un véhicule et ajouter une ressource pour effectuer le travail de récupération dans les diverses municipalités.

Le camion actuel est largement occupé du côté alimentaire et il ne pourrait être utilisé pour la récupération du matériel. De plus, on ne peut pas envisager d'utiliser un même camion pour le transport de denrées alimentaires et la récupération de vêtements usagés.

Étant donné, toutefois, qu'à Lac-Etchemin, les gens apportent directement le matériel à l'Essentiel des Etchemins, il faut soustraire quelque 70 000 lbs pour lesquelles la collecte par camion ne sera pas nécessaire. On parle alors d'une récupération annuelle, par camion, de 230 000 lbs de matériel.

La capacité de transport d'un camion/cube de 12 pi. est de 768 pi.cu. (12X8X8) ou encore 1 500 lbs, ce qui permet de contenir environ 100 sacs de 15 lbs chacun.

Une récupération annuelle de 230 000 lbs correspond à 15 330 sacs de 15 lbs.

Étant donné que le camion peut contenir quelque 100 sacs, il faudra que le camion effectue 153 excursions, annuellement, sur le territoire de la MRC.

Si on divise le territoire de la MRC en deux secteurs, on peut regrouper dans le secteur Ouest les municipalités de Ste-Rose- de- Watford, St-Benjamin, St-Louis- de-Gonzague, St-Prosper, Ste-Aurélie et St-Zacharie. Dans le secteur Est, les municipalités de Ste-Justine, St-Cyprien, St-Luc-de-Bellechasse, Ste-Sabine, St-Camille-de-Lellis et St-Magloire.

La distance à parcourir pour le secteur Ouest, aller-retour, est de 138 km alors que celle du secteur Est est de 109 km. La quantité de sacs fournis par le secteur Ouest serait de 9 775 sacs annuellement, ce qui nécessiterait, à raison de 100 sacs par camion, 98 excursions, soit 2 fois/sem durant une année. La quantité de sacs fournis par le secteur Est serait de 5 549 sacs annuellement, ce qui nécessiterait, à raison de 100 sacs par camion, 55 excursions, soit 1 fois/sem durant une année.

Il faut allouer 2 heures de transport pour le secteur Ouest, à raison d'une vitesse moyenne de 70 km/hre, et 1.5 heure pour le secteur Est. Le temps nécessaire pour récupérer le matériel pour chaque cloche de récupération (mettre en sac du matériel qui ne l'est pas déjà et le placer dans le camion en plus de s'assurer de maintenir les lieux propres) est estimé à 20 minutes. Comme il y a 6 cloches par secteur, il faut compter 2 heures par secteur. Il faut donc compter 4 heures pour une visite de récupération dans le secteur Ouest et 3.5 heures pour le secteur Est.

Au retour à Lac-Etchemin, l'employé doit peser et remiser 75% du matériel destiné à Certex dans l'entrepôt prévu à cette fin, puis livrer à L'Essentiel des Etchemins le matériel qui reste. L'employé disposera de 2.5 heures environ pour effectuer ce travail.

Au total donc, 6.5 heures sont prévues pour une visite de récupération dans le secteur Ouest et 6 heures pour le secteur Est. Si 2 visites/sem sont requises pour le secteur Ouest et 1/sem pour le secteur Est, il faut compter 21 heures/sem pour l'activité de récupération des vêtements et autres articles.

On pourrait donc justifier un emploi à temps partiel de 3 jours/sem, soit 21 heures, pour l'opérateur de camion.

Il faudra également prévoir la présence de 2 autres personnes à l'entrepôt, 3 jours/sem, pour trier et ensacher le matériel provenant des bacs de récupération dont les sacs ne sont pas conformes. Il faudra également peser ces sacs.

COÛTS DE LA RÉCUPÉRATION TEXTILE ET ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ DU PROJET

Pour ce qui est de l'acquisition d'un camion-cube de 12 pi. ($\frac{3}{4}$ tonne), il faut estimer un coût de 50 000 \$ (incl. les taxes). Comme il faudra emprunter ce montant à un taux d'intérêt annuel de 2%, il faut prévoir un montant de 53 000 \$ amortis sur une période de 5 ans à raison de 10,600 \$/année.

La création d'un emploi de Conducteur de camion, de 21 heures/sem, rémunéré à \$12/hre (+ 17% d'avantages sociaux) entraîne un déboursé annuel de 15 332 \$. Il faut également ajouter 2 autres emplois de 21 heures/sem à l'entrepôt, ce qui représenterait un déboursé annuel de 30 664 \$. Des pourparlers entrepris avec Les Ateliers du Lac permettent d'envisager un partenariat qui pourrait réduire de façon importante ces coûts par le versement de compensations salariales totalisant 6 240 \$ pour les 2 préposés au tri/commis d'entrepôt. D'autres contacts établis auprès d'Emploi-Québec nous laissent aussi entrevoir la possibilité de bénéficier d'une subvention salariale.

Le camion va parcourir 138 km pour le secteur Ouest, 2 fois/sem = 276 km/sem. Pour le secteur Est, ce sera 109 km/sem. Au total, 385 km/sem X 52 sem = 20 020 km/an. Avec une consommation moyenne de 12L/100km, la consommation d'essence sera de 12L X 200km = 2400L à 1.15/L = 2 760 \$/an. L'entretien du camion, les pneus, l'immatriculation et les assurances seront de l'ordre de 2 840 \$/an.

Il faudra de plus louer un entrepôt capable de remiser les sacs de matériel récupéré destinés à Certex et offrant l'espace nécessaire au tri. Il est possible de louer un espace d'entreposage aux Résidences et Centre communautaire des Etchemins pour un coût mensuel de \$100, soit 100 \$/mois X 12 mois = 1 200 \$/année.

Il faudra faire l'acquisition d'une balance industrielle (estimation 700 \$) ainsi que des sacs de récupération (estimation 2 600 \$/an).

S'y ajoutent les frais d'encadrement et de gestion du projet, équivalant à 12% des coûts d'opération, soit \$ 6 310 \$ et des coûts pour la publicité et la promotion sur le territoire : 4 000 \$.

Il en coûtera donc au bas mot 52 581.45 \$/an pour effectuer la récupération textile dans les 13 municipalités de la MRC des Etchemins.

Certex versera 10¢/lb pour 75% du matériel récupéré et non trié.

Sur la base d'une récupération de 300 000lbs /an, 225 000lbs seront vendues à Certex, ce qui rapportera à l'Essentiel des Etchemins 22 500 \$/an.

L'Essentiel pourra également vendre à Certex, et ce, au prix de 3¢/lb, 50% de son matériel récupéré qu'elle n'utilisera pas pour le Grenier des trouvailles (50% X 75000lbs = 37500lbs X 3¢/lb = 1 125 \$/an.

Cette opération rapportera donc au maximum à l'Essentiel des Etchemins une somme de 23 625 \$/an.

L'analyse révèle que pour des dépenses de 52 582 \$/an, les revenus sont seulement de 23 625 \$/an, d'où un déficit annuel de 17 491 \$. Il y a donc nécessité d'obtenir des subventions et de conclure un partenariat avec Les Ateliers du Lac pour combler ce déficit et permettre la réalisation de l'activité de récupération textile dans les municipalités de la MRC des Etchemins.

SOURCES DE SUBVENTIONS OU PROGRAMMES DE FINANCEMENT APPLICABLES AU PROJET

À faire

Demande à adresser à Recyc-Québec dans le cadre du Programme « Économie sociale et mobilisation des collectivités » pour une aide financière. Le programme se termine à la fin de l'année 2015.

Demandes de subventions à adresser à la MRC des Etchemins car le projet s'inscrit précisément dans le Plan de gestion des matières résiduelles et il contribue à une réduction des coûts reliés à la collecte et au traitement des ordures. (Ce dernier élément est détaillé au paragraphe suivant).

Demandes adressées à Emploi- Québec pour des programmes de subvention salariale.

INTÉRÊT DES MUNICIPALITÉS À L'ENDROIT DU PROJET

J'ai contacté les directeurs généraux de 3 municipalités, soit Ste-Sabine, Ste-Justine et St-Magloire. Tous trois se sont dits très intéressés par le projet de récupération dans leur municipalité, reconnaissant que cette initiative répondrait à un besoin et une volonté de disposer de matériel usagé en lui prêtant une deuxième vie. Ils reconnaissaient également que la présence de cloches de récupération dans la municipalité même constituait un réel incitatif pour les citoyens à disposer de la bonne façon de leurs vêtements usagés. Ils sont disposés à prévoir un espace pour y installer une cloche de récupération. Ils ont demandé qu'une demande écrite leur parvienne, à cet effet, afin de le projet soit présenté à leur Conseil municipal.

En outre, dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins (projet-version du 14 avril 2014), le tableau 14, page 21, énonce que les coûts de collecte et de traitement (lieu d'enfouissement sanitaire) des ordures pour la MRC des Etchemins atteignent en 2012 la somme de \$1 007 475. Le tableau 17, page 29, indique que 94.9 tonnes de textiles sont enfouies sur un total de 2259 tonnes de matériaux divers, soit 4.2%.

On peut donc estimer, avec le projet de récupération textile dans l'ensemble des 13 municipalités de la MRC des Etchemins, que \$42 314 seraient économisés annuellement (en dollars estimés 2012), soit 4.2% X \$1 007 475. Ainsi les coûts pour la cueillette et le traitement des ordures en seraient réduits d'autant pour les municipalités.

VÉRIFICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX RÉGISSANT L'INSTALLATION D'ENTREPÔTS OU GARAGES

Nous avons vérifié avec la municipalité la réglementation concernant la présence de remorques ou conteneurs sur notre terrain à des fins d'entreposage.

L'Annexe C présente le règlement à cet effet.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Notre projet visant la revalorisation des vêtements récupérés, offre de plus les avantages de contribuer, d'une part, à la protection de l'environnement en évitant d'enfouir les matières résiduelles textiles et, d'autre part, favorise des opportunités d'emploi à des personnes présentant des limitations fonctionnelles.

L'établissement d'un partenariat avec l'Atelier du Lac et l'obtention de subventions suffisantes à caractère renouvelable permettent de recommander d'aller de l'avant avec le projet.

Annexe A

RECUE LE 2/12/2014
DE CERTEX
1

ENTENTE DE COLLABORATION

EN VUE DE LA COLLECTE DE VÊTEMENTS USAGÉS

ENTRE :

**CERTEX –
CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DU TEXTILE INC.
7500, boul. Grande-Allée, (Arr. Saint-Hubert) Longueuil (Québec) J3Y 5K2
(Ci-après: «CERTEX»).**

ET

**L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS
301, rue Industrielle, Bureau A, Lac-Etchemin, (Québec)
(ci-après « L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS»)**

ATTENDU QUE CERTEX est un organisme sans but lucratif opérant un centre de travail adapté dont la plupart des employés sont des travailleurs ayant des limitations fonctionnelles ;

ATTENDU QUE CERTEX exerce sa mission principalement sur le territoire de Longueuil en agissant comme récupérateur de vêtements et autres articles vestimentaires usagés (ci-après « produits usagés ») avec l'objectif de protéger l'environnement;

ATTENDU QU'il s'agit de valeurs et d'objectifs partagés par L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS qui souhaite supporter CERTEX en participant à l'élargissement dans la région La Chaudière-Appalaches de son aire géographique de collecte de produits usagés;

ATTENDU QUE L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS recevra en retour une rémunération qui l'aidera dans la poursuite de ses propres activités;

L'ESSENTIEL	CERTEX

ATTENDU QU'IL y a lieu de consigner sous forme écrite les modalités de la présente entente de collaboration;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule à l'entente en fait partie intégrante.

2. STATUT DES PARTIES

Les parties déclarent que rien dans la présente entente n'établit un lien de subordination, une société ou une entreprise conjointe entre les parties, qui en tout temps demeureront des entités complètement distinctes et autonomes.

3. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente définit les termes, conditions et modalités d'une collaboration commerciale entre les parties visant à élargir l'étendue géographique de la cueillette par CERTEX de produits usagés dans la région La Chaudière-Appalaches et ce, par l'installation sur ce territoire de 13 cloches de cueillette posées sur autant de sites distincts identifiées et retenus par L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS et agréés par CERTEX.

4. ENGAGEMENT DE L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS

L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS s'engage à ce qui suit :

- 4.1 Dans les 15 jours de la signature des présentes, mettre à la disposition de CERTEX et lui transmettre la liste de 13 emplacements physiques distincts dans la Région La Chaudière-Appalaches, permettant l'installation et l'exploitation d'autant de cloches de collecte de produits usagés et offrant par leur accessibilité et la densité de la population environnante, un potentiel raisonnable de cueillette;

L'ESSENTIEL	CERTEX

- 4.2 Faire les démarches auprès des propriétaires et des pouvoirs publics afin d'obtenir et de maintenir tout au long de l'entente, un minimum de 13 emplacements accueillant une cloche de récupération;
- 4.3 Tout au long de la durée de l'entente, identifier un emplacement sécuritaire et accessible à Lac-Etchemin pour stationner, sans frais pour CERTEX, une remorque de 53' (ou véhicule comparable) dans laquelle seront déposés et entreposés les produits usagés destinés à CERTEX,
- 4.4 Conformément aux lois et règlements applicables ainsi que selon les conditions prévues à la présente entente, exploiter au fur et à mesure de leur installation, les cloches de collecte fournies par CERTEX, c'est-à-dire: effectuer régulièrement le ramassage des produits usagés qui y sont déposés, procéder au besoin, au nettoyage des cloches ainsi qu'entreposer dans la remorque destinée à son entreposage, la moitié des produits usagés destinée à CERTEX;
- 4.5 Lors du ramassage des produits usagés, à gérer les biens usagés comme du vrac et déterminer la moitié des biens devant être entreposée uniquement sur la base du volume de biens, sans les trier ni les choisir spécifiquement et aviser CERTEX, le cas échéant, de prendre livraison des effets entreposés lorsque le volume le justifie;
- 4.6 De plus, L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS s'interdit de faire affaires avec toute autre entreprise, association ou individu exerçant dans un domaine similaire à celui de CERTEX sans avoir au préalable offert par écrit le même marché à CERTEX et lui avoir accordé un délai raisonnable pour en décider. Cet engagement est valable pour le territoire de La Chaudière-Appalaches, et couvre la durée de la présente entente, de ses prolongements et les 12 mois suivant sa terminaison.

5. **ENGAGEMENT DE CERTEX**
CERTEX s'engage à ce qui suit :

L'ESSENTIEL	CERTEX

- 5.1 Dans les 15 jours de la réception de la liste des sites identifiés par L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS procéder sans frais, à l'installation des cloches de collecte du modèle reproduit en annexe « A »;
- 5.2 Stationner une remorque de 53' (ou véhicule comparable) à l'endroit fourni par L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS dans laquelle ce dernier entreposera la moitié des biens usagers destinés à CERTEX;
- 5.3 Procéder lorsque nécessaire, à l'enlèvement d'une cloche de collecte d'un site fourni par L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS et à son déménagement aux frais de cette dernière vers son site de remplacement;
- 5.4 Autoriser L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS à prendre possession et s'approprier au moment du ramassage des produits usagés, d'une moitié du volume desdits produits;
- 5.5 Vendre à L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS, sur demande, des produits usagés provenant de la moitié entreposée pour CERTEX au prix de 0,10\$ par livre;

6. PROPRIÉTÉ DES BIENS

Les cloches de collecte, les produits usagés déposés dans les cloches, ceux destinés à y être déposés ainsi que ceux entreposés au bénéfice de CERTEX après ramassage sont et demeurent en tout temps la propriété de CERTEX;

Seul CERTEX est autorisé à livrer, transporter, déplacer ou autrement manipuler les cloches de collecte et la remorque d'entreposage.

7. PUBLICITÉ ET BANNIÈRE

Les parties pourront publiciser leur collaboration ou en faire la promotion, ensemble selon une entente commune ou de façon séparée dans leurs réseaux respectifs;

L'ESSENTIEL	CERTEX

Les cloches de récupération seront identifiées et lettrées par CERTEX et arboreront le logo de CERTEX et si L'ESSENTIEL DES ETCEMINS le souhaite, le logo que ce dernier fournira mais à la condition qu'il soit d'une taille et d'un impact visuel comparable à celui de CERTEX.

8. AVIS

Tout avis, réclamation ou autre demande soumise à l'une ou l'autre des parties dans le cadre de la présente entente sera réputé reçu s'il est livré ou télécopié en utilisant les coordonnées données ci-après. Toutefois, une partie peut modifier ses coordonnées par avis écrit à l'autre partie :

CERTEX Attention de la Directrice générale 7500, Grande Allée Arr. Saint-Hubert, Longueuil (Québec)J3Y 5K2 Télécopieur : (450) 926-1304	L'ESSENTIEL DES ETCEMINS Attention de 310, rue Industrielle, Bureau A Lac Etchemin, Québec G0R 1S0 Télécopieur :
---	--

9. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente couvre la période entre la date de sa signature et le 31 décembre 2015. Elle est ensuite renouvelable automatiquement pour des périodes de 2 ans sauf si une partie informe par écrit l'autre partie de sa volonté de ne pas renouveler l'entente et ce, au moins trois (3) mois avant la date de renouvellement.

10. DISPOSITIONS FINALES

Le défaut par CERTEX de se prévaloir d'un droit lui découlant de la présente entente ne comporte pas la renonciation à l'exercice de ce droit;

Toute modification à la présente entente est sans valeur à moins d'être consignée dans un écrit signé par les deux (2) parties;

Les parties élisent d'instituer tout recours juridique liés au présent contrat exclusivement dans le district de Montréal.

L'ESSENTIEL	CERTEX

6

La présente entente remplace toute autre convention écrite ou verbale qui aurait pu être conclue entre les parties et entre en vigueur dès sa signature par les parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉES, À LONGUEUIL,
CE 2014.**

L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS
Représenté par

CERTEX
Représenté par Marie-Josée Filteau, dument mandatée
Directrice générale

L'ESSENTIEL	CERTEX

7

ANNEXE A

PHOTO DE LA CLOCHE CERTEX



L'ESSENTIEL	CERTEX

Annexe C

Simon Roy (munetchemin.sr@sogetel.net)

De :

Envoyé : 27 octobre 2014 08:20:49

Bonjour Monsieur Villemure,

En vertu de l'article 5.3 du règlement de zonage numéro 62-2006, dans toutes les zones, il est interdit d'utiliser à des fins d'entreposage, de remisage ou comme bâtiment, des remorques, boîtes de camion, conteneurs, autobus ou parties de ceux-ci ainsi que tout véhicule utilitaire ou de plaisance ou parties de ceux-ci.

Cependant, si vous désirez installer un conteneur ou une remorque sur un terrain, vous devrez y apporter les correctifs nécessaires. À cet effet, le conteneur ou la remorque devra être implanté conformément aux dispositions du règlement de zonage (articles 7.3.2.1 et 7.3.2.2 du règlement de zonage numéro 62-2006). Un toit et des murs extérieurs recouverts d'un revêtement uniforme et adéquat conforme à la réglementation devront être installés. Un permis de construction devra être demandé auprès de la municipalité.

Recevez mes cordiales salutations.

Simon Roy, OMBE

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Municipalité de Lac-Etchemin

Tél.: 418-625-4521 poste 228

Fax.: 418-625-3175

Annexe D

RÉCUPÉRATION TEXTILE DANS LES ETCEMINS COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Tableau 1 - Coût par poste budgétaire :

Charges	Montant	%
Rémunération du personnel	13 104,00 \$	24,9%
Avantages sociaux et part de l'employeur	2 227,68 \$	4,2%
Compensations salariales	6 240,00 \$	11,9%
Frais d'encadrement et de gestion du projet	6 309,77 \$	12,0%
Sous-total 1	27 881,45 \$	53,0%
Matériel roulant (camion-cube)		
Amortissement du camion-cube	10 600,00 \$	20,2%
Essence	2 760,00 \$	5,2%
Entretien, immatriculation, assurances	2 840,00 \$	5,4%
Achat de matériel : Balance industrielle	700,00 \$	1,3%
Fournitures (sacs verts écologiques)	2 600,00 \$	4,9%
Location d'entrepôt	1 200,00 \$	2,3%
Publicité et promotion	4 000,00 \$	7,6%
Sous-total 2	24 700,00 \$	47,0%
TOTAL (1+2)	52 581,45 \$	100,0%

Tableau 2 - Financement du projet

Source de financement	Montant (\$)	%
Récupération textile	23 625,00 \$	44,9%
Subventions		
gouvernementales	11 466,00 \$	21,8%
Municipales		0,0%
TOTAL	35 091,00 \$	66,7%
SURPLUS (DÉFICIT) d'opérations		(17 490,45) \$
		-33,3%

**ANNEXE 5 : Résultats des inventaires des MR selon les outils de Recyc-Québec,
 version 1.1 (année de référence 2012)**

Résultats globaux – Les Etchemins		Version 1.1 BÊTA	
	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	2 958 t	1 948 t	4 905 t
MÉTAL	258 t	309 t	567 t
PLASTIQUE	383 t	1 199 t	1 582 t
VERRE	470 t	344 t	814 t
MATIÈRES ORGANIQUES	344 t	5 810 t	6 155 t
RÉSIDUS DE CRD	3 649 t	1 042 t	4 691 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	0 t	0 t	0 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	-----	9 t	9 t
AUTRES RÉSIDUS	1 233 t	1 211 t	2 444 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	208 t	208 t
TOTAL (sans boues)	9 295 t	12 080 t	21 374 t
BOUES MUNICIPALES	0 t mh	374 t mh	374 t mh
- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -			

Secteur Résidentiel - Résultats - Les Etchemins

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'outil)			
	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 478 t	551 t	2 029 t
Métal	98 t	119 t	217 t
Plastique	237 t	453 t	690 t
Verre	394 t	145 t	540 t
Total	2 208 t	1 268 t	3 476 t
MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	4 t	0 t	4 t
Résidus verts	0 t	1 394 t	1 394 t
Résidus alimentaires	0 t	1 642 t	1 642 t
Autres résidus organiques	0 t	1 062 t	1 062 t
	4 t	4 098 t	4 102 t

BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	374 t mh	374 t mh
Total	0 t mh	374 t mh	374 t mh
VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) (Données de l'outil)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	800 t	0 t	800 t
TEXTILE (Données de l'outil)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	56 t	186 t	243 t
AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	218 t	218 t
↳ Centre de tri	0 t	218 t	218 t

↪	<i>Centre de valorisation des M.O.</i>	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)		-----	9 t	9 t
Encombrants (Données de l'outil)		376 t	72 t	448 t
↪	<i>Métalliques</i>	376 t	34 t	410 t
↪	<i>Non-métalliques</i>	-----	38 t	38 t
Total		376 t	299 t	675 t
RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)				
			Éliminé	
Résidus ultimes			46 t	
TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL				
		Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton		1 478 t	551 t	2 029 t
Métal		98 t	119 t	217 t
Plastique		237 t	453 t	690 t
Verre		394 t	145 t	540 t
Branches et sapins de Noël		4 t	0 t	4 t
Résidus verts		0 t	1 394 t	1 394 t
Résidus alimentaires		0 t	1 642 t	1 642 t
Autres résidus organiques		0 t	1 062 t	1 062 t
Véhicules hors d'usage		800 t	0 t	800 t
Textiles		56 t	186 t	243 t

Rejets des centres de tri	0 t	218 t	218 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t

Résidus domestiques dangereux (RDD)	-----	9 t	9 t
Encombrants métalliques	376 t	34 t	410 t
Encombrants non-métalliques	-----	38 t	38 t
Résidus ultimes	0 t	46 t	46 t
TOTAL (sans boues)	3 445 t	5 898 t	9 343 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	3 445 t	5 898 t	9 343 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	374 t mh	374 t mh
TOTAL boues	0 t mh	374 t mh	374 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	467 t mh	1 052 t mh	1 518 t mh

Secteur ICI – Résultats – Les Etchemins Version 1.1 BÊTA

MATIÈRES (Données de l'outil)		RECYCLABLES		
		Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton		1 480 t	1 397 t	2 876 t
Métal		160 t	190 t	350 t
Plastique		146 t	746 t	891 t
Verre		76 t	199 t	274 t
Total		1 860 t	2 531 t	4 392 t
MATIÈRES ORGANIQUES				
		Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)		340 t	22 t	363 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)		0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)		0 t	1 690 t	1 690 t
↺	Résidus verts (t)	0 t	180 t	180 t
↺	Résidus alimentaires	0 t	1 250 t	1 250 t
↺	Autres résidus organiques	0 t	260 t	260 t
Total		340 t	1 712 t	2 053 t
RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE (Données de l'utilisateur)				

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t
Boues de forage	0 t	0 t	0 t
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t
Autres résidus chaulant	0 t	0 t	0 t
Pierre de taille	0 t	0 t	0 t
Autres résidus	0 t	0 t	0 t
Il y a 2 industries de transformation du bois. Par contre, tous les résidus trouvent preneurs et sont valorisés.	0 t	0 t	0 t
Total	0 t	0 t	0 t
AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	184 t	184 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	551 t	551 t
Total	0 t	735 t	735 t
RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)			

		Éliminé	
Résidus ultimes		162 t	
TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	1 480 t	1 397 t	2 876 t
Métal	160 t	190 t	350 t
Plastique	146 t	746 t	891 t
Verre	76 t	199 t	274 t
Industries de transformation agroali- mentaire	340 t	22 t	363 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	180 t	180 t
Résidus alimentaires	0 t	1 250 t	1 250 t
Autres résidus organiques	0 t	260 t	260 t
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t
Boues de forage	0 t	0 t	0 t
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t
Autres résidus chaulant	0 t	0 t	0 t
Pierre de taille	0 t	0 t	0 t
Autres résidus	0 t	0 t	0 t

Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	184 t	184 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	551 t	551 t
Résidus ultimes	0 t	162 t	162 t
TOTAL	2 201 t	5 140 t	7 341 t
TOTAL estimé par l'outil	2 201 t	5 140 t	7 341 t

Secteur CRD - Résultats - Les Etchemins

Version 1.1 BÊTA

RÉSIDUS DE CRD (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	2 930 t	181 t	3 111 t
Non-agrégats :	719 t	861 t	1 580 t
↳ Bois de construction	694 t	385 t	1 079 t
↳ Gypse	7 t	176 t	183 t
↳ Bardeaux d'asphalte	18 t	148 t	166 t
↳ Autres	0 t	152 t	152 t
Total	3 649 t	1 042 t	4 691 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	2 930 t	181 t	3 111 t
Gypse	7 t	176 t	183 t
Bardeaux d'asphalte	18 t	148 t	166 t
Autres	0 t	152 t	152 t
Bois de construction	694 t	385 t	1 079 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	3 649 t	1 042 t	4 691 t
TOTAL estimé par l'outil	3 649 t	1 042 t	4 691 t

Liens utiles

- ICI on Recycle!: <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>
- Économie sociale (ISÉ) : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-eco-soc.asp>
- Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC) : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/acdc/>
- Campagne de sensibilisation : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/recycler.asp>